

Stratégie régionale pour la biodiversité



PROGRAMME
D' ACTIONS
COLLECTIF

REPLACER LE VIVANT AU COEUR
DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCCITANIE



Tous engagés pour la biodiversité !

Stratégie
régionale **BI**
diversité

La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

Rappel des défis de la Stratégie régionale Biodiversité

Ambition collective : Replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie : Tous engagés pour la biodiversité !

5 défis collectifs

Défi n°1 : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à horizon 2040

⇒ Cible collective 2040 : « zéro artificialisation nette et non perte nette de biodiversité »

Défi n°2 : Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique

⇒ Cible collective 2030 : « des sols vivants en Occitanie »

Défi n° 3 : Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité

⇒ Cible collective 2030 : « des acteurs économiques engagés en faveur de la biodiversité »

Défi n° 4 : Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement

⇒ Cible collective 2030 : « des citoyen.ne.s sentinelles de la biodiversité »

Défi n° 5 : Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs

⇒ Cible collective 2030 : « la biodiversité prise en compte dans toutes les politiques publiques »

Ces défis sont déclinés en 29 fiches-actions structurantes pour le territoire. Il est indispensable que les acteurs du territoire se saisissent de ces actions pour en assurer la mise en œuvre, à leur échelle et collectivement à l'échelle régionale.

Sommaire

p 7 Défi n°1

Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040

Fiche-actions 1.1 : Eviter, réduire l'artificialisation et la fragmentation, et renaturer pour reconquérir la biodiversité

Fiche-actions 1.2 : Mobiliser les outils fonciers pour préserver et protéger la biodiversité

Fiche-actions 1.3 : Donner plus de la place à la nature en ville, au bénéfice de la biodiversité et des citoyens

p 19 Défi n°2

Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique

Fiche-actions 2.1 : Maintenir et restaurer la fonctionnalité des milieux ouverts et semi-ouverts

Fiche-actions 2.2 : Préserver et renforcer les écosystèmes forestiers et les continuités boisées

Fiche-actions 2.3 : Maintenir la fonctionnalité de la trame bleue, dans une approche de bassin versant

Fiche-actions 2.4 : Maintenir et restaurer la fonctionnalité de la sous-trame des milieux humides

Fiche-actions 2.5 : Maintenir et reconquérir la fonctionnalité du littoral

Fiche-actions 2.6 : Préserver et valoriser le milieu marin

Fiche-actions 2.7 : Renforcer la résilience des écosystèmes face au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité locale

Fiche-actions 2.8 : Mettre en œuvre une stratégie de suivi, de gestion et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (faune et flore) à l'échelle régionale

Fiche-actions 2.9 : Etendre le réseau d'aires protégées d'Occitanie pour préserver les réservoirs de biodiversité

p 45 Défi n° 3

Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité

Fiche-actions 3.1 : Concilier exploitation des ressources naturelles et préservation de la biodiversité pour une économie responsable

Fiche-actions 3.2 : Faire du respect de la biodiversité un gage de qualité et de valorisation des terroirs d'Occitanie

Fiche-actions 3.3 : Impliquer davantage les acteurs socio-professionnels au travers de l'innovation et de synergies renforcées favorables à la biodiversité

Fiche-actions 3.4 : Agir contre toutes les sources de pollutions pour préserver le vivant

Fiche-actions 3.5 : Concilier la transition énergétique avec la préservation de la biodiversité

p 59 Défi n°4

Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement

Fiche-actions 4.1 : Améliorer la connaissance sur la fonctionnalité des milieux et sur les continuités écologiques

Fiche-actions 4.2 : Suivre et évaluer l'état de la biodiversité en Occitanie au travers de la connaissance sur la biodiversité menacée et les réservoirs de biodiversité

Fiche-actions 4.3 : Améliorer et valoriser la connaissance sur les services rendus par la biodiversité et les écosystèmes en Occitanie

Fiche-actions 4.4 : Consolider l'accès à la donnée et valoriser la connaissance à l'échelle régionale

Fiche-actions 4.5 : Sensibiliser et former les acteurs de l'aménagement pour la prise en compte de la biodiversité

Fiche-actions 4.6 : Faire des citoyens d'Occitanie des acteurs majeurs de la préservation de la biodiversité

p 73 Défi n°5

Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs

Fiche-actions 5.1 : Engager une démarche d'exemplarité des politiques publiques

Fiche-actions 5.2 : Déployer les symbioses entre acteurs, vecteur d'innovations pour le territoire

Fiche-actions 5.3 : Catalyser et rendre lisibles les engagements et actions de chacun

Fiche-actions 5.4 : Tester et mettre en œuvre des dispositifs de financement et des modes de faire innovants pour les actions en faveur de la biodiversité

Fiche-actions 5.5 : Animer la nouvelle gouvernance de la biodiversité en Occitanie

Fiche-actions 5.6 : Suivre et évaluer la Stratégie régionale pour la Biodiversité

ANNEXES

- Liste des acteurs à mobiliser pour mettre en œuvre la SrB
- Liste des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la SrB et indicateurs stratégiques (version décembre 2019)
- Articulation entre le programme d'actions collectif de la SrB et les autres politiques publiques en lien avec la biodiversité :
 - Plan National Biodiversité (présenté par le gouvernement le 4 juillet 2018)
 - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Adour-Garonne 2016-2021
 - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021
 - Documents intégrés au SRADDET Occitanie (Région Occitanie, version arrêtée, décembre 2019) :
 - Rapport d'objectifs du SRADDET
 - Fascicule de règles du SRADDET
 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique Midi-Pyrénées (2015)
 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique Languedoc-Roussillon (2015)
 - Plan d'actions régional sur le foncier Occitanie (2019)



DEFI 1 : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à horizon 2040

DEFI 1: Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à horizon 2040

Action 1.1 : Eviter, réduire l'artificialisation et la fragmentation, et renaturer pour reconquérir la biodiversité

Argumentaire

La région Occitanie est l'une des plus dynamiques d'Europe. Très attractive, elle accueille 50 000 habitants supplémentaires chaque année. Cette croissance s'accompagne d'un étalement de l'urbanisation (logements, infrastructures, services, activités économiques), qui induit un **rythme élevé d'artificialisation des sols par l'urbanisation** : on évalue que 30 000 à 60 000 ha ont été artificialisés dans la région entre 2006 et 2015¹. Si la vitesse d'artificialisation des sols par l'urbanisation (rapportée à la croissance de la population) a ralenti dans les années 2000, elle reste supérieure à ce qui est constaté à l'échelon national. Elle génère une perte pour la biodiversité à plusieurs niveaux : destruction et perturbation d'écosystèmes, réduction de la surface totale des habitats, morcellement et augmentation des discontinuités (fragmentation).

Cette artificialisation par l'urbanisation est **inégalement répartie sur le territoire** : elle est particulièrement notable autour des grandes agglomérations ainsi que sur la bande littorale, et plus diffuse, mais tout aussi problématique car répandue et fragmentante, dans les villes petites et moyennes situées sur les principaux axes de développement et de transport.

Le littoral et l'arrière-pays méditerranéen sont soumis en outre à des phénomènes de « cabanisation », particulièrement problématiques car ils concernent souvent des écosystèmes fragiles et que leur caractère non encadré, puisqu'illégal, peut induire des impacts forts. L'artificialisation concerne également les milieux montagnards (notamment par l'implantation d'infrastructures de tourisme).

En dehors de l'urbanisation, l'artificialisation des sols est également induite par certains usages des sols de pleine terre, qui, sans impliquer une perte de surface, remettent toutefois en question la fonctionnalité de ces sols, dégradant à la fois leurs capacités d'accueil de la biodiversité, et leur potentiel de services rendus, notamment agricole et sylvicole. Cette artificialisation par l'appauvrissement des sols concerne à la fois le milieu urbain (certains types d'espaces verts par exemple) et le milieu rural (pratiques agricoles et sylvicoles éloignées du bon fonctionnement des écosystèmes).

Au niveau national, le Plan biodiversité de 2018 réaffirme cet enjeu et fixe, pour y remédier, l'objectif de zéro artificialisation nette. Le projet de SRADDET « Occitanie 2040 » identifie clairement dans son rapport d'objectifs le besoin d'une gestion économe de l'espace régional, au sein de son objectif 1.4 « Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à horizon 2040 ». Le fascicule de règles prévoit également plusieurs orientations prescriptives en matière de sobriété foncière, et en matière de facilitation de l'application de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » (ERC), avec l'inclusion, dans le SRADDET, d'un Plan d'action régional sur le foncier intégrant un volet ERC.

En effet, pour réduire la consommation d'espaces et leur fragmentation, la mise en œuvre de la séquence « **Eviter-Réduire-Compenser** » est fondamentale, en mettant l'accent **dès l'amont** des projets sur les volets « **évitement** » puis « **réduction** » (respect de la stricte hiérarchie de la séquence ERC). **L'évitement, en application de la loi et comme réflexe systématique, doit être perçu comme une démarche positive** : la recherche de l'intérêt général dans un projet inclut la préservation de notre écosystème commun ; c'est aussi économiser le coût, les difficultés et limites techniques de la compensation.

En complément, il est nécessaire de **re-naturer** les terrains artificialisés, **de laisser de la place à la nature**, partout où cela est possible, pour **viser la reconquête des espaces par la biodiversité**.

¹ L'écart s'explique par les différentes méthodes d'évaluation utilisées, basées notamment sur des définitions différentes de l'artificialisation (zones bâties et revêtues / usage anthropisé des sols).

Descriptif des actions

- **Améliorer et diffuser la connaissance sur les phénomènes d'artificialisation en Occitanie, et sur leurs conséquences pour la biodiversité**

Il s'agira de suivre et d'évaluer précisément les changements d'occupation du sol, aux échelles locale et régionale, pour connaître et faire connaître l'ampleur du phénomène, et pour évaluer et valoriser l'effet des actions engagées.

Pour cela, les préalables suivants seront mis en œuvre : établir une **définition partagée** de la notion d'artificialisation des sols (artificialisation, urbanisation, imperméabilisation, étalement, tâche urbaine, changements d'usages des sols..), tenant compte des impacts sur la biodiversité ; développer et mobiliser les **cartographies** des enjeux liés eux espaces naturels et à la biodiversité (occupation du sol régionale, SRCE, trame vertes et bleues locales) (cf. action 4.1) ; définir, sur la base des différentes méthodologies déjà existantes (méthodes nationales, démarches régionales et retours d'expériences locaux), une **méthode commune** de suivi de l'artificialisation en Occitanie, mobilisable facilement à l'échelle des territoires ; **organiser la remontée d'informations** au niveau régional.

Dans ce cadre une réflexion sur le calcul des pertes et des gains de biodiversité sera menée pour évaluer l'atteinte du « non perte nette de biodiversité en 2040 ».

La mise en place de groupes de travail impliquant acteurs régionaux et acteurs locaux et le Centre de ressources régional Foncier, Urbanisme et Territoires, en préfiguration, pourront appuyer cette action.

- **Suivre et évaluer la prise en compte de la trame verte, bleue et noire (TVBN) dans les documents de planification**

La structuration d'une veille à partir d'un outil régional de suivi de l'intégration de la biodiversité et de la TVBN en général dans les documents d'urbanisme permettra de recenser les collectivités et les documents d'urbanisme ayant intégré ces enjeux, mais aussi les outils et les sources d'informations qu'ils ont mobilisés. A moyen terme, cet outil sera utile pour réaliser un bilan de cette intégration, en évaluer les points forts et les points d'amélioration, et ainsi alimenter le dispositif d'accompagnement des porteurs de documents d'urbanisme. Cet outil sera complémentaire du dispositif de suivi de l'artificialisation.

- **Dans toute démarche d'aménagement, réaliser dès l'amont un diagnostic au plus juste des besoins et des enjeux, puis engager une démarche itérative pour éviter et réduire les impacts**

Préalablement à l'élaboration des documents de planification et à la conception des projets d'aménagement ou d'infrastructures, **étudier précisément**, à l'échelle de territoires cohérents, **les besoins en projets d'urbanisation**, en tenant compte notamment de critères sociologiques et d'approches multi-usages, au regard d'une estimation précise de la croissance démographique et économique.

En parallèle, établir un **état et une cartographie des enjeux de préservation et de restauration** de la biodiversité du territoire ou du site ciblé : s'appuyer sur les **données** disponibles au travers des SRCÉs (annexés au SRADDET « Occitanie 2040 »), du SINP, des trames verte, bleue et noire locales, des cartographies ou atlas départementaux des zones humides, des Atlas de biodiversité communale, des programmes d'inventaires sur le patrimoine arboré et paysager... , en mobilisant notamment les outils en ligne tels que BiOccitanie ou **Picto Occitanie**. Sur cette base, identifier les éléments (réservoirs et corridors) à préserver, ceux à conforter et ceux à créer. Solliciter l'appui, dès l'amont puis durant toutes les phases de la conception du projet, de l'**expertise locale** en matière de biodiversité (ex : Conservatoire botanique et associations naturalistes, mobilisés sur le sujet notamment dans le cadre du programme d'accompagnement UrbaFlore ; acteurs spécialistes des principaux milieux du territoire : montagne, forêts, milieux ouverts....).

Une fois ce diagnostic croisé des besoins et des enjeux établi, engager une **démarche itérative pour identifier**, parmi les réponses envisagées **à chaque étape** de l'élaboration du projet, **les options les plus économes** en

espace et en impact sur la biodiversité : les mesures d'**évitement** (absence totale d'impact négatif d'une action) concernent généralement des choix fondamentaux (nature, localisation, implantation, voire opportunité d'une action) ; les mesures de **réduction**, définies dans un second temps, visent à réduire au maximum la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts négatifs qui n'auront pu être évités (notion d'« absence de solutions alternatives de moindre impact »).

- **Prioriser l'évitement dans la planification territoriale**

La **requalification des espaces urbains** est une approche d'aménagement incontournable pour répondre aux besoins du territoire tout en limitant la consommation d'espace : par exemple *via* de nouvelles formes d'habitat, des espaces à usage mixte, la réduction de la taille des parcelles ou l'intégration d'espaces de nature au sein des zones artificielles (ex. nature en ville, cf. action 1.3). C'est également l'occasion de **densifier** certains espaces, notamment en zone périurbaine ou dans les villes petites et moyennes. Dans ce cadre, il est important de rechercher un **équilibre entre densification et nature en ville**, pour le maintien des continuités écologiques en milieu urbain et pour le bien-être des habitants (cf. action 1.3). Dans cette optique, des **ratios** liés à l'emprise au sol des bâtiments ou à la surface d'espaces de nature (coefficient de biotope) peuvent être appliqués, ainsi que l'utilisation de matériaux et de surfaces perméables. Dans les zones où les **logements vacants** sont nombreux, leur remise en usage est à rechercher, par l'accompagnement en vue de la réhabilitation et/ou la mise en locatif des logements vacants, associé si nécessaire à un travail de **revalorisation des quartiers** concernés (mixité d'usages, partenariat avec les acteurs locaux, amélioration du cadre de vie).

Si la **consommation ou la fragmentation d'espace ne peut être totalement évitée** malgré tout, il convient alors de **considérer l'impact sur la biodiversité comme un critère fondamental pour le choix de la zone** à artificialiser, pour réduire les impacts, en tenant compte notamment de la localisation des continuités écologiques, des espèces (y compris protégées) localement présentes, ainsi que de la qualité agronomique ou forestière des sols. En complément un phasage pourra être envisagé conditionnant l'artificialisation nouvelle à un avancement suffisant des projets situés en zone déjà artificialisée (ex : ouverture des zones « à urbaniser » conditionnée à la bonne réalisation des projets en requalification et densification).

Une fois le scénario arrêté, **différents outils pourront être mobilisés** dans les documents d'urbanisme **pour traduire les ambitions retenues en matière de préservation et de restauration de la biodiversité** : Orientation d'Aménagement et de Programmation ciblée sur la trame verte et bleue (OAP thématique), zonages indicés, règles liées à la configuration des clôtures, ratios liés à l'emprise au sol des bâtiments ou à un volume d'espaces de nature sur une parcelle (coefficient de biotope), protection d'éléments de paysage, servitudes pour la restauration de continuités prioritaires, espaces boisés classés...

- **Concevoir des aménagements et infrastructures économes en espaces et en ressources naturelles, et perméables à la biodiversité**

La mise en place d'une démarche d'évitement dès l'amont est à systématiser **pour l'ensemble des projets d'aménagement** : logements, commerces, bureaux, équipements, infrastructures, quartiers, zones d'activités, énergie renouvelable...

Le **diagnostic amont** (cf. sous-action précédente) est à réaliser de manière précise à l'échelle du projet, pour identifier les **éléments à préserver, ceux à conforter et ceux à créer**, en tenant compte de l'insertion de l'emprise du projet au sein de connexions écologiques plus vastes. Il s'agira pour cela de réaliser notamment des cartographies, à l'échelle la plus précise possible, des **corridors de déplacements** des espèces avant aménagement, en tenant compte des différents groupe taxonomiques, et des déplacements de jour comme de nuit. Cette cartographie pourra aboutir à la réalisation de plans (ex : 1/5000^{ème}) permettant de définir les zones perméables et imperméables à chaque groupe d'espèces, afin de définir *in fine* les **éléments techniques à mettre en œuvre pour orienter le déplacement** des espèces face aux risques liés à l'usage de la zone d'aménagement en phase exploitation.

En complément, les approches suivantes seront à rechercher pour **réduire les impacts** globaux des projets sur

la biodiversité, éviter toute nouvelle fragmentation ou trouver des solutions permettant de maintenir les continuités : **adapter la localisation et les caractéristiques** des éléments du projet aux enjeux ; mutualiser les équipements en recherchant une multifonctionnalité et une optimisation d'usage; **limiter les emprises** au sol et les surfaces imperméables ; organiser le maintien au sein du projet - et la protection adaptée en phase chantier - des **éléments de nature préexistants** ; intégrer l'objectif de restauration de continuités écologiques dans le projet ; valoriser, sur les espaces verts du site ou à proximité, les **sols** de qualité situés sur les emprises vouées à l'artificialisation....

- **Outiller et responsabiliser les acteurs de l'aménagement pour systématiser des démarches efficaces d'évitement puis de réduction**

Conforter et déployer l'accompagnement existant auprès des acteurs de la planification urbaine en **mobilisant l'expertise locale**, pour éviter puis réduire, et dépasser la seule logique de compensation. Pour cela, il sera nécessaire **d'identifier et référencer des acteurs ressources**, élaborer et diffuser des **outils** de type guide de bonnes pratiques et retours d'expérience, notamment sur la prise en compte des **services écosystémiques** et sur les questions de **résilience**, **rendre concrets** les enjeux de biodiversité au travers de **visites** de territoire, mettre en place une plateforme de ressources, des échanges réguliers entre les différentes parties prenantes de ces projets (décideurs, prescripteurs, services instructeurs, autorité environnementale, AMO...). Cette action pourra mobiliser l'ARB et la Communauté Régionale Eviter Réduire Compenser (CRERCO), en tant que relais et animateurs régionaux.

La sensibilisation et la formation des acteurs de l'aménagement sont indispensables en complément (cf. action 4.5).

- **Reconquérir les espaces artificialisés en les renaturant, en restaurant des continuités, et en laissant de la place à la nature, pour agir en contrepoids de l'artificialisation**

La **désimperméabilisation** des espaces est à conduire à la fois en ville, par touches multiples sur les sols (espaces extérieurs, voiries, parkings...) et sur les bâtiments (cf. action 1.3), et dans les zones industrielles et commerciales en friche, où de vastes opérations de renaturation peuvent être opérées (cf. ci-après). Elle est particulièrement importante dans les territoires exposés à des risques naturels (littoraux, zones inondables) puisqu'elle permet alors d'y réduire l'aléa.

La **désartificialisation des sols perméables** (espaces verts, agricoles et forestier appauvris) est également cruciale. Elle passe par une évolution vers des pratiques plus en synergie avec le fonctionnement des écosystèmes, telles que les **trajectoires culturelles agro-écologiques** (cf. action 2.1), la conception et la **gestion différenciée des espaces verts** et les **pratiques sylvicoles durables et multifonctionnelles** (cf. action 2.2). Ces approches permettent une reconquête de la **biodiversité** et de **l'identité du territoire** (cf. action 3.2) tout en améliorant la **résilience** des productions et des espaces au changement climatique et aux agressions extérieures. Il convient également de prendre en compte l'artificialisation de l'espace nocturne et de mettre en place de manière significative des mesures d'évitement et de réduction de cette artificialisation (cf. pollution lumineuse et trames noires dans l'action 1.3).

La reconquête de fonctionnalité des continuités passe également par le traitement des **points de ruptures** majeurs (infrastructures linéaires de transport, obstacles en cours d'eau,...). Un travail collectif, appuyé sur les deux SRCE, est à conduire pour identifier les moyens de traiter les principaux points noirs et d'engager des actions de reconquête et de restauration des continuités écologiques.

Enfin, l'ensemble des actions de **restauration et de renforcement des continuités écologiques** contribuent à cette action de reconquête (cf. Défi n°2).

La **compensation**, qui intervient en dernier lieu pour proposer une contrepartie aux impacts qui n'auraient pu être évités, ne permet pas stricto sensu la reconquête, mais vise plutôt à **atténuer l'impact résiduel significatif de chaque projet, lorsqu'il n'a pu être évité**. L'enjeu dans ce contexte est de réaliser cette compensation avec un maximum de pertinence au regard de la fonctionnalité des écosystèmes, afin **d'assurer un réel gain de**

biodiversité sur le site de compensation, à la hauteur de la perte de biodiversité induite par le projet, et ainsi viser la non perte nette. Des **retours d'expériences** solides sont nécessaires pour assurer cet objectif : suivi temporel des projets de compensation, évaluation in situ de leur efficacité à moyen et long termes au regard des **impacts cumulés**. Les **connaissances sur les trames vertes et bleues** et sur les besoins en vue de leur restauration, et une cartographie précise de l'occupation des sols et de l'état des milieux (cf. Défi n°4), guideront utilement le choix des sites qui accueilleront les mesures de compensation. En parallèle, une recherche sur les moyens à déployer (outils, méthodologies, doctrines, mutualisations, planification ou charte territoriales) pour garantir une compensation qualitative et pérenne est à conduire. Une démarche d'expérimentations pourrait appuyer la mise en œuvre des propositions qui seront issues de ce travail. La Communauté Régionale Eviter Réduire Compenser (CRERCO) est mobilisée pour diffuser des bonnes pratiques, les retours d'expériences et échanger sur les difficultés rencontrées et les solutions à mettre en œuvre.

- **Requalifier les friches urbaines et délaissés artificialisés en tenant compte de leur état écologique**

La requalification des friches urbaines et délaissés artificialisés (friches industrielles, délaissés urbains, zones commerciales en déprise) est un axe prioritaire pour atteindre le zéro artificialisation nette. Il convient ainsi de bien **identifier** ces secteurs à l'échelle de chaque territoire, pour les **mobiliser en priorité dans le cadre des projets d'aménagement**, et de manière plus prospective pour étudier, pour chaque friche, la meilleure option pour son devenir, à partir notamment de diagnostics écologiques : **reconquête et préservation des milieux naturels ou recyclage pour l'urbanisation**.

La dynamique d'accompagnement des acteurs du territoire, engagée au niveau régional avec l'appel à manifestation d'intérêt « **Reconquête des friches en Occitanie** » sera poursuivie.

Différents leviers seront mobilisés pour **responsabiliser les gestionnaires de sites industriels ou commerciaux** dans la reconversion des sites en fin d'exploitation (exemple : chartes, conditionnement des aides publiques...).

A noter : les friches agricoles peuvent abriter une biodiversité riche, et doivent ainsi faire l'objet d'une attention particulière (cf. action 2.1).

Acteurs mobilisés

- Acteurs de l'urbanisme, de l'aménagement et du foncier
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux
- Acteurs institutionnels régionaux
- Acteurs des filières agricole et sylvicole
- Acteurs des milieux humides, aquatiques, de l'eau et de l'assainissement
- Acteurs socio-économiques (tous secteurs)
- Acteurs de la protection de la nature
- Acteurs de la recherche et de la connaissance

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 1: Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à horizon 2040

Action 1.2 : Mobiliser les outils fonciers pour préserver et protéger la biodiversité

Argumentaire

La **maîtrise foncière représente un levier majeur pour la préservation et la reconquête des milieux naturels**, aux côtés ou en complément de mesures réglementaires, de l'action volontaire et des dispositifs incitatifs. Associée à une gestion adaptée (en régie ou déléguée), elle permet en effet d'assurer la préservation des sites sur le **long terme**.

Plus globalement, la question du foncier est un enjeu majeur pour agir sur le territoire, mis en évidence par le projet de **SRADDET « Occitanie 2040 »** qui prévoit la mise en place d'un Plan d'action régional sur le foncier pour avancer collectivement et progressivement vers le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale, et inclue plusieurs règles relatives au foncier dans son fascicule de règles. En complément, le fonds régional sur le foncier agricole, en cours de préfiguration, participera à la préservation des espaces agricoles, et ainsi à celle des milieux associés, en favorisant l'accès aux terres et le maintien de l'activité agricole.

Différents types d'acteurs peuvent intervenir sur le foncier, notamment le Conservatoire du Littoral, les collectivités territoriales et leurs groupements (Départements, EPCI...), les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), les Etablissements publics fonciers (EPF), les Conservatoires d'espaces naturels, et des associations ayant pour vocation la préservation de terres naturelles ou agricoles. **Certains de ces acteurs ont une action essentiellement ciblée sur les milieux naturels, d'autres ont des cœurs de cibles différents** (agricole, urbain, mixte) mais peuvent être amenés à intervenir sur des parcelles naturelles.

Pour autant, le levier que représente la maîtrise foncière est encore insuffisamment mobilisé. A l'échelle régionale, **davantage d'interactions** entre les acteurs qui bénéficient d'une grande expérience dans leurs champs respectifs seraient très utiles à la biodiversité. Les collectivités et structures plus locales sont quant à elles **inégalement sensibilisées et outillées**.

Le sujet de la compensation met en avant l'enjeu de la maîtrise foncière à long terme pour assurer la pérennité des sites naturels restaurés.

Descriptif des actions

- **Poursuivre et conforter les actions foncières en faveur de la protection de la biodiversité**

Conforter les actions et acteurs engagés en matière d'action foncière visant à préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers et à limiter leur fragmentation.

Associer ces acquisitions foncières à des modes de gestion favorables à la biodiversité (cf. Défi n°2) : plans de gestion des espaces naturels validés scientifiquement ; évolution des trajectoires agricoles et forestières vers des pratiques favorables à la biodiversité.

Cette action sera mise en œuvre avec une vigilance spécifique sur les milieux particulièrement riches et sensibles, tels que les vieilles forêts, les zones humides, le littoral, les pelouses sèches naturelles, les prairies naturelles et les zones de karst (cf. Défi n°2).

- **Impulser une dynamique de réseau autour de la biodiversité entre les principaux acteurs fonciers**

Faire se rencontrer les acteurs du foncier sur les territoires, pour une meilleure compréhension du rôle de chacun et un partage des stratégies et des savoir-faire. Ce partage des priorités et expériences propres à chacun permettra d'identifier les points d'interaction, et de rechercher des actions innovantes et coordonnées autour de la maîtrise foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers. Ces interactions permettront également d'appuyer l'émergence de stratégies foncières concertées à différentes échelles de territoire. L'organisation de formations sur la réglementation et les différents outils et dispositifs en matière

d'aménagement foncier est à prévoir (cf. fiches 4.5)

- **Mettre en place une veille foncière coordonnée à l'échelle régionale**

Cette action vise à donner une meilleure visibilité aux transactions foncières, apportant ainsi une alerte quant aux opportunités d'acquisition foncière sur des secteurs de continuités écologiques ou quant aux transactions foncières susceptibles de créer un risque pour les milieux (spéculation, mitage). Il s'agit également d'outiller les territoires afin d'adapter les méthodes de veille et les critères de choix pour l'intervention foncière aux enjeux de la biodiversité : continuités écologiques, qualité écologique des sols, qualité écologique et statut de conservation du milieu, notamment. Dans ce cadre, une vigilance sur les milieux particulièrement riches et sensibles (cf. 1^{ère} sous-action), sera recherchée. Le Centre de ressources régional Foncier, Urbanisme et Territoires, en préfiguration, pourra être mobilisé pour cette action.

- **Développer des actions innovantes alternatives à la maîtrise foncière**

Des outils de maîtrise d'usage ou encore les obligations réelles environnementales (ORE) permettent d'assurer la préservation et la gestion de parcelles naturelles, sans forcément en détenir la propriété. Ils peuvent être mobilisés dans les cas où la maîtrise foncière n'est pas indispensable, pas souhaitable ou pas possible, voire en complément de la maîtrise foncière.

Les **obligations réelles environnementales (ORE)**, créées par la loi biodiversité de 2016, permettent aux propriétaires fonciers de mettre en place une protection environnementale attachée à leur terrain, pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans. Dans la mesure où les obligations sont attachées au bien, elles perdurent même en cas de changement de propriétaire. La finalité du contrat doit être le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de services écosystémiques.

La **maîtrise d'usage** consiste quant-à-elle à conventionner avec les propriétaires dans l'optique de réaliser ou faire réaliser des opérations de restauration ou de gestion sur leur terrain (cf. action 2.9). D'ores et déjà mobilisée par un certain nombre d'acteurs, elle est à poursuivre et conforter.

La **protection réglementaire** (réserve naturelle, arrêté préfectoral de protection de biotope ou d'habitats naturels...) est un outil fort de protection de terrains naturels, sans nécessiter forcément leur acquisition (cf. action 2.9).

Il s'agira de valoriser les actions de ce type d'ores et déjà engagées, d'**expérimenter** et de **partager les expériences**, afin de faire monter les acteurs du territoire en compétence et en connaissance sur ces outils et les cas dans lesquels ils peuvent être adaptés.

Acteurs mobilisés

- Acteurs de l'urbanisme, de l'aménagement et du foncier
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux
- Acteurs de la protection de la nature
- Acteurs des filières agricole et sylvicole
- Acteurs institutionnels régionaux
- Acteurs des milieux humides, aquatiques, de l'eau et de l'assainissement

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 1: Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à horizon 2040

Action 1.3 : Donner plus de place à la nature en ville, au bénéfice de la biodiversité et des citoyens

Argumentaire

La nature en ville, qui constitue la trame verte et bleue urbaine, a un double rôle de refuge pour certaines espèces et de corridor écologique : au niveau local, elle permet la dispersion et l'installation des espèces jusqu'au cœur des villes ; au niveau régional, elle réduit l'effet « barrière » de la ville, soutenant alors le déplacement des espèces indispensable au bon fonctionnement des écosystèmes, d'autant plus nécessaire dans le contexte des changements climatiques.

La nature en ville est également un élément clé du **cadre de vie** des citoyens, avec de nombreux services rendus par la biodiversité en milieu urbain : elle contribue à filtrer l'air, réguler l'eau, limiter les îlots de chaleur urbains et créer des îlots de fraîcheur; elle favorise la santé et le bien-être des citoyens ; elle offre des lieux de convivialité et de loisirs ; autant d'atouts qui favorisent la résilience du territoire aux conséquences des **changements climatiques**.

Elle est également un **vecteur de sensibilisation** et d'information à l'environnement, et de lien entre l'urbain et le rural.

La trame verte et bleue urbaine est **composée d'éléments de tailles, de typologies et de richesse écologique très divers** : friches et espaces interstitiels où se développe une nature « spontanée », jardins publics, jardins partagés, jardins privés, massifs et jardinières, toitures et pieds de murs végétalisés, arbres d'alignement et pieds d'arbres, murets, noues végétalisées, cours d'eau, zones humides, bosquets, petits boisements.... Les circulations douces végétalisées, les cours d'eau et canaux, ainsi que les espaces végétalisés d'accompagnement des grands axes et des voiries sont également des vecteurs importants de continuité. Les éléments de la trame verte et bleue urbaine **se poursuivent en milieu péri-urbain**, où ils sont connectés avec les autres trames écologiques du territoire (cf. Défi n°2).

Il est ainsi nécessaire de favoriser la biodiversité et les continuités écologiques **à tous les niveaux de développement des villes**, de l'échelle de la planification à celle de la conception et de la gestion des espaces et des bâtiments. Dans ce cadre, imperméabilisation, pollutions chimiques et lumineuses, clôtures infranchissables, gestion intensive, éléments de bâti dangereux (ex : vitres miroirs), sont autant de menaces à réduire.

Descriptif des actions

- **Restaurer et conforter des continuités écologiques fonctionnelles en milieu urbain**

Travailler à **rendre « perméables » à la nature l'ensemble des espaces** urbains et périurbains : intégrer les corridors et micro-corridors dans les futurs aménagements, en tenant compte des spécificités des espèces ; éviter les obstacles aux déplacements tels que les clôtures impénétrables (sauf à proximité d'infrastructures dangereuses) ; conforter, et gérer de manière différenciée les espaces verts et de nature, publics comme privés (sans produits phytosanitaires, avec des espaces laissés en évolution plus spontanée, fauchés tardivement, intégrant au maximum une palette végétale locale et évitant absolument les espèces exotiques envahissantes, intégrant des zones de tranquillité pour la biodiversité...); remettre du végétal et un sol vivant au sein des parcelles en réduisant les surfaces imperméables (cf. action 1.1); conforter et diversifier les continuités arborées ; permettre la végétalisation (spontanée ou citoyenne) des interstices, pieds de mur, pieds d'arbres ; maintenir les friches urbaines végétalisées à fort intérêt écologique, en se basant sur une étude du potentiel écologique de la friche avant de décider de son devenir.

Conforter les éléments de trame structurants et les connecter aux trames péri-urbaines et rurales : concevoir les axes de circulation en intégrant les enjeux de la trame verte et bleue à différentes échelles (connexion des espaces urbains, lien aux espaces périurbains et ruraux), renaturer et protéger les berges des cours d'eau et canaux, diversifier et densifier la végétation autour des axes structurants, et rechercher une continuité latérale

avec ces espaces.

Traiter les îlots de chaleur par la désartificialisation et la renaturation pour favoriser la biodiversité et l'adaptation au changement climatique (cf. action 1.1).

- **Réduire la pollution lumineuse et restaurer les trames noires**

L'excès de lumière artificielle la nuit est problématique pour la biodiversité par deux aspects : d'une part il dégrade la qualité des habitats et, d'autre part, il perturbe les déplacements et est ainsi une source de fragmentation. Il a en outre des effets négatifs sur la santé des habitants et de la faune en général. Il est ainsi nécessaire d'intégrer les besoins d'obscurité au sein des trames vertes et bleues urbaines.

Cela passe en premier lieu par l'identification cartographique de la « **trame noire** » du territoire, **c'est-à-dire d'un réseau écologique propice à la biodiversité nocturne, à préserver et conforter**, et des points de cette trame à **restaurer** en priorité. Il s'agit ensuite d'établir un plan d'action permettant de mobiliser les acteurs du territoire (publics, privés, particuliers) pour protéger et restaurer cette trame. **L'expérience pilote des parcs naturels** sur ce sujet est ainsi à diffuser et reproduire sur l'ensemble du territoire. Comme pour les autres trames, il est indispensable de conduire ce travail à la fois à l'échelle régionale et aux échelles locales. A l'échelle régionale, une cartographie régionale de la trame noire serait à réaliser, qui pourrait servir de support pour accompagner et inciter à sa déclinaison sur les territoires.

La **promotion de cette problématique auprès des élus, des entreprises et du grand public**, en communiquant sur la nouvelle réglementation en la matière, et en faisant le lien avec la diminution des consommations d'énergie et avec l'intérêt économique de la démarche, est une clé de réussite de l'action (cf. Actions 3.3, 4.5 et 4.6).

- **Mobiliser les documents d'urbanisme et de planification**

Les documents d'urbanisme permettent d'identifier et de **cartographier** la trame verte, bleue et noire locale ainsi que ses connexions au sein des trames plus globales, puis, sur cette base, d'identifier les éléments de nature à préserver, ceux à conforter et ceux à créer (renaturation, reconquête de surfaces imperméabilisées...). Ils apportent ainsi un cadre de référence pour l'action en faveur de la nature en ville (cf. action 1.1).

- **Intégrer la biodiversité dans la conception des projets urbains, des bâtiments, des infrastructures et ouvrages, ainsi que dans leur entretien/exploitation**

S'appuyer sur des **diagnostics** amont ciblés pour concevoir les projets urbains favorisera les approches visant à éviter prioritairement puis **réduire les impacts** sur la biodiversité, ainsi que l'identification des **possibilités de déploiement** d'éléments de nature en ville réellement fonctionnels (cf. action 1.1). Sur cette base, intégrer la biodiversité **dès la conception** du projet, et jusque dans l'**exploitation** du site, en passant par la réduction des impacts de la **phase chantier**.

A l'échelle du bâti, dans le cadre des rénovations et nouvelles constructions, **au-delà des objectifs liés à la transition énergétique, concevoir le projet dans une optique environnementale plus globale**, intégrant les enjeux de biodiversité et d'économie circulaire : choix des matériaux, intégration d'espaces d'accueil de la biodiversité sur le bâti et sur la parcelle, solutions alternatives aux conceptions dangereuses pour la faune (problématique des grandes baies vitrées, poteaux creux...), limitation des zones imperméables, perméabilité des limites de parcelle, palette végétale. Les collectivités (bâtiments scolaires, culturels, techniques, voiries, espaces publics) et les sites d'entreprises ont un rôle de pilote à jouer sur ces approches. Pour ce faire, diffuser des référentiels techniques d'aménagements favorables à la biodiversité.

• **Encourager les collectivités à mobiliser les outils disponibles en faveur de la nature en ville**

Promouvoir et accompagner : l'utilisation de palettes végétales locales ; le recours aux critères des marques collectives référencées « végétal local » et « vraies messicoles », ou équivalent, dans la commande publique ; la réalisation d' « **Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)** » ou intercommunale, pour mieux connaître la biodiversité sur un territoire, identifier les enjeux locaux, et faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques locales ; la mobilisation du programme Urbaflore, qui mobilise les réseaux associatifs pour assurer une veille sur la flore remarquable des aires urbaines en appui aux choix des collectivités ; la valorisation de l'action des collectivités via le dispositif « Territoires engagés pour la nature (TEN) » , le concours « **Capitale française de la biodiversité** » ou encore dans le cadre de labellisations plus ciblées de type « **Ecojardin** »...

L'acquisition de **connaissances** sur les espaces de nature en ville et sur leur contribution aux continuités de la trame verte et bleue, et la **sensibilisation des habitants** aux changements de pratiques (ex : gestion différenciée, choix des végétaux, absence de clôtures) sont à mettre en place pour accompagner cette action (cf. Défi n°4).

Acteurs mobilisés

- Acteurs de l'urbanisme, de l'aménagement et du foncier
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux
- Acteurs institutionnels régionaux
- Acteurs de la protection de la nature
- Acteurs des milieux humides, aquatiques, de l'eau et de l'assainissement

(Liste des acteurs disponible en annexe)



DEFI 2 : Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique

DEFI 2 : Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique

Action 2.1: Maintenir et restaurer la fonctionnalité des milieux ouverts et semi-ouverts

Argumentaire

Façonnés par l'homme depuis plusieurs millénaires, les milieux ouverts et semi-ouverts d'Occitanie sont profondément ancrés dans le **patrimoine naturel et paysager** de la région dont ils **couvrent plus de 60% de la surface**. Ils sont composés pour un tiers de milieux naturels et semi-naturels (pelouses, landes, prairies permanentes, maquis et garrigues), pour un autre tiers de milieux agricoles spécifiques (prairies semées, vergers, vignes, maraichage) et pour le dernier tiers de grandes cultures.

Ces milieux, riches, sont soumis à d'importantes pressions. Ils sont en particulier **fortement influencés par les activités agricoles** qui y sont présentes :

D'une part, l'agriculture intensive s'est développée en empiétant sur les systèmes agricoles traditionnels, notamment dans les grandes plaines de Midi-Pyrénées, où des **grandes parcelles en monoculture ont remplacé les structures bocagères et de polyculture**. Cette dynamique a entraîné une dégradation forte des habitats naturels et semi-naturels et de la fonctionnalité écologique locale, ainsi qu'une homogénéisation des paysages, au détriment de la mosaïque paysagère traditionnelle. Le développement de l'**agro-écologie**, qui remet la biodiversité et les processus écologiques au cœur de la production agricole, est indispensable pour préserver et restaurer ces milieux.

D'autre part, **l'abandon ou la modification de certaines pratiques traditionnelles (ex : pâturage, viticulture, jachères) entraîne une réduction progressive de leur surface**, dans les zones montagneuses, les zones de plateaux et de causses, et dans les zones méditerranéennes (enfrichement des parcelles les moins accessibles ou moins rentables ; intensification sur les parcelles plus rentables : retournement de prairies, surpâturage, fertilisation, fauche plus précoce). A noter que, si l'embroussaillage, notamment sur les friches, peut entraîner à terme une banalisation des paysages et un appauvrissement de la biodiversité quand il se généralise sur un territoire, les espaces embroussaillés contribuent à la mosaïque de milieux et sont nécessaires au cycle de vie d'un ensemble d'espèces.

Le développement d'**activités de loisirs en montagne** (ex : stations de ski), peut également être un vecteur de pressions sur les milieux ouverts d'altitude.

Le mitage des espaces naturels et agricoles via l'**urbanisation** est une autre pression forte sur ces milieux, que des actions liées à l'aménagement, à l'urbanisme et au foncier doivent contenir (cf. Défi n°1).

Descriptif des actions

- **Poursuivre l'amélioration des connaissances des milieux ouverts et semi-ouverts** (déclinaison des actions 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4 relatives à la connaissance)

Etendre, à l'échelle de l'Occitanie, et développer un **suivi régional de l'évolution des surfaces en prairie naturelle et pelouses sèches**, connaissance nécessaire pour localiser précisément ce patrimoine naturel très riche, pour suivre l'impact de l'évolution de pratiques sur ces milieux, et pour aider au travail de priorisation des actions de conservation, eu égard aux diversités des contextes locaux. Poursuivre notamment le travail d'élaboration de l'atlas des milieux secs actuellement en cours.

Développer un **suivi régional des éléments de paysage agro-écologiques** (haies notamment).

Poursuivre les études sur les **services écosystémiques et les insectes pollinisateurs** en milieux agricoles pour produire des références locales et inciter à l'action.

Mesurer l'impact des pratiques courantes de gestion des milieux (réouverture, pression de pâturage, écobuage, fauche précoce, pratiques culturales...) sur les espèces inféodées à ces milieux et sur leurs habitats

(lézards des Pyrénées, lézard ocellé, outarde canepetière, pollinisateurs sauvages, rhopalocères, galliformes de montagne, grands rapaces, chiroptères, plantes messicoles...).

- **Conforter les dispositifs partenariaux et les animations territoriales d'appui à la gestion et de suivi des milieux ouverts et semi-ouverts**

Poursuivre, conforter et **étendre à l'échelle de l'Occitanie** : les dispositifs partenariaux d'action (préservation, restauration, gestion), d'animation et de suivi dédiés à ces milieux. Par exemple, le programme Messiflore qui cible les plantes messicoles et remarquables des bords de champs, vignes et vergers ; ou encore le programme Corribior dédié à la préservation et la restauration d'éléments de paysage agro-écologiques (ex : haies champêtres, arbres, mares).

Le travail de mise en réseau des acteurs de la biodiversité et de rapprochement avec les autres acteurs socio-économiques (cf. action 5.2) viendra appuyer cette action.

- **Soutenir le développement de l'agro-écologie, pour des pratiques favorables aux milieux ouverts et semi ouverts et aux espèces inféodées** (lien action 3.1)

Mettre en œuvre des **outils appuyant les agriculteurs** dans l'intégration de la biodiversité dans leurs pratiques : vulgariser les résultats des instituts de recherche relatifs aux pratiques agro-écologiques ; poursuivre la mise en place d'appuis techniques (cahiers et fiches de bonnes pratiques, retours d'expériences locaux, conseil et accompagnement à l'action) ; développer des dispositifs financiers adaptés au contexte local (ex : paiements pour services environnementaux, mesures agro-environnementales et climatiques, négociation des futures programmations nationales et européennes), poursuivre la mise en œuvre des actions prévues dans les programmes en faveur des espèces et habitats patrimoniaux des milieux ouverts et semi-ouverts ; **favoriser les collaborations avec les acteurs naturalistes** pour répondre aux enjeux et spécificités écologiques du territoire.

Les pratiques suivantes seront particulièrement recherchées : pratiques économes en intrants ; préservation et restauration d'éléments de paysage (haies, arbre, murets, talus, mares, zones humides, ronciers...) ; préservation des prairies de fauche naturelles et des pelouses ; maintien de la mosaïque de milieux, maintien des plantes messicoles ; pratiques agricoles adaptées au cycle biologique des espèces (ex : retard de fauche, implantation de couverts adaptés), confortement des exploitations en polyculture-élevage et de l'élevage de races anciennes et locales, développement du pâturage tournant, restauration écologique des habitats

- **Maintenir les habitats agro-pastoraux**

Soutenir les activités pastorales et les activités de fauche extensives, contribuant à un maintien de l'ouverture de ces milieux favorable à la biodiversité (formation et accompagnement au changement de pratique, mobilisation des MAEC...).

- **Mobiliser les documents d'urbanisme pour préserver les éléments constitutifs de la trame ouverte et semi-ouverte**

Par exemple : chapitre dédié dans projet d'aménagement et de développement durable, Orientation d'aménagement et de programmation (PLU) ou orientation du Document d'orientation et d'objectif (SCoT) dédiée, mobilisation des documents graphiques (SCoT), zonage et règlement du PLU adapté (ex : zones naturelles, agricoles et zones indicées, éléments du paysage à protéger, emplacements nécessaires aux continuités écologiques à recréer).

L'accompagnement des acteurs de l'aménagement dans la prise en compte de la biodiversité (cf. actions 1.1 et 4.5) appuiera cette action.

- **Mettre en place des actions spécifiques aux milieux ouverts d'altitude (comprenant les milieux rocheux)**

Développer les actions de restauration de la fonctionnalité des milieux ouverts d'altitude dégradés tels que les talus de route, stations de ski, falaises rocheuses équipées...

Encourager le maintien de pratiques de gestion favorables à l'ouverture des milieux (prairies de fauche, estives conduites de manière extensive).

Poursuivre les expérimentations et l'évaluation des aménagements des estives et des landes semi-ouvertes en faveur notamment des galliformes de montagne (Perdrix grise des Pyrénées et Grand Tétras en particulier), et les démarches de cohabitation des espèces telles que le Bouquetin des Pyrénées avec les activités pastorales.

Acteurs mobilisés

- Acteurs de la protection de la nature
- Acteurs des filières agricole et sylvicole
- Acteurs institutionnels régionaux
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux

(Liste des acteurs disponible en annexe)

Action 2.2 : Préserver et renforcer les écosystèmes forestiers et les continuités boisées

Argumentaire

Les milieux forestiers couvrent **près de 36 % du territoire**. Inégalement répartis, ils sont largement regroupés dans le Massif central (Cévennes, Montagne noire, Lozère, Causses) et les Pyrénées (vallées et piémonts), et de manière plus diffuse sur le reste du territoire. Les boisements feuillus dominant (Chênaies sclérophylles, chênaies caducifoliées, hêtraies et forêts de ravins) et représentent 60% des forêts du territoire. Les boisements résineux, situés essentiellement en zones de montagne et sous forme de pineraie, sur le pourtour méditerranéen, couvrent 18% de la superficie des forêts de production.

Des écosystèmes forestiers en bon état rendent de nombreux services à l'homme, notamment : fourniture de bois pour la construction, l'industrie et l'énergie, séquestration du carbone (arbre sur pied, bois mort, vie dans les sols forestiers) et rafraîchissement (deux atouts importants pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques), préservation des sols contre l'érosion et les glissements de terrain, amélioration de la qualité des eaux potables et de l'air, loisirs, paysages, tourisme, chasse, cueillette...

Comme cela est souligné dans le PNFB, « **la biodiversité forestière, qu'elle soit dite « ordinaire » ou « patrimoniale », est un atout majeur pour une sylviculture durable et efficace** ». Sa valorisation nécessite d'agir sur l'amont de la filière en continuant les efforts pour encourager les propriétaires et les gestionnaires à prendre davantage en compte le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et leurs conséquences cumulées, en particulier par des sylvicultures efficaces et prévoyantes, en accord avec les principes d'une gestion durable.

La forêt privée est majoritaire en région Occitanie et représente 79 % de la surface forestière. Les forêts domaniales en couvrent 9 % et les autres forêts publiques relevant du régime forestier, 12 %.

Les espaces forestiers représentent une part importante des sites Natura 2000 (40%) et des ZNIEFF de la région Occitanie, reflétant une diversité et une richesse d'habitats notable. En outre, certaines espèces à forts enjeux sont intimement liées aux milieux forestiers (ex : Pic à dos blanc, Grand tétras, Vautour moine, Aigle botté, Circaète, Chiroptères sylvicoles, Chouette de Tengmalm... mais également espèces saproxyliques, particulièrement menacées à l'échelle nationale et européenne). Ces espaces nécessitent ainsi des mesures de gestion adaptée ; certaines étant déjà intégrées dans les documents de gestion durable et programmes d'aménagement forestier locaux (densité de bois mort maintenu à l'hectare, période d'intervention, préservation d'arbres à gîtes...).

Par ailleurs, la Région Occitanie héberge un peu plus de 2% de **vieilles forêts**, dans les Pyrénées, le Massif central et en plaine. Ces vieilles forêts, rares et souvent fragmentées, sont des réservoirs de biodiversité particulièrement riches (sols, vieux arbres, bois morts, espèces particulières de faune, flore et fonge...) qu'il est important de **préserver** (y compris par la restauration ou le maintien des « continuités et connectivités » entre milieux). Ces forêts, **ne bénéficient, la plupart du temps d'aucun statut réglementaire de protection**. Leur préservation éventuelle se fait au cas par cas *via* un porter à connaissance et de manière volontaire de la part des propriétaires et gestionnaires.

Ces forêts, de par leur maturité et leur naturalité, sont aussi de véritables « **laboratoires du temps** », dont l'étude permet de mieux comprendre les dynamiques naturelles des forêts et de leur adaptabilité aux conditions écologiques locales et à leurs évolutions, dans un contexte de changement climatique : connaissance des mécanismes de résilience, modification des proportions occupées par les différentes essences dans les peuplements, évolution des aires de répartition, etc., utiles à l'élaboration d'itinéraires sylvicoles durables « de référence ».

La gestion forestière peut être un atout pour la biodiversité. Elle se veut globalement intégrative de la biodiversité. Et malgré les dynamiques engagées, une partie des espaces forestiers se trouve dans un état de conservation dégradé (sous l'effet conjugué de plusieurs pressions, qui appellent de nouvelles pratiques : en matière d'aménagement et d'urbanisation, en matière de gestion sylvicole, en matière de gestion cynégétique sur certains secteurs, en matière de gestion des parasites, et de prise en compte du changement climatique...). Une montée en puissance des pratiques visant à limiter les pressions et enrichir les écosystèmes forestiers, la biodiversité et les sols associés, est nécessaire, au bénéfice de tous. Il y a un enjeu fort à les faire connaître, et à les développer ainsi que renforcer les garanties de gestion durable au travers des documents de gestion Durable (DGD) et certification (PEFC...).

De nombreuses initiatives ont d'ores et déjà été engagées en matière de prise en compte de la biodiversité dans les activités présentes en milieu forestier (certification PEFC et FSC, BIOFOR, UNCI'PLUS, BIOFIL, programmes forêts anciennes IPAMAC, GALLIPYR, Observatoires des forêts pyrénéennes...). Il est aujourd'hui nécessaire de renforcer la connaissance sur les interactions entre les différentes pratiques sylvicoles et la biodiversité, en tenant compte du temps long de la forêt, et d'encourager le déploiement des actions favorables à la biodiversité à **l'ensemble du territoire régional**, de les **inscrire dans la durée**, et **d'assurer une meilleure articulation entre les politiques publiques de préservation de la biodiversité et de production forestière**, comme souligné dans le programme régional forêt bois (PRFB Occitanie). Ce Programme Régional Forêt-Bois (PRFB) 2019-2029 a été adopté le 19 juin 2019 en déclinaison du programme national forêt-bois pour répondre aux différents défis que la filière forêt-bois doit affronter, aussi bien écologiques qu'économiques et sociaux.

Descriptif des actions

- **Consolider les initiatives et outils existants de prise en compte de la biodiversité dans la gestion sylvicole** (lien action 3.1 et 2.7)

Pour cela, il s'agira :

-De poursuivre et de renforcer le développement des garanties de gestion durable dans les forêts d'Occitanie, s'appuyant notamment sur des **éléments de diagnostics écologiques**, afin de définir des propositions de gestion tenant compte des objectifs des propriétaires et des enjeux, notamment en matière de préservation de la biodiversité.

Ces diagnostics préalables doivent permettre de **se poser les bonnes questions en amont**, et de proposer ensuite des pratiques adaptées, en fonction de la sensibilité des milieux. Par exemple, la mise en place d'îlots de sénescence dans des massifs cultivés ou la conservation d'arbres supports de biodiversité doit-elle être renforcée, et si oui, à quel endroit pour optimiser la prise en compte conjointe des enjeux de production de bois et de préservation de la biodiversité? Les cycles biologiques des espèces sensibles ou protégées (périmètres de quiétude, périodes de reproduction/hibernation, préservation des arbres porteurs de loges ou gîtes) sont-ils respectés ? Quid du maintien de strates végétales variées et de la recherche d'une diversité d'espèces locales accompagnatrices des essences objectifs, dont essences fruitières et nectarifères locales ? Quid de l'évitement des espèces végétales protégées et/ou menacées et de la préservation des habitats associés (tourbières, landes, lisières) ? Quels sont les itinéraires de gestion les plus adaptés au contexte (futaies irrégulières ou régulières, mode de régénération, mode de plantation, mode de débardage et/ou débusquage, méthode de lutte contre les adventices et parasites, etc). L'information permettant d'identifier correctement ces enjeux (notamment l'accès aux zonages environnementaux) est de plus en plus accessible. Des améliorations restent possibles, de même que le développement d'outils de diagnostics qui, pour pouvoir être utilisés par le plus grand nombre, doivent rester simples et ergonomiques.

-D'augmenter la surface de forêt privée couverte par des documents de gestion durable (environ 12% de la forêt privée en est doté aujourd'hui).

-D'intégrer au schéma régional de gestion sylvicole, une annexe verte dédiée à Natura 2000 prévue au titre du PRFB.

-D'identifier les cadres/modes/moyens de contractualisation permettant d'encourager les propriétaires et gestionnaires forestiers en faveur d'itinéraires sylvicoles durables (cf. action 4.1 du PRFB).

-De **diffuser largement les informations existantes** aux élus (propriétaires de forêts communales) et aux gestionnaires publics et privés (ex : guide Gallipyr pour une sylviculture de montagne favorable aux galliformes) et **de faire connaître et proposer l'utilisation des certifications** et autres **outils** disponibles (Indice de biodiversité potentielle, marteloscope en gestion intégrative (EFI), outils mobilisables sur les espaces naturels protégés et dans les parcs naturels, réserves biologiques, retours d'expériences)...

-De poursuivre le soutien à l'extension des surfaces certifiées, tout en se donnant les moyens d'observer les impacts de ces certifications sur la biodiversité, et de les renforcer si besoin, notamment en s'appuyant sur les travaux d'actualisation du référentiel national.

-De déployer des moyens financiers pour mettre en œuvre des **mesures sylvo-environnementales et**

climatiques (cf. action 5.4) et d'engager un dispositif de leur suivi pour évaluer notamment leur effet de maintien / amélioration de la biodiversité et les services écosystémiques dans la gestion forestière (cf. action prévue PRFB).

-De poursuivre la mise en œuvre des actions prévues dans les programmes en faveur des espèces et habitats patrimoniaux des milieux forestiers.

- **Améliorer la connaissance de la sous-trame forestière et prioritairement des vieilles forêts en s'appuyant sur les inventaires existants et en les développant sur l'ensemble du territoire de l'Occitanie :**

Identifier des îlots de vieux bois dans les peuplements « productifs », qui participent à la continuité entre les différents réservoirs de biodiversité (vieilles forêts, forêts anciennes, peuplements plus récents (en libre évolution, futaies...). Dans ce cadre, un argumentaire écologique sera à construire de façon collective avec les acteurs forestiers.

Qualifier l'état de la continuité de la sous-trame boisée, de sa fonctionnalité, des services écosystémiques apportés par les milieux forestiers (cf. actions 4.1 à 4.4).

Affiner l'élaboration des critères de caractérisation des vieilles forêts à l'échelle régionale, en s'appuyant sur les travaux du Groupe d'études des vieilles forêts pyrénéennes et le réseau de l'Observatoire des forêts des Pyrénées centrales.

Définir une sous-trame « vieux arbres », pour préserver et restaurer des connexions fonctionnelles : forêts anciennes, forêts matures, arbres conservés au titre de la biodiversité dans la gestion forestière (vieux arbres habitat et gros bois morts au sol et sur pied), îlots de sénescence, réserves de biodiversité intégrales ou dirigées, arbres remarquables/exceptionnels, vieux arbres agro-forestiers. Ces éléments sont à identifier tant en forêt que hors forêt, notamment dans les espaces péri-urbains.

Affiner la connaissance sur les interactions entre les différentes pratiques sylvicoles et la biodiversité. Dans ce cadre, les échanges et rencontres entre professionnels, experts de la biodiversité, forestiers, opérateurs, gestionnaires, fédération et/ou syndicat de propriétaires, usagers, riverains... sont à encourager.

- **Préserver et valoriser les vieilles forêts**

Développer la protection des vieilles forêts des Pyrénées et de plaine, avec l'outil réglementaire et/ou foncier adéquat, afin de compléter le réseau des réservoirs de biodiversité de la trame forestière des milieux présentant les plus forts niveaux de naturalité et de diversité spécifique, fonctionnelle et génétique.

Développer des **actions de maîtrise foncière et/ou de maîtrise d'usage** (cf. action 1.2).

Mettre en œuvre et renforcer la **prise en compte** des inventaires des vieilles forêts étendus à l'ensemble du territoire de l'Occitanie (cf. action 4.2), dans la gestion forestière et l'aménagement sylvicole, et dans les documents d'urbanisme (cf. action 1.1).

Pour les forêts à forts enjeux écologiques, encourager les démarches visant à privilégier la libre évolution ; celle-ci pouvant être accompagnée d'un renforcement des dispositifs existants et des moyens contractuels pour y parvenir (Contrats forestiers Natura 2000, îlots de sénescence, Arrêtés Préfectoraux de Protection d'Habitats Naturels, espaces naturels sensibles, espaces boisés classés) (lien action 2.9). Dans ce cadre, une réflexion doit être engagée sur les modalités de valorisation de ces forêts à forts enjeux (ex : quid du paiement pour Services Ecosystémiques ?, compensation carbone et/ou écologiques ?...).

- **Accompagner la prise en compte de la trame boisée dans les documents d'urbanisme**

L'accompagnement des acteurs de l'aménagement dans la prise en compte de la biodiversité (cf. action 1.1 et fiche 4.5) appuiera cette action.

Par exemple : chapitre dédié dans projet d'aménagement et de développement durable, Orientation d'aménagement et de programmation (PLU-i) ou orientation du Document d'orientation et d'objectif (SCoT) dédiée, mobilisation des documents graphiques (SCoT), zonage et règlement du PLU-i adapté.

- **Observer les réponses naturelles des forêts face au changement climatique** et aux facteurs induits (ex. vulnérabilité vis-à-vis des incendies et crise sanitaire) (lien action 2.7)

Synthétiser les connaissances et favoriser leur appropriation à l'échelle régionale, notamment celles issues de travaux nationaux (ex. groupe de travail filière bois-forêt en déclinaison du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique) ou plus spécifique (ex. expertise de certains chercheurs et spécialistes). Les actions de gestion devront être adaptées au fur et à mesure de l'état des connaissances.

Favoriser l'amélioration des connaissances en **développant des études, notamment dans les vieilles forêts**, afin d'observer leurs capacités d'adaptation, d'atténuation et de résilience sur le long terme et s'en inspirer pour la gestion des forêts en sylviculture.

Ces études doivent être mises en regard de celles conduites sur les capacités d'atténuation et de stockage du carbone par la végétation terrestre, dont les arbres et plus spécifiquement le bois, pouvant inclure aussi une approche globale du « cycle de vie des matériaux » (captation, séquestration, substitution, restitution).

Acteurs mobilisés

- Acteurs institutionnels régionaux
- Acteurs des filières agricole et sylvicole
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux
- Acteurs de la protection de la nature
- Acteurs de la recherche et de la connaissance
- Acteurs de la protection de la nature
- Acteurs des filières agricole et sylvicole
- Acteurs institutionnels régionaux
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 2 : Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique

Action 2.3 : Maintenir la fonctionnalité de la trame bleue, dans une approche de bassin versant

Argumentaire

La région Occitanie bénéficie de **milieux aquatiques riches et diversifiés**, avec notamment un réseau hydrographique naturel très développé, composé de 74 000 km de **cours d'eau** en interaction, à l'échelle de chaque **bassin versant** et sous-bassin versant, avec les autres éléments constitutifs de la **trame bleue**: berges, annexes hydrauliques, lit majeur, zones humides (cf. action 2.4) et autres milieux aquatiques, tels que les lacs, le littoral et la mer (cf. actions 2.5 et 2.6).

Ces milieux constituent des écosystèmes indispensables, qui abritent nombre d'espèces qui leur sont inféodées (ex : flore hydrophyte, hygrophile et mésophile, poissons, batraciens, crustacés) **dont des espèces très rares**, par exemple le Desman et le Calotriton des Pyrénées, la Loutre, la Musaraigne aquatique, l'Écrevisse à pattes blanches, la Mulette perlière ou encore la Grande mulette ; des espèces aquatiques **menacées** ou quasi menacées ; ainsi que des espèces de poissons grands **migrateurs** amphihalins.

En plus de leur intérêt fondamental pour la biodiversité, les milieux aquatiques constituent également l'un des meilleurs atouts pour adapter le territoire régional aux effets des **changements climatiques**. Ils contribuent à améliorer la qualité de l'eau, à alimenter les nappes ou encore à protéger contre les crues, tout en constituant un cadre de vie apprécié par les habitants de l'Occitanie et ses touristes.

Or ce patrimoine subit des **pressions importantes**, parmi lesquelles l'artificialisation des milieux et les aménagements liés à certains besoins humains (urbanisation, hydroélectricité, lutte contre les inondations, prélèvements), la dissémination d'espèces exotiques envahissantes, et les changements climatiques. Aujourd'hui, 54% des masses d'eau de surface d'Occitanie ne sont pas en bon état écologique. Cette dégradation nuit au bon fonctionnement des milieux aquatiques, et remet en cause leur résilience, leur pérennité pour les générations futures, et leur capacité à rendre des services aux sociétés humaines.

De nombreux acteurs interviennent déjà sur ces thématiques, notamment dans le cadre des **schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)**, du **Plan d'intervention régional pour l'eau** et des **compétences des collectivités** en matière d'environnement et de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Cette dynamique d'action est à **poursuivre et renforcer**, notamment : sur les **têtes de bassin versant**, d'une biodiversité particulièrement riche et diversifiée et aujourd'hui en bon état, mais particulièrement vulnérables aux changements globaux à venir ; dans une optique de **continuité latérale** des cours d'eau, mosaïque de milieux constitutifs des trames bleue et turquoise ; et dans une optique de **continuité longitudinale** des cours d'eau, pour une libre circulation des espèces et des matériaux tout au long de la trame bleue.

Conduits en parallèle, les travaux sur la gestion des débits des cours d'eau d'une part et sur la **préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau d'autre part**, portés par les acteurs des milieux aquatiques, de l'eau potable, de la gestion des eaux pluviales, de l'assainissement et la désimperméabilisation, sont des axes de travail complémentaires, indispensables à la qualité des écosystèmes aquatiques, d'autant plus dans un contexte de changement climatique.

Descriptif des actions

- **Compiler à l'échelle de l'Occitanie les connaissances sur les ripisylves** (déclinaison des actions 4.1 à 4.4 relatives à la connaissance).
- **Conforter les actions de prise en compte de la trame bleue dans la restauration des milieux** (cf.

action 1.1)

- **Préserver prioritairement les têtes de bassin versant**

Mener des démarches volontaristes pour le développement d'**actions de maîtrise foncière et de gestion conservatoire** des secteurs de tête de bassin versant (lien action 1.2).

Poursuivre les actions de lutte contre l'érosion des sols, via des solutions fondées sur la nature (ex. infrastructures agro-écologiques) et les actions en faveur de la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires.

Résorber les impacts de la présence et de la gestion des aménagements (seuils, retenues) sur le régime hydrique des cours d'eau de tête de bassin versant et sur leurs habitats aquatiques (espèces protégées notamment).

- **Poursuivre la préservation et la restauration de la continuité latérale des cours d'eau, dans une approche écosystémique et hydromorphologique**

Cibler, en cohérence avec les SDAGE, les actions de préservation et de restauration prioritaires à réaliser, dans une **approche globale** liant reconquête des **fonctionnalités écologiques** (diversification des habitats, amélioration de la connectivité latérale, préservation des espèces et habitats protégés, contention des espèces exotiques envahissantes) et **prévention des risques d'inondation** (restauration de l'espace de mobilité, zones d'expansion des crues), tenant compte du lit mineur, des berges, du lit majeur, des annexes hydrauliques, mais également du fonctionnement, des enjeux et de l'état global du **bassin versant**.

Sur les cours d'eau prioritaires (SRCE : liste 2 du classement des cours d'eau², risque inondation : Territoires à Risque important d'Inondation, réservoirs biologiques), **définir** les espaces de bon fonctionnement et d'expansion des crues (dans les milieux latéraux) à préserver ou restaurer.

Sur cette base :

Réaliser les opérations de restauration prioritaires, telles que : reméandrage, suppression des « contraintes latérales » lorsque cela reste compatible avec la sécurité des biens et des personnes (suppression de digues, enrochements, merlons...), reconstitution de matelas alluvial, renaturation des berges, restauration de la ripisylve.

Mettre en place des mesures de protection des secteurs prioritaires : limiter l'**apport de fines** qui colmatent les milieux et limitent les capacités de reproduction de nombre d'espèces (ex : mise en défens de berges, pompe à museau, ...) ; limiter les **ruissellements et l'érosion** des sols qui génèrent des afflux de polluants et de fines (en cohérence avec l'action 2.1), notamment via des infrastructures agro-écologiques ; protéger les zones de mobilité, les ripisylves et les éléments du paysage qui limitent l'érosion dans les **documents d'urbanisme** ; mettre en place des actions de **maîtrise foncière et d'usage** sur les secteurs prioritaires ; conforter les démarches de **gestion** des habitats aquatiques et des berges.

- **Restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau, pour assurer la libre circulation des matériaux et des espèces aquatiques, dont les poissons migrateurs, et semi-aquatiques**

Cibler, en cohérence avec les SDAGE et dans une logique de bassin versant, des secteurs prioritaires (notamment cours d'eau classés en liste 2 ou cours d'eau à enjeu patrimonial particulier) et mettre en œuvre des actions de remise en bon état des continuités écologiques et sédimentaires des cours d'eau.

Renforcer pour cela : les **expérimentations** d'actions exemplaires de restauration de la continuité des cours d'eau (ex : suppression des obstacles, tels que les seuils ; mise en place de dispositifs de montaison et

² art. L. 214-17-I-1° et 2° du Code de l'Environnement

dévalaison) et en faire des retours d'expériences ; l'**accompagnement** des propriétaires et gestionnaires d'ouvrage en tenant compte, au cas par cas, des enjeux sociologiques et patrimoniaux que ces ouvrages soulèvent, dans le cadre du plan national d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Cette action entre en synergie avec l'action 3.5 visant à concilier développement des énergies renouvelables et biodiversité.

- **Préserver les lacs de montagne**, très exposés aux effets des changements climatiques et au développement des activités humaines (touristiques, halieutiques, industrielles).
- **Conforter les démarches partenariales de gestion des milieux** (ex : contrats de rivière, contrats de milieux), dans une optique de préservation, restauration et gestion globale des trames bleues et turquoises à l'échelle des bassins versants.
- **Poursuivre et développer les actions d'accompagnement des acteurs du territoire**, dont acteur GEMAPI, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et de la fonctionnalité des cours d'eau (cf. actions 5.2, 1.1, 3.3). Accompagnement par la formation et la participation des acteurs de la biodiversité à l'élaboration des Programmes Pluriannuels de Gestion des cours d'eau, ainsi que le développement de suivis des travaux de restauration des cours d'eau intégrant des indicateurs biodiversité, etc.
- **Mettre en œuvre une stratégie de surveillance, de lutte et de gestion des espèces exotiques envahissantes (faune et flore) à l'échelle régionale** (cf. action 2.8).
- **Favoriser la réappropriation de ces milieux par les riverains et le grand public**, et la sensibilisation et formation aux enjeux de ces milieux, pour assurer une mise en œuvre pérenne de ces actions (cf. action 4.6).
- **Poursuivre et élargir la mise en œuvre des actions prévues dans les programmes en faveur des espèces et habitats patrimoniaux des milieux aquatiques, dont les poissons migrateurs amphihalins.**

Acteurs mobilisés

- Acteurs des milieux humides, aquatiques, de l'eau et de l'assainissement
- Acteurs institutionnels régionaux
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux
- Acteurs de la protection de la nature
- Acteurs de la recherche et de la connaissance

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 2 : Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique

Action 2.4 : Maintenir et restaurer la fonctionnalité de la sous-trame des milieux humides

Argumentaire

Les zones humides sont **très diversifiées sur le territoire régional** (tourbières, prairies humides, zones humides alluviales, roselières, prés salés, fourrés halophiles, landes humides, mares...). Elles couvrent une superficie évaluée à **environ 100 000 ha sur le territoire**, soit 1,5 % de la surface régionale³, pour 50 000 zones humides inventoriées, dont 70 % ont une surface inférieure 1 ha. Les plus fortes densités de zones humides et les plus grandes surfaces sont observées respectivement en tête de bassin versant, en zones de montagne et sur le littoral.

Les zones humides **assurent de nombreuses fonctions** :

- biologiques : habitats et nombreuses espèces de flore et de faune inféodées, souvent patrimoniales et protégées (Jacinthe de Rome, Rossolis, Lycopode des tourbières, Spiranthe d'été, Flûteau nageant, Cuivré des marais, Lézard vivipare, Cistude d'Europe,...) ;
- hydrologiques : "éponges naturelles" qui reçoivent de l'eau, la stockent et la restituent ; elles participent à l'écrêtement des crues et au soutien d'étiage ;
- biogéochimiques : "filtres naturels" des bassins versants, elles reçoivent des matières minérales, chimiques et organiques, les emmagasinent, les transforment ou les éliminent.

Identifiée comme une sous-trame **essentielle et fragile** dans les deux SRCE des anciennes Régions, la sous-trame des milieux humides a un rôle majeur à jouer au sein de la trame bleue (cf. action 2.3). Elle représente en outre un **atout majeur pour la résilience des milieux et donc du territoire au changement climatique**, mis en relief dans le plan national biodiversité, le rapport de mission parlementaire en découlant, le plan d'adaptation au changement climatique et l'Entente sur l'eau du bassin Adour-Garonne, le pacte pour faire face au changement climatique issu des assises nationales de l'eau et le Plan d'intervention régional pour l'eau d'Occitanie. **Une action spécifique aux zones humides apparaît ainsi incontournable.**

En effet, si elle est particulièrement stratégique pour le territoire, la trame des milieux humides est aujourd'hui en **mauvais état** et continue de se dégrader, notamment en raison des modifications d'occupation des sols et des pratiques (prairies humides drainées, cours d'eau qui ne sont plus fonctionnels, urbanisation et imperméabilisation, pollutions, sur-fréquentation, démoustication...). Cette trame est en outre **extrêmement vulnérable aux effets des changements climatiques** (risque de modification de l'alimentation en eau, notamment).

Les zones humides font déjà l'objet d'actions de connaissance, de préservation, et de restauration, qu'il est désormais nécessaire de **poursuivre et d'amplifier largement.**

Descriptif des actions

- **Améliorer et valoriser les connaissances sur la sous-trame des milieux humides** (déclinaison des actions 4.1 à 4.4)

Etendre le travail d'inventaire aux territoires d'Occitanie non encore couverts, et développer la recherche sur ces milieux afin : de les connaître et les faire connaître davantage ; d'identifier les causes persistantes de leur disparition en Occitanie ; d'améliorer la connaissance sur les espèces inféodées menacées et quasi-menacées et sur les mesures favorables à leur maintien et à leur développement ; d'améliorer la connaissance sur les services rendus par les zones humides, sur leurs fonctionnalités, et sur les effets du changement climatique sur les zones humides de la région Occitanie (lien action 2.7); d'établir une liste rouge des habitats naturels caractéristiques des zones humides (à l'échelle régionale ou aux échelles biogéographiques).

Poursuivre et déployer le suivi de l'évolution de l'état des zones humides faisant l'objet d'un plan de gestion,

³ Données DREAL Occitanie 2018.

développer le partage et l'harmonisation de ces suivis (protocoles standardisés de suivi MhEO notamment).

Identifier les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques de la sous-trame milieux humides, puis caractériser le potentiel restaurable des zones humides de l'Occitanie pour conforter cette sous-trame.

Valoriser la connaissance et diffuser les outils de sensibilisation et d'accompagnement (guides techniques, recueil d'expériences de gestion et de restauration) sur les zones humides et les services rendus.

Ce travail sera partagé et valorisé dans le cadre de l'**Observatoire régional de la biodiversité** (cf action 4.4), en lien avec le portail national des zones humides Eau France et avec les outils actuels de diffusion de la cartographie des zones humides. L'objectif est de porter à la connaissance du plus grand nombre les inventaires disponibles.

Les cellules d'assistances techniques zones humides d'Occitanie (CATZH) et les Conservatoires d'Espaces Naturels pourraient contribuer à la structuration et l'alimentation d'un observatoire régional des zones humides.

- **Améliorer la résilience des zones humides - et des territoires - face au changement climatique, via la préservation de leurs fonctionnalités** (lien action 2.7)

Eviter tout aménagement et projet sur leurs emprises, et respecter la doctrine « Eviter, Réduire, et, à défaut, Compenser » en cas de projet susceptible d'impacter de façon directe ou indirecte des zones humides. A noter que, de par leur complexité de fonctionnement, ces milieux sont particulièrement difficiles à compenser. Pour cela : les identifier dans leur totalité dans les **documents d'urbanisme**, et les prendre en compte via des prescriptions, zonages et règles adaptés ; prendre en compte les inventaires disponibles dans les **dossiers de projets** d'ouvrages et d'aménagement ; **compléter et préciser la cartographie** des zones humides **lors de l'élaboration ou de la révision** de documents et projets (lien action 1.1).

Conforter l'intégration des zones humides dans les **outils de planification** (SCoT, PLU et PLUi, schéma d'aménagement et de gestion des eaux ...) **et de programmation locale** (charte de parcs naturels, contrats de milieux, aménagements fonciers, programme d'action de prévention des inondations, programme pluriannuel de gestion des cours d'eau,...), pour assurer leur préservation via une approche à l'échelle des bassins versants.

Compléter significativement le réseau de zones humides protégées de manière réglementaire, contractuelle ou foncière (lien actions 1.2 et 2.9).

Mobiliser la **police de l'environnement** pour assurer la bonne application des règles de protection des zones humides ou de remise en état lors de constats d'infraction.

- **Améliorer la résilience des zones humides, et des territoires, via la restauration voire la réhabilitation des zones humides dégradées** (lien actions 2.7 et 4.3)

Remettre en bon état écologique et fonctionnel les zones humides dégradées ; pour cela, la restauration ou la réhabilitation des **fonctions hydrologiques et des continuités ou connectivités** détériorées voire perdues (ex. comblement de drains, de fossés, enlèvement de remblais...) est un **préalable à la reconquête d'une végétation** hygrophile caractéristique.

- **Conforter la gestion durable des zones humides**

Développer l'**accompagnement technique relatif aux zones humides** (dispositif des cellules d'assistances techniques aux zones humides (CATZH) ou autre) sur l'ensemble du territoire régional, en appui aux propriétaires et gestionnaires de zones humides.

- **Favoriser les pratiques agricoles, forestières, cynégétiques et piscicoles compatibles avec la sensibilité des zones humides**, en lien notamment avec la nécessité de préserver leur bonne alimentation en eau et à la sensibilité des espèces présentes : maintien et restauration des connexions hydrauliques ; gestion équilibrée des prélèvements d'eau à l'amont ; maintien des prairies naturelles humides, landes humides et

tourbières en lien avec le maintien de l'élevage extensif ; pratiques agricoles adaptées au cycle biologique des espèces (espèces protégées notamment), tels que retard de fauche, maintien de l'ouverture, absence de fertilisation, chargement adapté, réduction des intrants. Mobiliser dans cette optique les outils tels que les Mesures agro-environnementales et climatiques, les paiements pour services environnementaux, les contrats Natura 2000, les investissements non productifs.

- **Poursuivre et élargir la mise en œuvre des actions prévues dans les programmes en faveur des espèces et habitats patrimoniaux des milieux humides**
- **Mobiliser le dispositif « territoires engagés pour la nature (TEN) » en faveur des zones humides**
- **Former les élus, les acteurs de l'aménagement et les gestionnaires de zones humides** (notamment les agriculteurs, forestiers et structures compétentes sur la GEMAPI) aux enjeux liés aux zones humides (lien actions 3.3 et 4.5) : Sensibilité de ces milieux complexes, nombreuses fonctions assurées et services rendus, a fortiori dans un contexte de changement climatique.
- **Sensibiliser le grand public sur ces milieux particuliers**, et l'informer pour répondre aux craintes et lutter contre les idées reçues (lien action 4.6).

Acteurs mobilisés

- Acteurs des milieux humides, aquatiques, de l'eau et de l'assainissement
- Acteurs institutionnels régionaux
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux
- Acteurs de la protection de la nature
- Acteurs des filières agricole et sylvicole
- Acteurs de la recherche et de la connaissance

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 2 : Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique

Action 2.5 : Maintenir et reconquérir la fonctionnalité du littoral

Argumentaire

Le littoral est l'interface entre la terre et la mer. Il est caractérisé par des spécificités écologiques, fonctionnelles mais aussi économiques, sociales et culturelles. Cette zone se compose de milieux naturels très divers, humides, ouverts, semi-ouverts ou boisés qui ont en commun leur position frontalière entre les milieux terrestres et les milieux marins.

Les milieux littoraux d'Occitanie sont marqués par **d'importants complexes lagunaires** (40 000 ha de lagunes en Occitanie), caractérisés par des eaux saumâtres et une biodiversité extrêmement riche (plus de 70 types d'habitats naturels différents). Les lagunes jouent, par ailleurs, un rôle important en matière d'épuration de l'eau, de recharge des nappes, d'écêtement des crues et de protection du littoral contre l'érosion.

La façade maritime méditerranéenne est aussi fortement influencée par les **nombreuses activités qui y prennent place et qui génèrent des pressions** sur ces milieux : activités traditionnelles de pêche, de chasse, de conchyliculture (dépendantes de la qualité des milieux), activités de loisir qui augmentent (kitesurf, planche à voile, paddle, kayak...), tourisme balnéaire (y compris sur les « ailes de saison »), cabanisation et urbanisation. Les aménagements (recalibrages des berges, seuils, aménagements des graus,) sur les fleuves, les aménagements « en dur » sur le littoral accentuent le phénomène d'érosion du trait de côte et les pertes de fonctionnalités hydrologiques et biologiques des zones humides côtières. Les activités portuaires sont également potentiellement génératrices de pollutions qui peuvent se cumuler avec les pollutions d'origines urbaine et agricole, apportées par les eaux douces. Toutes ces pressions menacent fortement ces milieux, vulnérables par nature et fragilisés par leur fragmentation et leur fréquentation.

L'attractivité de la Région est notamment due à son littoral. Les enquêtes touristiques ont montré que la **beauté des paysages, les grands espaces naturels et les sites culturels sont trois éléments déterminants** en matière de satisfaction des visiteurs à l'issue de leurs séjours dans la région⁴. Les **loisirs maritimes** sont d'ampleur européenne voire mondiale : 28 ports maritimes, le plus grand port de plaisance d'Europe (Port Camargue), 1 790 entreprises dans le secteur de la plaisance. Une étude relative aux services écosystémiques sur l'Étang de Thau⁵, a par exemple permis d'estimer la valeur des services fournis par cet étang et liés au tourisme à 99 M€/an (dépenses des touristes résidants à proximité et liées aux espaces naturels).

L'enjeu de cette zone littorale est de placer toute réflexion et toute approche dans une logique de changement et d'évolution de ce territoire. Le littoral est l'un des territoires qui va connaître les plus fortes modifications dans les années à venir (remontée du biseau salé, submersions, érosion, montée du niveau de la mer, eutrophisation des lagunes...). Ces modifications vont affecter non seulement les milieux naturels mais également l'occupation et les activités humaines. **Il est essentiel que l'approche de recomposition spatiale des infrastructures et des activités se fasse en considérant la recomposition des milieux naturels qui ne pourront évoluer que si des zones naturelles subsistent en retro-littoral. Les aménagements d'aujourd'hui doivent être réfléchis dans cette perspective.**

L'atteinte et le maintien du **bon état** au titre de la Directive cadre sur l'eau est une réponse pertinente en termes de résilience de milieux aquatiques, et de la biodiversité qu'ils abritent, face aux pressions actuelles et aux effets attendus du changement climatique.

Descriptif des actions

- **Préserver et restaurer les continuités écologiques actuelles et futures via la planification territoriale, maîtriser le foncier et garantir la présence de structures gestionnaires**

Les **démarches de planification** (SCOT, PLUi, PLU...) sont des outils importants pour organiser un aménagement

⁴ Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs de la Région Occitanie, 2017-2021.

⁵ Vertigo Lab, 2015. *Estimation des bénéfices de la protection des sites du Conservatoire du Littoral : état des lieux et perspectives à l'horizon 2050*- Etude de cas Etang de Thau- 2015.

du territoire respectueux des enjeux écologiques. Sur des territoires littoraux, il est essentiel qu'elles intègrent un volet littoral qui prenne en compte l'identification des zones de connexion écologique, dans un contexte de changement climatique. Dans ce cadre, l'intégration des actions des DOCOB Natura 2000 et des SAGE dans les démarches de planification doit être systématisée.

La **maîtrise du foncier**, notamment via l'action du Conservatoire du littoral et des Départements, est un moyen pérenne de préserver les continuités écologiques.

Les opérations visant à restaurer la **fonctionnalité écologique** ou à **rétablir les continuités sur le littoral**, notamment les **connexions mer-lagune et lagune-milieux tributaires** sont à favoriser. Des améliorations sont également à apporter en termes de gestion de la **pollution lumineuse (cf. action 1.3)**. Enfin, un travail de restauration de la qualité de l'eau des lagunes est indispensable. En effet, confinées, les lagunes réceptionnent les eaux du bassin versant et donc les flux de polluants associés.

L'éco-conception des infrastructures portuaires et littorales doit se généraliser afin d'intégrer les fonctionnalités écologiques à l'aménagement, dans une approche ERC (éviter, réduire, et à défaut, compenser). Le traitement des eaux pluviales ainsi que la gestion des déchets doivent être améliorés pour éviter toute nouvelle pollution du milieu marin.

- **Poursuivre l'acquisition des connaissances, sur un territoire qui va évoluer de façon importante**

Face à l'évolution de ce territoire, les actions à favoriser portent sur une **meilleure compréhension de la réaction des espèces** en présence afin de pouvoir, le cas échéant, accompagner ou faciliter leur résilience.

- **Sensibiliser tous les publics à des pratiques responsables**

L'aménagement ou la préservation de ces espaces ne peuvent suffire à répondre aux enjeux. **Les usages et actions de chacun** des acteurs du littoral doivent contribuer et converger vers une préservation de la biodiversité : tourisme durable (nature des animations proposées, gestion économe des ressources en eau, pas d'utilisation de pesticides...); développement et promotion des outils visant à préserver les enjeux de biodiversité (type « météo des oiseaux »); actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation, envers tous les publics (scolaires, touristes, plaisanciers, sportifs...); maintien des moyens de police et de surveillance sur le littoral pour lutter contre les pratiques illégales, etc.

- **Gérer durablement ces espaces**

Pour assurer l'efficacité des actions précédentes, l'existence de **plans de gestion**, et la présence de **personnel qualifié** au sein de **structures compétentes**, sont indispensables pour assurer la bonne gestion des sites, avec l'appui d'un **réseau de scientifiques ou de naturalistes**.

Il est ainsi **essentiel que l'ensemble du littoral soit couvert** par de tels plans, et par de telles structures, chargées de la gestion de sites Natura 2000, de sites du Conservatoire du littoral, de contrats de milieu, de réserves naturelles. Le maintien et le déploiement de compétences au sein de ces structures est nécessaire, tout autant que l'organisation de temps d'échanges techniques entre elles et que le maintien et le renforcement de leurs moyens financiers.

Les changements climatiques et la montée du niveau de la mer vont entraîner des modifications dans la répartition des espèces et des habitats naturels. Tout ce qui contribuera à maintenir ou recréer des espaces de repli et une capacité de migration des espèces animales et végétales est à privilégier.

La gestion des plages doit intégrer autant que possible une approche respectueuse de ces milieux naturels : le ramassage manuel est à privilégier pour l'entretien courant. La gestion des bois flottés après les tempêtes doit respecter les prescriptions édictées par l'Entente interdépartementale pour la démoustication. Les zones de quiétude pour la faune sont à prendre en compte.

Enfin, les aménagements liés à la gestion du risque érosion doivent privilégier une **approche de restauration**

des fonctionnalités naturelles des lidos, seules à même d'assurer une résilience de ces milieux et une durabilité aux aménagements.

Acteurs mobilisés

- Acteurs des milieux marins et littoraux
- Acteurs des milieux humides, aquatiques, de l'eau et de l'assainissement
- Acteurs de la protection de la nature
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux
- Acteurs institutionnels régionaux
- Acteurs de la recherche et de la connaissance

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 2 : Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique

Action 2.6 : Préserver et valoriser le milieu marin

Argumentaire

La mer Méditerranée figure parmi les 34 points chauds de biodiversité définis par l'ONG Conservation International, et la zone marine de l'Occitanie contribue grandement à placer la région parmi les plus riches de la métropole en termes de biodiversité. Le milieu marin d'Occitanie se caractérise par un très large plateau continental (profondeur inférieure à 200m), conformation suffisamment rare le long des côtes méditerranéennes pour que cela confère une responsabilité particulière à la région. Il présente de ce fait une **grande richesse faunistique**, ce qui en fait un site de nourrissage particulièrement important pour les **oiseaux pélagiques** et les **grands mammifères marins**. Il abrite aussi des **habitats d'intérêt majeurs** comme les herbiers de posidonies ou le coralligène.

La présente fiche concerne les actions pouvant être mises en place dans la limite des eaux territoriales (12 milles nautiques). En Occitanie, cette zone est représentée par le plateau continental. Des canyons sont présents à proximité immédiate au droit du Parc Marin.

Les activités humaines impactent, comme ailleurs les milieux marins, à des degrés divers selon les activités : tourisme, activités balnéaires et de loisir (plaisance, jet-ski,...), pêches professionnelles (sous ce terme se retrouvent des pratiques variées tant dans leur nature que dans leurs impacts), pêche de loisir, activités portuaires, exploitation de gisements de sable plus ou moins profonds, rejets de dragages,... A court ou moyen terme, le développement des énergies renouvelables (éoliennes en mer,...) viendra compléter cette liste d'activités.

La faune, et particulièrement les mammifères marins, subit des dérangements (notamment sonores lors de travaux sous-marins) et des collisions. Les travaux et extractions peuvent générer une augmentation de la turbidité locale et apporter des polluants ou des micropolluants, impactant ainsi l'ensemble des espèces animales et végétales. Les bateaux peuvent être à l'origine de l'introduction d'espèces non indigènes et de la destruction de certains fonds (via les mouillages). D'autres usages, actuellement en développement (ex : éoliennes en mer) soulèvent des interrogations quant à leur impact potentiel. Les différentes pressions en milieu marin ont tendance à se cumuler et à aggraver les impacts tout en complexifiant l'identification des causes.

Les milieux marins restent globalement bien **moins connus** que les milieux terrestres, notamment en ce qui concerne leur fonctionnement écologique, car de nombreuses espèces occupent successivement différents types de milieu au cours de leur cycle vital (ex. frayères puis nurseries puis vie adulte). Une **amélioration des connaissances** et une identification des « points noirs » est également encore nécessaire. **Des actions de préservation** sont d'ores et déjà mises en œuvre : des efforts sont faits dans les documents de planification pour éviter au mieux les zones écologiques à enjeux, des aires protégées sont mises en place, des mouillages écologiques sont installés, etc.

L'état des lieux réalisé pour le futur document stratégique de façade pour la Méditerranée note que les politiques actuellement mises en œuvre sur l'espace marin doivent être renforcées pour atteindre l'objectif d'un bon état écologique à horizon 2030.

Descriptif des actions

Les actions à mener en milieu marin ont été identifiées et priorisées dans la déclinaison méditerranéenne du **Plan d'action pour le milieu marin (PAMM)**. Le programme d'actions du document stratégique de façade pour la Méditerranée 2021-2026, en cours d'élaboration, prendra la suite du PAMM 2016-2021. Il ne s'agit pas ici de reprendre l'ensemble des actions du PAMM mais d'en rappeler les principales sur le secteur concerné.

- **Renforcer le réseau des aires marines protégées et des zones gérées**

Les études montrent l'effet bénéfique sur les populations de poisson de zones de non pêche (réserve naturelle,

zone de cantonnement...). Le réseau des aires protégées pourrait être renforcé afin d'améliorer la préservation de la faune (et des ressources halieutiques).

Sans aller systématiquement jusqu'à la création d'aires marines protégées, les démarches visant la gestion des usages en mer telle que la mise en place de mouillages écologiques, afin de ne pas dégrader les habitats benthiques, les herbiers de posidonies et les zones coralligènes, ou de balisage de zones sensibles, sont à favoriser.

- **Renforcer la gouvernance sur le milieu marin**

En dehors des zones gérées, la construction et la mise en œuvre d'une gouvernance impliquant l'interface terre/mer et associant l'ensemble des parties prenantes (institutionnelle, scientifique, gestionnaire,...) est à favoriser. Elle pourra s'appuyer sur les démarches existantes (SCoT, SAGE, Contrats, ...) dont le périmètre prend en compte la partie marine du territoire. Ceci devra se faire en particulier dans la perspective de l'élévation annoncée du niveau marin et de la nécessaire mise en place de politiques de repli et/ou protection pour devancer les futurs mouvements du trait de côte.

- **Restaurer la fonctionnalité des habitats**

L'ensemble des habitats marins (vaseux, sableux, rocheux) sont interconnectés fonctionnellement. En cas de besoin de restauration d'un habitat, l'approche « fonctionnalité » doit être prise en compte.

Tout nouvel aménagement devra donc être pensé avec une entrée « habitats naturels » afin d'intégrer ces fonctionnalités à l'aménagement et dans l'approche ERC (éviter, réduire, compenser). Dans ce cadre, les pratiques d'éco-conception seront encouragées (éco-conception des infrastructures portuaires, implantation de mini-récifs artificiels pour fixer les bouées des 300 mètres...).

L'implantation de structures récifales artificielles peut être envisagée dans le cadre notamment de mesures compensatoires à la destruction d'un volume d'habitat rocheux ou récifal ou en tant qu'outil de gestion des usages (déport de pression de plongée par exemple). Dans tous les cas, cette implantation doit être justifiée et son bénéfice apprécié. Elle ne doit pas altérer ou dénaturer les milieux sableux ou vaseux.

- **Limiter les pressions et les pollutions**

Au-delà du respect des réglementations en vigueur, les démarches type « Ports propres » sont à favoriser. Ces démarches ont des impacts positifs sur le milieu marin et contribuent à sensibiliser les plaisanciers. Le traitement des eaux pluviales ainsi que la gestion des déchets doivent également être améliorés. Globalement, c'est l'ensemble des pressions anthropiques directes sur la biodiversité marine qu'il est nécessaire de réduire (certaines pratiques de pêche, ancrage, dérangement, collision, nuisances acoustiques...). Par ailleurs, le travail de recherche et développement pour minimiser l'impact du développement des EnR sur les habitats et espèces marines est à poursuivre.

- **Sensibiliser les différents publics et conduire les usagers vers des pratiques durables et respectueuses du milieu marin**

Le milieu marin lui aussi a besoin d'actions de sensibilisation des différents utilisateurs de cet espace : grand public, plaisanciers, pêcheurs,... les bonnes attitudes et les bons réflexes sont à généraliser, par exemple via la poursuite et le développement de programmes de sciences participatives.

- **Améliorer, diffuser la connaissance du monde marin** (déclinaison des actions 4.1 à 4.4)

Acteurs mobilisés

- Acteurs des milieux marins et littoraux
- Acteurs de la protection de la nature
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux
- Acteurs institutionnels régionaux
- Acteurs de la recherche et de la connaissance

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 2 : Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique

Action 2.7 : Renforcer la résilience des écosystèmes face au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité locale

Argumentaire

L'impact du changement climatique en Occitanie est d'ores et déjà observable, et devrait s'intensifier : la proportion de cours d'eau intermittents devrait augmenter ; la montée du niveau de la mer risque d'engendrer des intrusions d'eau salée dans les nappes littorales ; les risques naturels (feux de forêts, sécheresses, inondations, submersions, tempêtes) devraient se produire plus intensément et plus fréquemment ; les écosystèmes seront perturbés par les changements de température et d'hygrométrie. Le corridor garonnais et le littoral méditerranéen sont d'ores et déjà plus secs et les reliefs plus arrosés⁶ mais avec un moindre enneigement en montagne et une régression des glaciers. L'Observatoire pyrénéen du changement climatique identifie ainsi que 50 % des glaciers pyrénéens ont disparu dans les 35 dernières années, que la pluviométrie a diminué de 2% entre 1960 et 2010, que 50% des stations hydrométriques sont affectées par une diminution des débits moyens.

Ces perturbations engendrées par le dérèglement climatique **menacent non seulement la biodiversité d'Occitanie**, avec des modifications de leurs conditions de vie et de leurs ressources alimentaires, engendrant un risque important de disparition d'espèces (dont celles pour lesquelles la région Occitanie a une responsabilité conservatoire), une modification des aires biogéographiques ou encore l'arrivée massive d'espèces invasives (cf. action 2.8), **mais aussi tout le système socio-économique de la région**, dont les bases environnementales, notamment les services écosystémiques, sont mises en danger (régulation des inondations, régulation du climat et atténuation de ses effets, productions agricoles et forestières, ressource en eau, tourisme, cadre de vie... cf. action 4.3).

En effet, **climat et biodiversité sont intimement liés** : la biodiversité favorise la résilience du territoire et contribue à atténuer le changement climatique, mais elle est elle-même fragilisée par les effets des changements climatiques, qui s'ajoutent aux nombreux autres facteurs de pression qu'elle subit et qui sont à l'origine de son érosion.

L'adaptation du territoire au changement climatique doit donc passer par la préservation du bon fonctionnement des écosystèmes et de leur résilience, en **réduisant les pressions d'origine humaine qui pourraient limiter la capacité de la biodiversité à s'adapter, et en restaurant les écosystèmes afin de leur assurer une fonctionnalité et une capacité de résilience maximales**. Ceci afin de favoriser les 3 types d'adaptation possibles pour les espèces : changement phénotypique (évolution dans l'expression des gènes, à l'échelle de l'individu), déplacement vers des milieux plus favorables (progressif, d'une génération à une autre, pour les espèces qui en ont la capacité), changement génotypique (évolution des gènes par sélection naturelle, sur un temps long voire très long).

Par ailleurs, la diversité des aires climatiques du territoire (l'Occitanie présente 5 des 7 phytoclimats existants en France), liée à sa géographie très variée, fait de notre région un terrain d'étude des plus pertinents, apte à fournir des indications à échéance plus ou moins courte sur les effets du changement climatique.

Descriptif des actions

- **Poursuivre et renforcer l'acquisition de connaissances sur les impacts du changement climatique et la résilience des habitats et des espèces** (lien actions 4.1 à 4.4)

Faire des réservoirs de biodiversité des vigies pour le suivi de l'impact du changement climatique sur la biodiversité : évolution de l'état, du fonctionnement, de la typologie et de la répartition des écosystèmes, et impact sur les services écosystémiques. S'inspirer pour cela de démarches telles que celle de l'observatoire pyrénéen du changement climatique ou de Réserves Naturelles de France (LIFE NaturAdapt). **Développer des programmes à l'échelle régionale**, par exemple des programmes de suivi de sentinelles du climat, autour d'espèces et d'habitats protégés caractérisés par des exigences écologiques fortes, nécessitant la conservation de milieux diversifiés et résilients en bon voire très bon état écologique. Travailler à mettre en réseau et

⁶Région Occitane, 2017. Synthèse de l'état des lieux sur les ressources et les milieux aquatiques de la région.

confronter à l'échelle régionale les méthodologies, indicateurs et résultats des différents programmes. **Etudier les différentes hypothèses d'action** envisagées en vue d'améliorer la résilience des écosystèmes, notamment : utilisation privilégiée de végétaux sauvages d'origine locale, migration assistée, développement de peuplements expérimentaux.

- **Agir pour conserver le patrimoine génétique des espèces végétales**

Poursuivre la conservation ex-situ des espèces végétales, en associant les différents acteurs (Conservatoires botaniques nationaux, associations naturalistes, acteurs de milieux agricoles et forestiers : INRA, associations de conservation de semences paysannes...) ; rechercher la **conservation de « parents sauvages »** notamment dans les espaces protégés ; établir des priorités d'amélioration des **connaissances** des espèces ressources génétiques y compris pour l'agronomie et la foresterie (lien action 4.1).

- **Intégrer l'enjeu de la résilience des écosystèmes et des territoires dans tous les projets, en particulier dans les aménagements en milieux artificialisés et les plans de gestion d'espaces naturels**

Utiliser les espaces de nature comme leviers de préservation des territoires face au changement climatique et, dans cette optique, **restaurer les écosystèmes et les espaces de nature** dégradés, afin d'assurer leur fonctionnalité sur le long terme (exemple du programme ECOVARS sur la restauration des terrains de montagne ; lien actions 1.1, 1.3, et 2.1 à 2.6).

Tester sur le terrain et à grande échelle des solutions fondées sur la nature, basées sur le fonctionnement durable d'écosystèmes en bonne santé, pour développer la résilience des territoires. Accompagner les collectivités, dans le cadre notamment des Plans climat air énergie territoriaux (PCAET), dans des programmes de mesures correctives fondées sur la nature en vue d'améliorer leur résilience aux changements climatiques : réduire les îlots de chaleur et leurs effets, ainsi que les risques d'inondation, notamment (lien actions 1.3 et 3.3).

Intégrer les enjeux climatiques dans les **plans de gestion** des espaces naturels et dans les programmes locaux (ex : chartes, programmes d'action).

- **Accompagner les professionnels agricoles, sylvicoles, ainsi que les marins-pêcheurs dans l'adaptation des pratiques, pour assurer la résilience des écosystèmes dont leurs activités dépendent** (lien actions 3.1, 2.1, 2.2, 2.4)

Itinéraire techniques agro-écologiques, préservation des prairies naturelles et des zones humides, maintien et restauration des éléments favorables à la biodiversité, choix d'espèces cultivées adaptées en fonction des besoins en eau, pratiques plus respectueuses des équilibres écologiques.

- **Sensibiliser et former les acteurs du territoire, en visant notamment l'appropriation de ces enjeux** (fragilité des écosystèmes et rôle dans la résilience du territoire, solutions fondées sur la nature) afin de faire évoluer les consciences des décideurs et citoyens, les pratiques des aménageurs et des filières professionnelles (cf. actions 1.1, 3.3, 4.3, 4.5 et 4.6).

Acteurs mobilisés

- Acteurs de la protection de la nature
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux
- Acteurs institutionnels régionaux
- Acteurs des filières agricole et sylvicole
- Acteurs de la recherche et de la connaissance

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 2 : Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique

Action 2.8 : Mettre en œuvre une stratégie de suivi, de gestion et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (faune et flore) à l'échelle régionale

Argumentaire

Une espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce (animale ou végétale) **introduite par l'homme**, volontairement (à des fins d'agrément, de commerce, de production, voire de régulation) ou involontairement (ex : fret, tourisme), en dehors de son territoire d'origine, **et dont les populations s'accroissent spontanément** sur le territoire d'introduction, qu'elles colonisent rapidement. On estime qu'une espèce introduite sur mille peut devenir envahissante.

Les espèces exotiques envahissantes sont responsables de **dommages écologiques, sanitaires et économiques**. Dotées de capacités de reproduction, d'adaptation et de dispersion efficaces, d'une vigueur singulière et d'un nombre réduit ou nul de prédateurs, leur prolifération peut avoir des répercussions catastrophiques et irréversibles sur les écosystèmes, les milieux naturels et les espèces indigènes. Elles sont ainsi **un des principaux facteurs d'extinction de la biodiversité dans le monde**. Certaines de ces espèces peuvent représenter une menace notable pour la santé humaine (ex : allergies, affections cutanées ou respiratoires sévères) ou animale (ex : empoisonnement, propagation de maladies). Sur le plan économique, elles engendrent des pertes pour les activités humaines (agriculture, loisirs, tourisme), des surcoûts en mesures de contrôle (entretien et restauration, traitements, enlèvement), des pertes de services écosystémiques et une augmentation des frais sanitaires et médicaux. **Leur coût annuel pour l'Union européenne est ainsi estimé à 12 milliards d'euros.**

Quelques exemples : l'Ambroisie à feuilles d'armoise concurrence sévèrement les cultures, accroît les coûts de gestion, déprécie certaines productions agricoles et est à l'origine d'allergies et d'affections cutanées ou respiratoires sévères ; les Renouées asiatiques colonisent les cours d'eau et les bords de route, modifiant les milieux envahis et bouleversant les pratiques de gestion antérieures ; l'écrevisse de Louisiane concurrence fortement l'écrevisse endémique à pattes blanches, en danger d'extinction ; la Berce du Caucase provoque de graves lésions cutanées, ce qui empêche l'accès des sites envahis au public ; le Sénéçon du cap, le Raisin d'Amérique et le Datura stramonium provoquent des empoisonnements du bétail.

La prolifération d'espèces exotiques envahissantes est **facilitée dans un contexte d'écosystèmes en mauvais état, ou fragilisés par les activités humaines et par les changements climatiques** (cf. action 2.7). Elle touche tous les territoires et tous les milieux d'Occitanie.

En 2019, une **nouvelle réglementation**, issue de la réglementation européenne, est entrée en vigueur en France pour limiter les effets négatifs des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité... Cette réglementation porte sur une liste de 66 espèces dont 36 végétales et 30 animales, qu'il est désormais interdit d'introduire en France, de détenir, d'utiliser, d'échanger, de transporter vivantes, et de commercialiser. En complément, une réglementation nationale sur les espèces nuisibles à la santé humaine fixe des interdictions pour le Moustique tigre et trois espèces d'ambrosies.

Descriptif des actions

- **Harmoniser et améliorer la connaissance sur la flore et la faune exotiques envahissantes, sur l'ensemble de la région Occitanie** (déclinaison des actions 4.1 à 4.4 relatives à la connaissance)

Poursuivre l'établissement de **listes d'espèces** exotiques envahissantes, faune et flore, à l'échelle de l'Occitanie. Renforcer les actions de connaissance pour **mieux connaître** leur répartition et leurs impacts, et leurs facteurs de dispersion. Ces actions doivent être conduites, y compris sur le milieu marin.

- **Étendre et harmoniser à l'échelle d'Occitanie les programmes d'actions existants**

Étendre, **structurer** à l'échelle d'Occitanie, et **renforcer**, les programmes et stratégies en cours : harmoniser les programmes d'actions existants en Occitanie pour les espèces végétales, et élaborer des programmes d'actions

à l'échelle Occitanie pour les espèces animales à l'image de ceux existant pour les espèces végétales. Travailler dans ce cadre à **hiérarchiser** les actions en fonction des enjeux d'une part, et de l'efficacité des solutions d'autre part.

Dans ce cadre, des actions spécifiques sont à conduire sur certains milieux particulièrement propices à la dispersion des espèces exotiques envahissantes : **milieu marin** et dunaires (lien action 2.6), les lagunes et leurs rivages, et **les cours d'eau** (lien action 2.3).

- **Poursuivre la sensibilisation et la communication sur les enjeux des espèces exotiques envahissantes, pour faire évoluer les pratiques** (lien actions 3.2, 3.3, 4.5 et 4.6)

Après de tous les publics susceptibles de favoriser la dispersion de ces espèces : pépinières, jardinerie et ménageries, grand public et usagers (ex : pêcheurs, en mer et en eau douce, promeneurs), agriculteurs et forestiers, collectivités territoriales, aménageurs et paysagistes, gestionnaires d'espaces et d'infrastructures. Déployer un **centre de ressource** sur la faune et l'étendre à l'échelle Occitanie pour la flore, en lien avec le Centre de ressources national EEE, porté par l'AFB et UICN France ; **informer et former les professionnels** à la reconnaissance des espèces, la prévention, la lutte sur les fronts de colonisation, les pratiques à éviter; Favoriser les filières de production de graines et végétaux d'**origine locale garantie** (respectant les critères des marques collectives Végétal local et Vraies messicoles ou équivalent) et adaptés à la restauration des milieux dégradés par l'activité humaine ; Organiser des "chantiers verts" participatifs et des formations in situ sensibilisant aux bonnes pratiques en **phase de travaux** ; mutualiser les **retours d'expériences de gestion**.

- **Renforcer le réseau de veille et de surveillance** précoce, voire d'alerte, pour prévenir et contenir la dispersion des espèces les plus défavorables. Mobiliser dans ce réseau l'ensemble des acteurs impliqués (entrées biodiversité, notamment réseau des gestionnaires d'espaces naturels, santé, chasse ...)

- **Optimiser les relations transfrontalières et transrégionales** pour assurer un suivi efficace des populations et anticiper l'arrivée de nouvelles espèces

Acteurs mobilisés

- Acteurs institutionnels régionaux
- Acteurs de la protection de la nature
- Acteurs des filières agricole et sylvicole
- Acteurs des milieux humides, aquatiques, de l'eau et de l'assainissement
- Acteurs des milieux marins et littoraux
- Acteurs socio-économiques (tous secteurs)
- Acteurs de la recherche et de la connaissance

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 2 : Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique

Action 2.9 : Etendre le réseau d'aires protégées d'Occitanie pour préserver les réservoirs de biodiversité

Argumentaire

Les **zones naturelles d'intérêt écologique floristiques et faunistiques (Znieff)** sont des inventaires mettant en évidence le patrimoine naturel du territoire. En Occitanie, elles couvrent près de la moitié du territoire régional (45%). Elles représentent 1/5^e des ZNIEFF françaises. Une part de ces espaces a un rôle de réservoir pour la biodiversité, les milieux naturels étant globalement dans un bon état de conservation et un nombre important d'espèces y effectuant l'ensemble de leur cycle biologique. Ils sont plus ou moins bien interconnectés par des corridors qui permettent aux espèces de se déplacer (enjeu essentiel d'autant plus dans le contexte du changement climatique) et d'effectuer une part de leur cycle biologique.

Une part des réservoirs de biodiversité inventoriés sont couverts par des aires protégées, par voie réglementaire, contractuelle ou foncière. Les aires protégées par des dispositifs réglementaires (réserves naturelles, parcs nationaux, arrêtés préfectoraux de protection de biotope ou d'habitat naturel, réserves biologiques...) couvrent 5% du territoire. Les protections de type contractuelles (Natura 2000, PNR, Parc naturel marin) complètent le système. Les aires protégées et les protections contractuelles couvrent 48 % du territoire. A ces espaces, il faut ajouter les aires protégées par une maîtrise foncière ou d'usages forts (Espaces Naturels Sensibles des Départements, propriétés du Conservatoire du littoral, propriétés des Conservatoires d'espaces naturels, etc.).

L'ensemble de ces aires sont des espaces privilégiés pour la **protection** des habitats et espèces sensibles. Outre leur rôle écologique, elles constituent également des lieux privilégiés de **sensibilisation** aux enjeux environnementaux. La **présence de personnel compétent** au sein de ces espaces est essentielle pour permettre une bonne gestion des sites. A noter la présence d'agents assermentés pour la police de l'environnement dans certains espaces protégés (Parcs nationaux, certaines réserves nationales et régionales, parc naturel marin du golfe du Lion...). La préservation des réservoirs de biodiversité par des aires protégées (et gérées) est une contribution à la lutte contre l'érosion de la biodiversité, en addition à l'ensemble des autres actions prévues dans la SrB (préservation et restauration des continuités écologiques, limitation du mitage du territoire, préservation des zones péri-urbaines...).

Au niveau national, une nouvelle **Stratégie nationale de création des aires protégées (terrestres, marines et ultra-marines) (SCAP)** sera présentée par l'Etat en 2020. Elle vise à **renforcer le réseau d'espaces protégés**, afin de répondre aux enjeux prioritaires à l'échelle nationale en matière de protection de la biodiversité et de la géo-diversité. La SCAP intègre d'une part un aspect quantitatif (objectif de création d'aires réglementairement protégées sur 2 % de la surface du territoire métropolitain, d'ici 2020 ; annonce de 30% des eaux françaises en aires marines protégées dont 10% en pleine naturalité) et un aspect qualitatif en cherchant à identifier les lacunes majeures du réseau au regard d'enjeux prioritaires "espèces", "habitats" et "géotopes". L'Occitanie, qui accueille plus de la moitié des espèces françaises de flore et de faune, est un territoire particulièrement stratégique pour la conservation des habitats et des espèces.

En 2017, on comptait 43 projets éligibles à la SCAP dans le territoire de l'Occitanie, représentant 68 557 ha et faisant de l'Occitanie la deuxième région contributrice à la stratégie.

A l'échelle nationale et dans la prolongation des travaux sur la SCAP :

- le plan national biodiversité de 2019 fixe un objectif de 20 RNN supplémentaires d'ici 2022 et l'extension de RNN existantes. Au niveau régional cela se traduit par le projet de création de la RNN souterraine Ariège d'ici 2022. L'Etat conduit par ailleurs 3 projets d'arrêtés préfectoraux de protection de géotope d'ici 2020.
- RNF (Réserves Naturelles de France) a posé récemment une ambition chiffrée pour atteindre le chiffre

de 500 réserves naturelles à l'horizon 2030 (RNN, RNR et RNC, contre 349 en 2019).

En termes de protection foncière (cf. action 1.2) :

- Le Conservatoire du littoral a élaboré une stratégie d'acquisition à horizon 2050. Pour l'Occitanie cela se traduit par un objectif de protection définitive en 2050 de 25 000 ha (actuellement 14 000) ;
- Les Départements ont élaboré des schémas des espaces naturels sensibles pour leur intervention au titre de la taxe d'aménagement ;
- Les Conservatoires d'Espaces Naturels d'Occitanie mettent en œuvre des stratégies de maîtrise foncière et d'usage.

Il est nécessaire de conduire **une réflexion commune sur les priorités d'action pour compléter ce réseau d'aires protégées**, et sur les modalités de ce complément (protection réglementaire, foncière, contractuelle).

Descriptif des actions

- **Conforter le réseau existant des aires protégées d'Occitanie**

Le maintien de personnel compétent au sein des aires protégées d'Occitanie est essentiel. Une aire protégée, quel que soit son statut, a besoin de personnel qualifié pour assurer ses missions de gestion et de préservation. Une formation continue de ces personnels est à assurer tout au long de leur carrière (missions de l'OFB). Enfin, au-delà des réseaux nationaux spécifiques à chaque type d'aire protégée, l'échange d'expériences et la mutualisation au sein d'un réseau régional des gestionnaires d'espaces protégés sont importants. Il s'agit d'une des missions de l'ARB. Dans ce cadre, un travail relatif à l'intégration des enjeux du changement climatique dans les documents de gestion sera conduit.

- **Elaborer une feuille de route régionale partagée pour le renforcement du réseau d'aires protégées**

La création de nouvelles aires protégées doit être appréciée en identifiant à l'échelle régionale les milieux naturels à enjeux nécessitant une protection, les « responsabilités régionales » pour certaines espèces ou milieux et les lacunes du réseau en termes de préservation du patrimoine naturel. Il s'agira par exemple, de développer la protection des vieilles forêts des Pyrénées et de plaine, avec l'outil réglementaire adéquat (cf. Fiche 2.2), de compléter le réseau d'aires marines protégées par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité remarquable, et ainsi in fine compléter le réseau de protection des espèces **et habitats patrimoniaux**. Une feuille de route partagée relative à la création d'aires protégées en région pourrait ainsi être élaborée, en associant l'ensemble des acteurs concernés, les services de l'Etat et le CSRPN.

- **Poursuivre et conforter les démarches de protection par la maîtrise foncière et d'usage** (cf. action 1.2)

Acteurs mobilisés

- Acteurs institutionnels régionaux
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux
- Acteurs de la protection de la nature
- Acteurs des milieux marins et littoraux
- Acteurs de la recherche et de la connaissance

(Liste des acteurs disponible en annexe)



DEFI 3 : Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité

DEFI 3 : Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité

Action 3.1 : Concilier exploitation des ressources naturelles et préservation de la biodiversité, pour une économie responsable

Argumentaire

Les interactions entre biodiversité et activités humaines sont fortes sur le territoire régional. Les milieux naturels sont, en effet, des espaces supports pour les nombreuses activités d'Occitanie, notamment l'agriculture, la sylviculture, l'extraction de matériaux, la cueillette de plantes sauvages à des fins alimentaires, pharmaceutiques ou cosmétiques, la production d'énergies renouvelables, les activités économiques mobilisant la ressource en eau dans leurs pratiques, et les activités de loisirs, sport, tourisme.

Or, si certaines activités économiques peuvent avoir des impacts favorables (préservation de milieux ouverts et semi-ouverts grâce au pastoralisme extensif et à l'agro-écologie, valorisation des espaces remarquables, amélioration de la connaissance...), **elles ont encore trop souvent des impacts négatifs notables sur la biodiversité et la fonctionnalité écologique des milieux.** Certaines activités fragmentent les espaces naturels, d'autres banalisent, voire dégradent fortement les milieux et les paysages (pollution, fréquentation non adaptée aux enjeux, dégradation des sols et des habitats, homogénéisation des espèces et des milieux, introduction d'espèces exotiques, prélèvements en déséquilibre avec les besoins du milieu...), réduisant de fait leur capacité à accueillir les espèces et soutenir leur dynamique d'évolution, et altérant profondément la capacité de résilience des milieux et des territoires.

La prise de conscience sur le fait que nos ressources naturelles, dont **dépendent** les activités et la vie humaine en Occitanie, ne sont **pas inépuisables** (qualitativement et quantitativement), est un préalable indispensable à la **conciliation** de l'exploitation de ces ressources avec la préservation de nos milieux naturels. L'équilibre ne peut perdurer que si l'ensemble des acteurs du territoire se saisit de cet enjeu, et le transforme en actes pour éviter et maîtriser les impacts.

Des changements sont d'ores et déjà constatés au travers d'**initiatives, encore trop isolées, qui démontrent la faisabilité** d'un développement plus respectueux, plus intégrateur des enjeux de biodiversité. L'objectif poursuivi ici est donc bien de se doter des outils et moyens nécessaires à une **évolution généralisée** des activités et pratiques pour éviter les impacts et concourir à une meilleure préservation et valorisation de la biodiversité.

Descriptif des actions

- **Consolider et multiplier les collaborations et partenariats entre acteurs socio-économiques et acteurs naturalistes**

Afin de concilier au mieux pratiques, prélèvements (cueillette, chasse, pêche, ...) et équilibre des écosystèmes, **la mobilisation des acteurs naturalistes par les professionnels constitue un levier majeur.** De nombreuses collaborations existent déjà et permettent d'établir des compromis acceptables quant à l'évolution des pratiques et la régulation des prélèvements, que ce soit avec le monde agricole, notamment au travers de la gestion de zones humides ou de la plantation de haies (cf. action 2.1), ou avec les carriers dans la restitution des espaces post-exploitation, ou encore les forestiers au regard des enjeux d'exploitation des boisements (cf. action 2.2). Elles sont à poursuivre et à déployer.

- **Responsabiliser les professionnels à l'échelle des filières pour réduire les facteurs de pression liés à leurs activités**

Il s'agira de favoriser l'engagement des acteurs **par filière** et de renforcer leur vigilance, d'une part vis-à-vis des réglementations existantes et, plus globalement, vis-à-vis des enjeux de biodiversité avec lesquels ils interagissent (dépendance/impacts): à l'échelle de chaque filière, la création de réseaux d'acteurs engagés pour la préservation de la biodiversité sera recherchée, pour **valoriser** les actions, constituer progressivement un **référentiel de bonnes pratiques** par filière et favoriser leur **essaimage**. Cela pourra se traduire par des recueils

d'expériences valorisant les acteurs, des guides de bonnes pratiques, des visites sur le terrain, des groupes de travail à l'échelle régionale.

Toutes les filières sont concernées.

Des pistes d'actions sont d'ores et déjà identifiées pour certaines d'entre elles :

- **Elaborer une stratégie régionale relative aux pratiques de cueillette** de plantes sauvages. Secteur d'activité en plein essor, notamment dans les zones d'altitude, avec le développement de l'intérêt du public pour les produits à base de plantes, l'activité de cueillette représente un support de développement économique, mais peut aussi conduire à exercer une pression forte sur la biodiversité, jusqu'à menacer la survie de certaines populations de plantes. Accompagné par le CBN PMP, le réseau des cueilleurs et les services de l'Etat sont en pleine réflexion sur les modalités de régulation de la cueillette, permettant à la fois de développer des filières et de préserver la ressource ;
- **Mener des démarches actives avec les professionnels des activités de pleine nature pour généraliser les bonnes pratiques** (ex : conventionnements ou chartes, aux échelles régionales (coordination) et dans les territoires) : pratiques régulières et ponctuelles (les activités sportives en milieux aquatiques, et dans certains milieux terrestres, connaissent un essor important et extrêmement attractif), événements sportifs et culturels en pleine nature, loisirs motorisés. Réaliser un guide pratique rappelant la réglementation et la nécessité d'une prise de contact avec les gestionnaires lors des événements sportifs et festifs ayant lieu dans des milieux naturels. En parallèle, **conforter les moyens des gestionnaires d'espaces protégés pour assurer leurs missions de police**, notamment dans l'encadrement des activités et événements en milieu naturel.
- **Dans les domaines skiables et les infrastructures de tourisme littorales**, adapter les équipements existants pour en limiter les impacts sur la biodiversité et renforcer l'évitement des impacts sur la biodiversité dans les futurs projets ;
- **Etablir des bonnes pratiques pour la définition précise, dès l'amont, des conditions d'exploitation des sites d'extraction** (mesures de gestion durant la phase d'exploitation, modalités de remise en état des milieux). Mobiliser le futur schéma régional des carrières pour assurer une cohérence et une généralisation des pratiques vertueuses.
- **Favoriser les initiatives en faveur de la cohabitation entre biodiversité et agriculture** (cf. action 2.1)

De manière transversale, la poursuite de la mise en œuvre des actions prévues dans les programmes en faveur des espèces et habitats patrimoniaux et visant à limiter la fragmentation des habitats des espèces concernées et à favoriser leur interconnexion, contribuera également à cet objectif.

- **Développer des outils et méthodes pour mieux prendre en compte la biodiversité dans le fonctionnement des entreprises et administrations**

La transversalité nécessaire à la mise en place de telles actions et la volonté d'exemplarité pourraient se concrétiser par l'investissement des acteurs publics dans des **démarches de certifications environnementales** (ISO 14 001, Emas...), en particulier de manière expérimentale (ex : travaux de normalisation en cours par l'AFNOR sur la biodiversité).

- **Mettre en place des démarches concertées, à l'échelle des territoires, visant à garantir des activités économiques respectant l'intégrité fonctionnelle des écosystèmes**

Le changement de pratiques, que ce soit en termes d'usages ou d'activités économiques demande à être mis en œuvre à une échelle territoriale pertinente, qui permette **un lien avec la planification de l'aménagement et du développement économique locaux**. Les collectivités territoriales et/ou leurs groupements doivent se saisir de l'animation d'une réelle concertation en la matière. Il s'agit de mobiliser acteurs socio-économiques, naturalistes, mais également les **usagers** du territoire, pour d'une part, **identifier les impacts et menaces** que les pratiques font peser sur la biodiversité locale, et d'autre part, **co-construire les solutions et changements** à mettre en œuvre.

La dynamique portée par les Départements sur les sports de nature au travers des CDESI et PDESI (Commissions / Plans départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires) et PDIPR (Plans départementaux des itinéraires de

promenade et de randonnée), les collaborations sur les territoires protégés ou labellisés tels que les PNR, RNR, RNN, ou encore les animations conduites dans le cadre des contrats Natura 2000 sont des exemples de démarches concertées à diffuser.

Cette approche **permettra de travailler sur les spécificités et priorités territoriales**, au regard des activités et des milieux présents.

Elle sera particulièrement utile dans les territoires de montagne, concernés par des pratiques et activités économiques très particulières (sports de nature en milieux aquatiques ou rocheux, stations de ski, récolte de plantes sauvages, cohabitation élevage / grands prédateurs...).

D'autres actions de la SrB contribuent à ce même objectif : un travail de communication, de formation et de renforcement des synergies entre acteurs socio-économiques impliqués en faveur de la biodiversité (Cf. action 3.3), les actions visant la réduction de l'artificialisation des sols et de la fragmentation des milieux (cf. actions 1.1 et 3.5), et les actions visant à développer des pratiques agricoles et forestières favorables à la biodiversité (cf. actions 2.1 et 2.2).

Acteurs mobilisés

- Acteurs socio-économiques (tous secteurs)
- Acteurs institutionnels régionaux
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux
- Acteurs de la protection de la nature

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 3 : Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité

Action 3.2 : Faire du respect de la biodiversité un gage de qualité et de valorisation des terroirs d'Occitanie

Argumentaire

La **grande attractivité résidentielle et touristique** de l'Occitanie va au-delà de la présence de grands secteurs économiques tertiaires tels que l'aéronautique ou l'informatique. Elle repose également en grande partie sur ses richesses naturelles et ses paysages. En effet, l'Occitanie bénéficie d'une **situation géographique particulièrement privilégiée** : la diversité des espaces de nature entre mer et montagne, avec leurs stations balnéaires, thermales, leurs activités de pleine nature et leurs stations de montagne, ainsi que son climat, constituent des atouts de premier plan. Les enquêtes touristiques ont ainsi montré que la **beauté des paysages, les grands espaces naturels et les sites culturels sont trois éléments déterminants** en matière de satisfaction des visiteurs à l'issue de leurs séjours dans la région. Cette diversité offre également de nombreux autres atouts économiques, avec notamment des productions agricoles très diversifiées et un cadre de vie reconnu.

Parallèlement à ce contexte privilégié, ces dernières années ont confirmé la tendance concernant les **attentes des consommateurs** en termes de qualité, d'éthique ou de durabilité. **Les critères environnementaux jouent un rôle de plus importants dans le choix des citoyens**, qui sont de plus en plus regardants quant aux impacts des produits qu'ils consomment.

L'émergence de ces attentes plus responsables est assurément un **levier essentiel pour la prise en compte de la biodiversité** dans les stratégies d'entreprises, en particulier dans leurs approches « produits », mais également dans l'ensemble des filières. La biodiversité devient ainsi un **argument de vente**, qui permet de soutenir et valoriser les structures économiques qui adoptent des pratiques vertueuses (de l'agriculture au tourisme en passant par les matériaux bois, pierre...).

Cette tendance s'est traduite par la création et le développement de nombreuses **certifications et labels** sur les bonnes pratiques environnementales. Ces labels couvrent maintenant quasiment tous les secteurs et maillons des chaînes de valeurs. Néanmoins, si les certifications « environnementales » sont **très nombreuses, peu d'entre elles considèrent précisément la biodiversité**. Par ailleurs, cette multiplicité de labels tend à perdre les consommateurs et nuit en conséquence à leur efficacité.

L'Occitanie, au regard de la richesse de son patrimoine naturel se doit de mobiliser ce levier de valorisation des territoires et des terroirs au service de la biodiversité. La filière agricole bénéficie ainsi d'une **très forte dynamique de conversion vers une agriculture certifiée de qualité. D'autres filières méritent d'être davantage accompagnées** vers le développement de pratiques vertueuses labellisées. Par exemple, la filière bois pour laquelle le recours aux certifications et pratiques de gestion responsables est moins développé (cf. action 2.2), ou le secteur touristique pour lequel il serait nécessaire de développer des dispositifs de tourisme/loisirs écologiquement responsables, particulièrement présents dans la Région.

Descriptif des actions

- **Aider les territoires à appréhender le lien positif entre identité locale et biodiversité**

Il s'agit d'inciter les territoires d'une part à **intégrer** la qualité et la diversité des milieux **dans leurs approches paysagères, patrimoniales et territoriales**, et, d'autre part, à utiliser l'approche paysagère comme une **porte d'entrée** pour favoriser la biodiversité locale. Cette appropriation doit conduire à limiter le développement des espèces exotiques envahissantes (cf. action 2.8), favoriser le maintien et la restauration des écosystèmes d'Occitanie (cf. Défi n°2), développer la nature en ville (cf. action 1.3) et faciliter la résilience du territoire au changement climatique (cf. action 2.7).

Dans ce cadre, un lien pourra être tissé avec les **professionnels du tourisme et des activités de pleine nature** pour les inciter à travailler à ces enjeux à l'échelle de leurs filières (cf. action 3.1) et les responsabiliser sur les impacts du développement de certaines activités sur les milieux (sur-fréquentation, dérangement d'espèces patrimoniales...).

- **Développer la plantation d'espèces locales dans les espaces verts, en milieux agricoles et en forêt, et favoriser les races animales locales**

Il s'agit de valoriser l'utilisation d'espèces rustiques et locales, dont fruitières, dans l'aménagement et la gestion des **espaces verts** comme un moyen de préserver l'identité locale de chaque territoire. Face à la banalisation des paysages, les collectivités ont besoin de sensibilisation, d'accompagnement et d'outils pour mettre en œuvre une préservation effective de cette identité locale au travers de la végétation locale (palette végétale locale, mobilisation de concours existants de type villes et villages fleuris).

En parallèle, il s'agira de sensibiliser et accompagner les **acteurs agricoles et forestiers**. Cela peut passer par la diffusion de listes d'espèces à utiliser pour les **plantations agro-écologiques** (haies, enherbements sous cultures pérennes, conversion de cultures en prairies, créations de couverts d'intérêt faunistique et floristique..) et de variétés, essences et races locales à utiliser pour la **production**, ainsi que par la mise à disposition de listes de fournisseurs associés.

Les conservatoires d'espèces locales (pépinières départementales, vergers conservatoires...) pourront être mobilisés pour approvisionner les exploitants et les collectivités territoriales. Les dispositifs d'appui aux agriculteurs dans leurs démarches de préservation des ressources phytogénétiques locales seront mobilisés (MAEC).

Cette action favorisera **l'adaptation au changement climatique**, en ré-implantant des espèces plus **adaptées** au territoire, et en maintenant la **diversité génétique** essentielle à la résilience des écosystèmes.

- **Intégrer un critère biodiversité comme gage de qualité des produits et au sein des labels**

Cette action demande dans un premier temps **un recensement de tous les SIQO** (Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine) **et autres marques et labels** existants en France et sur le territoire d'Occitanie, susceptibles d'intégrer des critères liés à la biodiversité. Cette base permettra ensuite de **co-construire**, avec les acteurs des filières agro-alimentaires ou forestières concernées, **un référentiel** proposant des critères « biodiversité » adaptés et partagés. Cet outil permettra de faire évoluer les labels existants vers une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité. Des valorisations existent déjà sur lesquelles il est possible de prendre exemple comme la marque « Parc » ou les cuvées identifiées « Conservatoire du littoral ».

Au-delà de l'évolution des labels existants, qui sont déjà nombreux et très cadrés, **le développement de chartes volontaires pour les producteurs locaux avec les gestionnaires d'espaces naturels** favorisera les partenariats entre acteurs de la biodiversité et acteurs socio-économiques (cf. action 3.3), en apportant une reconnaissance et une valorisation des produits contribuant à préserver le patrimoine local.

Acteurs mobilisés

- Acteurs de la protection de la nature
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux
- Acteurs institutionnels régionaux
- Acteurs socio-économiques (tous secteurs)

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 3 : Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité

Action 3.3 : Impliquer davantage les acteurs socio-professionnels au travers de l'innovation et de synergies renforcées favorables à la biodiversité

Argumentaire

Les territoires d'Occitanie sont riches d'un tissu d'entreprises locales qui assurent leur dynamisme, mais dont le développement s'est longtemps fait aux dépens de la biodiversité et des continuités écologiques.

Face à l'érosion de la biodiversité et à l'urgence à agir pour réduire les pressions anthropiques, **chaque acteur socio-professionnel est appelé à s'engager**. S'engager pour la durabilité de son activité, pour l'attractivité et la qualité de son territoire, pour le maintien ou la restauration des aménités environnementales indispensables aux besoins humains, ou encore par responsabilité citoyenne envers le vivant. Chacun, à son niveau, au regard de ses compétences, de ses responsabilités et de ses projets, doit pouvoir contribuer à relever le défi de la transition écologique.

Encourager cet engagement des acteurs socio-économiques nécessite un **accompagnement spécifique pour les mobiliser**, leur faire prendre conscience de leurs impacts, dépendances et opportunités liés à la biodiversité, et les aider à trouver des solutions pour faire évoluer leurs métiers. Au regard des pratiques et des liens plus ou moins directs avec les milieux naturels de chaque domaine d'activité, cet accompagnement va nécessiter des outils et des leviers spécifiques selon l'activité ciblée.

En parallèle, il apparaît essentiel **d'innover pour faire changer le regard sur la biodiversité, afin de valoriser les acteurs déjà engagés et d'inciter les autres acteurs à l'action** : montrer à tous en quoi les actions menées servent à **l'intérêt général** en préservant et restaurant le **bien commun** que constitue la biodiversité ; redonner à la biodiversité sa **juste place au sein de la « transition écologique et énergétique »**, en équilibre avec les volets énergie et climat ; donner à voir la nature comme **notre avenir** et dépasser la vision de contrainte qui perdure encore. Pour cela, un certain nombre de leviers sont à mobiliser.

En particulier, le principe de « solutions fondées sur la nature » invite à **mieux s'appuyer sur les processus naturels pour répondre à des enjeux de société**. Dans certaines situations, la biodiversité peut en effet fournir des alternatives pertinentes (plus durables, moins coûteuses économiquement ou énergétiquement, et/ou plus favorables à la biodiversité) à des solutions d'ingénierie classiques.

Les solutions fondées sur la nature se déclinent en **différentes raisons d'être et différentes modalités** : conservation et restauration d'écosystèmes, inspirés du vivant et mobilisant le vivant (ex : génie écologique en restauration de milieux aquatiques ou littoraux) ; amélioration de la résilience au changement climatique, via la reproduction de processus naturels permettant de bénéficier de services écosystémiques (ex : végétalisation des villes pour réduire les îlots de chaleur urbains et gérer les ruissellements à la source) ; agriculture durable et résiliente (ex : agro-écologie) ; création de nouveaux écosystèmes et dépollution (ex : biotechno-sols) ; ou encore, dans une acception encore plus large du terme, le développement du biomimétisme, inspiré des processus du vivant sans forcément mobiliser le vivant dans le produit final, avec une très grande diversité d'applications.

Descriptif des actions

- **Communiquer différemment pour changer le regard sur la biodiversité et sur les actions en sa faveur**

L'innovation est à rechercher à la fois dans les modalités de communication et dans le contenu diffusé. En matière de modalités :

- **Construire une stratégie de communication et une panoplie de messages et d'outils adaptées aux publics cibles**, pour les mettre à disposition des acteurs du territoire
- **Identifier des acteurs du territoire** (ex : socio-professionnels, élus, entreprises, citoyens) **particulièrement**

vertueux dans leur action, et les mobiliser pour convaincre les autres acteurs du territoire. Ces **relais locaux** pourront être identifiés par postures ou par domaine d'action, afin que leur **expérience parle à leurs pairs**, et/ou par territoire, pour jouer sur le caractère local des retours d'expériences. Certains relais pourront être mobilisés de façon ponctuelle (appétence, disponibilité), d'autres pourront devenir des « ambassadeurs » de la nature. Pour cela, un accompagnement spécifique et une animation dédiée seront indispensables pour les appuyer dans cette mission et les mobiliser sur la durée.

Certains retours d'expérience de ces acteurs pourront servir de base à l'élaboration de « **portraits de métiers** » travaillant avec la nature et s'appuyant sur les services qu'elle rend (ex. agriculteur engagé pour la biodiversité...).

- Travailler avec les organismes de recherche pour développer une **démarche de recherche-action** sur le sujet.

En matière de contenu, en plus de la sensibilisation à la valeur intrinsèque de la biodiversité, valoriser l'intérêt que représente sa préservation pour l'homme, au regard : des **services rendus** par la biodiversité et par les actions qui ont pour but de la préserver (cf. action 4.3), du **gage de qualité** offert par la biodiversité pour la valorisation du territoire et de ses produits (cf. action 3.2), de la contribution de la biodiversité à la **résilience** du territoire dans le contexte du changement climatique (cf. action 2.7), de la source d'innovation et de solutions aux besoins humains que représente le vivant (cf. ci-après sur les solutions fondées sur la nature) ; des retombées en matière **d'emplois et d'économie locale** (directes et indirectes) des actions en faveur de la biodiversité, notamment en zone rurale.

Ce dernier point, qui s'inspire de l'analyse économique qui est généralement faite dans le cadre d'activités dans d'autres domaines (exemple : construction d'une zone commerciale, implantation d'une industrie) n'est pas à négliger : au niveau national, il est estimé que les secteurs dépendant fortement de la biodiversité génèrent près de **1,5 millions d'emplois** en France et **275 milliards d'euros** de chiffre d'affaire⁷.

- **Systématiser un bloc de compétence « biodiversité » dans les formations initiales et continues**

Pour faire évoluer les pratiques dans chaque activité, il est tout d'abord indispensable de faire monter en compétence chaque corps de métier sur ce sujet spécifique de la biodiversité. A l'instar des formations de chef de carrière, **chaque profession devra pouvoir prétendre à une formation intégrant la problématique de la biodiversité, et les interactions entre leur activité professionnelle et ces enjeux**. Au-delà de l'évolution des pratiques, ces formations devront mettre en exergue l'intérêt pour chaque métier de se saisir de ce sujet, notamment au travers des services rendus par la nature. Ces « modules » de formation pourront être intégrés dans les programmes de formations « métiers » initiales (ex. lycées agricoles), mais également dans le cadre de la formation continue, compétence régionale (en partenariat avec les chambres des métiers, les chambres d'agriculture, le CNPF notamment). En ce qui concerne plus spécifiquement les agents des collectivités et de l'état, les CNFPT et CVRH seront à mobiliser. Les structures associatives agréées organismes de formation devront également intervenir, notamment celles professionnelles de l'environnement.

- **Mobiliser et valoriser les acteurs socio-économiques**

Afin d'**encourager les acteurs socio-économiques à s'engager** en faveur de la biodiversité, il est nécessaire de promouvoir les acteurs qui d'ores et déjà intègrent et valorisent la biodiversité dans leurs pratiques professionnelles (activités, produits et services). C'est tout le sens des Trophées de la biodiversité, initiés en 2018 par la Région Occitanie, qui visaient à valoriser les acteurs innovants, porteurs de solutions pour la biodiversité, témoigner de l'intérêt des pratiques respectueuses de la biodiversité, tant d'un point de vue économique qu'environnemental, démontrer au travers d'exemples concrets la possibilité de **travailler avec et pour la biodiversité** et *in fine* encourager d'autres acteurs à s'engager. Il convient aujourd'hui de pérenniser cette action, en veillant à son articulation avec le futur dispositif d'engagement des acteurs à l'échelle nationale, et en y intégrant les priorités régionales.

⁷ Rapport d'Emmanuel Delannoy « La biodiversité, une opportunité pour le développement économique et la création d'emplois »

- **Faire émerger et animer un réseau de socio-professionnels mobilisés autour de la biodiversité**

Afin de sortir la biodiversité du discours d'experts et permettre ainsi une réelle appropriation des acteurs socio-professionnels, il s'agira de mettre en œuvre une dynamique de réseau sur le **principe de cluster**. Ces clusters réuniront des entreprises ayant une problématique commune vis-à-vis de la biodiversité mais également des organismes de formation et des centres de recherche. Cette approche facilitera l'appropriation de la démarche pour ces structures dont le cœur de métier est loin de la biodiversité mais pour lesquelles ce type de dynamique de travail est familier. Cela leur permettra de réfléchir à **des solutions en faveur de la biodiversité qui pourront être mutualisées** et ainsi conserver une logique de compétitivité. D'autres formes de mise en réseau (plateforme, journée des acteurs engagés, annuaires...) seront à envisager en complément.

- **Valoriser les solutions fondées sur la nature et conforter leur mise en œuvre opérationnelle**, pour créer du lien entre acteurs et mobiliser autour et en faveur de la biodiversité.

Il s'agit de faire de l'Occitanie une région pilote pour **déployer des solutions innovantes** fondées sur la nature, au service de la biodiversité et des besoins humains. Pour cela, développer un **appui à l'incubation** de projets, **facilitant le rapprochement entre acteurs économiques et acteurs de la biodiversité**. La participation des acteurs de la biodiversité est en effet une condition de réussite sous deux aspects : apporter des ressources afin de comprendre comment la nature fonctionne et garantir la conception de « solutions fondées sur la nature » qui n'aient pas d'impact négatif sur la biodiversité et permettent autant que possible des gains de biodiversité. Au-delà de l'objectif de recherche et développement, ce rapprochement pourra contribuer : à la **sensibilisation** des acteurs économiques ; au **rapprochement des réseaux** naturalistes et économiques nécessaire à la **bonne prise en compte de la biodiversité** dans les projets (cf actions 3.1, 3.2 et Défi 1) ; à proposer des **sources de financement alternatives** pour les actions portées par les acteurs de la biodiversité. Le travail d'incubation pourra également apporter un appui au montage administratif et financier des dossiers (cf. action 5.4).

Acteurs mobilisés

- Acteurs socio-économiques (tous secteurs)
- Acteurs de la protection de la nature
- Acteurs institutionnels régionaux
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux
- Acteurs des milieux humides, aquatiques, de l'eau et de l'assainissement
- Acteurs de la recherche et de la connaissance

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 3 : Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité

Action 3.4 : Agir contre toutes les sources de pollutions pour préserver le vivant

Argumentaire

La qualité physico-chimique de l'environnement (air, eau, sol) est un facteur déterminant pour la santé de l'ensemble des êtres vivants, humain compris.

Or la région Occitanie est concernée par un certain nombre de pollutions liées aux activités humaines :

- **Pollutions diffuses des sols et des eaux**, avec des niveaux localement préoccupants, par les nitrates, les micropolluants organiques (produits phytosanitaires, résidus médicamenteux... dont certains à effets **perturbateurs endocriniens**) et par les métaux lourds. La plupart de ces pollutions sont issues de l'activité agricole, de l'entretien des espaces publics, des voies de communication, de l'activité industrielle et des produits d'épuration. Des pollutions marines sont par ailleurs observées : d'origine industrielle dans les zones portuaires, ou liées aux hydrocarbures et aux eaux de ballast des navires marchands.

Les fortes concentrations en nutriments (phosphore, azote...) génèrent une **eutrophisation** des milieux aquatiques, à l'origine d'un risque d'asphyxie de ces milieux, accentué dans un contexte de changements climatiques. Les phénomènes d'hypoxie et d'anoxie ont de lourds impacts sur la biodiversité, essentiellement du fait des épisodes de mortalités qu'ils provoquent.

Les pollutions par les micropolluants et métaux lourds sont quant-à-elles particulièrement impactantes pour la biodiversité, de par leur caractère persistant, qui induit une **bioaccumulation** le long des chaînes trophiques. La présence de « **cocktails** » de **résidus** a en outre des répercussions encore mal connues sur la santé des êtres vivants, avec des effets chroniques et à court terme (modification des sexe-ratio, limitation de la fécondité...).

A cela s'ajoutent les risques de pollutions ponctuelles, par déversement accidentel de produits toxiques dans le milieu naturel.

- **Pollutions de l'air**, notamment en composés azotés, émis par les transports (oxydes d'azote et particules) et par l'agriculture (ammoniac et particules). Ces émissions sont accentuées dans un contexte de forte attractivité et de changement climatique. Outre l'effet potentiel direct sur les êtres vivants, les dépôts atmosphériques d'azote contribuent eux aussi à l'eutrophisation des milieux.

La qualité de l'air est également affectée par les allergènes, dont l'effet se combine à celui des polluants chimiques. Cette problématique entre en interaction avec celle de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (cf action 2.8) et avec celle du choix des espèces végétales en ville.

La qualité de l'air est enfin susceptible d'être impactée par divers composés susceptibles de perturbation endocrinienne.

- **Pollution des milieux aquatiques, littoraux et marins par les plastiques**. La mer Méditerranée est l'une des mers les plus polluées au monde : la concentration de plastique y est quatre fois plus élevée que dans "l'île de plastique" du Pacifique Nord. Sont en cause : une production et une consommation excessive de produits plastiques, une mauvaise gestion des déchets ainsi que le tourisme de masse. D'après les travaux du WWF, aujourd'hui, presque toutes les espèces marines sont en contact avec les plastiques. Des fragments de plastique ont été retrouvés dans toutes les tortues marines en Méditerranée et dans 90% des oiseaux marins dans le monde. En 1960, ce taux était seulement de 5%.
- **Les pollutions ponctuelles liées aux sites et sols pollués**. La région Occitanie a été particulièrement touchée par la désindustrialisation, laissant de nombreuses séquelles des activités passées (raffineries, mines, haut-fourneaux, tanneries...). La pollution réelle ou présumée d'une friche urbaine rend parfois difficile son réaménagement, compte-tenu des coûts de dépollution qui peuvent être élevés et de l'incertitude qui pèse bien souvent sur leur estimation.

- **D'autres formes de pollution.** L'éclairage nocturne s'est considérablement déployé à l'échelle planétaire ces dernières décennies, générant une **pollution lumineuse**, à l'origine de dégradation et fragmentation d'habitats, et d'effets néfastes pour la santé du vivant. La pollution **sonore** présente, elle aussi, des impacts de type « fragmentation ». L'impact des **ondes** électromagnétiques est questionné.

Ces différentes sources de pollution sont traitées par plusieurs plans et programmes structurants à l'échelle régionale. **Le Plan Régional Santé Environnement Occitanie (PRSE)**, qui vise à préserver et améliorer l'état de santé de la population en agissant sur les conditions de vie, les pratiques et la qualité des milieux, s'inscrit dans l'approche « OneHealth » – une seule santé – et promeut ainsi une approche systémique et intégrée des enjeux de santé (humain/biodiversité/environnement). La Région s'est engagée en particulier pour un territoire **sans perturbateurs endocriniens**, avec un Plan d'actions concrètes. Les **SDAGE** Rhône-Méditerranée et Corse et Adour-Garonne ont chacun de nombreuses mesures visant à réduire la pollution des milieux aquatiques en vue d'atteindre le bon état des eaux. Le **Plan d'Intervention Régional pour l'Eau** y contribue également. Le projet de **SRADET « Occitanie 2040 »** fixe des objectifs et des règles à l'échelle régionale qui contribuent à réduire les pollutions, via plusieurs de ses volets, et notamment la trajectoire « Région à Energie Positive (**REPOS**) », qui constitue le volet « énergie » et intègre la question de la qualité de l'air (notamment sur le volet mobilité / transports), le Schéma Régional Biomasse pour la mobilisation de la biomasse à des fins énergétiques tout en répondant à des enjeux majeurs tels que la lutte contre le changement climatique, le stockage du carbone et la préservation de la qualité des sols, et le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (**PRPGD**), qui constitue le volet « déchets », et contribue à réduire toutes les formes de pollutions, y compris les pollutions par les macro-déchets.

Descriptif des actions

- **Soutenir les pratiques économes en intrants** (lien actions 2.1 et 1.3)

Il s'agit de rechercher des changements de pratiques globaux sur tout le territoire pour réduire l'usage d'intrants (engrais, produits phytosanitaires) en milieu agricole (cf. action 2.1), en milieu urbain et autour des infrastructures.

- **Poursuivre les actions de préservation et d'amélioration de la qualité de l'eau et des sols, au regard des pollutions domestiques et industrielles** (lien actions 2.3 à 2.6)

Il s'agit de poursuivre l'ensemble des actions portées et soutenues par les acteurs des milieux aquatiques, de l'eau potable, de la gestion des eaux pluviales, de l'assainissement, de la désimperméabilisation, de l'agriculture, du tourisme, de l'industrie.... Pour lutter contre les pollutions par les nitrates responsables de l'eutrophisation des milieux, et contre les pollutions par les substances dangereuses, y compris les polluants émergents.

- **Réduire la pollution atmosphérique en devenant une « Région à Energie Positive »**

La Région s'est engagée à devenir la première « Région à Energie Positive » d'Europe à l'horizon 2050. Son ambition est de couvrir 100% de la consommation d'énergie finale régionale par la production d'énergie renouvelable locale, en s'appuyant sur des mesures d'efficacité et de sobriété énergétique dans le bâtiment, le transport, l'industrie et l'agriculture. Ainsi la baisse de consommation d'énergie dans le transport et la sortie du tout pétrole permettraient une diminution de plus de 80% des NOx. De la même façon en agissant sur la baisse des consommations énergétiques dans le transport et le bâtiment et en favorisant une agriculture durable, les particules pourraient diminuer de plus de moitié à horizon 2050. La nécessaire conciliation entre développement des énergies renouvelables et biodiversité est abordée dans une fiche-action dédiée (cf. action 3.5).

- **Réduire la pollution des milieux aquatiques, marins et littoraux par les plastiques et macro-déchets**

Limiter la production de déchets à la source en réduisant l'utilisation de plastiques, améliorer la gestion de ces déchets, et lutter contre les dépôts (volontaires) et fuites (involontaires) de déchets dans la nature (granulés plastiques industriels, mégots, envol...). Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets, adopté fin 2019, complété par un futur programme contre les déchets plastiques à l'échelle régionale, permettront une mise en œuvre coordonnée de ces objectifs.

- **Développer de nouvelles recherches sur le lien entre les différentes pollutions et la santé du vivant**

Certains effets restent peu connus et potentiellement complexes. De nouvelles recherches permettront de mieux comprendre l'influence des pollutions et de l'environnement urbain (ex : bruit, lumière, pollution de l'air...) sur le vivant, humain compris.

En parallèle, concernant la pollution lumineuse, des actions pour la préservation et la restauration de la **trame noire** seront conduites (cf. action 1.3). La question des friches et leur fréquente pollution est abordée dans la fiche-action 1.1.

Acteurs mobilisés

- Acteurs des milieux humides, aquatiques, de l'eau et de l'assainissement
- Acteurs des milieux marins et littoraux
- Acteurs socio-économiques (tous secteurs)
- Acteurs de la protection de la nature
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux
- Acteurs institutionnels régionaux

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 3 : Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité

Action 3.5 : Concilier la transition énergétique avec la préservation de la biodiversité

Argumentaire

La mise en œuvre de la transition énergétique passe par deux axes : d'une part, la **réduction des consommations d'énergies** pour limiter les besoins, avec notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique des technologies et dans les bâtiments et une évolution des usages, d'autre part, par l'évolution de la production vers un mix énergétique basé principalement sur des **ressources renouvelables**. En Occitanie, le projet de **SRADDET « Occitanie 2040 »** prévoit de multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables (EnR) et de récupération d'ici 2040 pour contribuer aux objectifs de la stratégie « **Région à Energie POSitive** ». Afin de concilier transition énergétique et biodiversité, il fixe comme règle de prioriser l'implantation sur les toitures de bâtiments, les espaces artificialisés (notamment les parkings) et les milieux dégradés (friches industrielles et anciennes décharges par exemple).

L'implantation de sites de production d'énergies renouvelables **peut avoir un impact important sur la biodiversité du territoire** : modification voire altération ou destruction d'habitats et de domaines vitaux sur le site d'implantation, ruptures de continuités écologiques (photovoltaïque, éolien, hydroélectricité, biomasse) ; mortalité par collision, épuisement ou barotraumatisme chez certains oiseaux et chiroptères (éolien) ; modifications des habitats à l'amont et à l'aval (hydroélectricité). **La typologie et l'importance de l'impact est à analyser au cas par cas** en fonction de la sensibilité écologique du site et de la technologie implantée.

Au-delà de la réglementation, il apparaît nécessaire d'**accompagner** cette recherche d'un développement vertueux des énergies renouvelables afin que le **principe d'évitement en priorité puis de réduction**, et, à défaut, de compensation, soit mis en place en tenant compte au plus juste de la sensibilité des écosystèmes et des enjeux du territoire en matière de biodiversité, **à l'échelle du territoire du projet** (exemple : territoire à énergie positive, site d'implantation...) **mais aussi à l'échelle globale de la Région**, en tenant compte des effets cumulés.

Descriptif des actions

- **Développer et valoriser la connaissance des impacts sur la biodiversité des différents types d'énergies renouvelables, et des solutions d'évitement efficaces**

Compiler la bibliographie existante : publications scientifiques, rapports d'études, retours d'expériences, en y intégrant les résultats des suivis réalisés sur les sites implantés en Occitanie. **Diffuser** largement cette connaissance aux acteurs du développement des énergies renouvelables.

Expérimenter des solutions d'évitement, et de réduction, en intégrant dès le départ un dispositif de suivi adapté en vue d'évaluer l'effet réel des mesures prises sur le long terme. Mobiliser pour cela l'expérience de territoires pilotes tels que les parcs naturels ainsi que les organismes de recherche. La recherche d'une compensation la plus pertinente possible au regard des enjeux de fonctionnalité de la biodiversité est également nécessaire (cf. actions 1.1 et 1.2).

Compléter les suivis existants en fonction des lacunes de connaissance identifiées, par exemple concernant l'impact des énergies renouvelables sur la flore.

- **Accompagner les acteurs du développement des énergies renouvelables dans les démarches d'évitement puis de réduction d'impacts**

Appuyer les décideurs locaux dans **l'identification des sites particulièrement sensibles (et donc moins favorables à l'implantation d'EnR)** d'un point de vue biodiversité, en tenant compte non seulement des sites et espèces objet de protection réglementaire, mais également de la localisation des principaux couloirs de migration, des sites d'importance particulière pour les chiroptères, des habitats et sites remarquables (zones humides, ZNIEFF, ZICO, ENS). Croiser cette analyse avec l'identification des sites potentiels pour le

développement des EnR.

Dans cette optique d'évitement des impacts, les implantations sur zones anthropisées, en particulier pour l'énergie solaire (parkings, entrepôts, toits...), seront encouragées, conformément au SRADDET. Pour cela, un **outil simple et largement diffusé, aux décideurs comme au grand public sera réalisé**. Ce travail pourra s'appuyer d'une part sur l'expérience de territoires pilotes et sur l'outil **Bioccitanie** en cours de développement à l'échelle régionale.

Cet outil apportera une aide aux décideurs d'une part et aux parties prenantes d'autre part pour **identifier les alternatives** envisageables, en comparer les impacts, puis analyser les impacts résiduels pour chercher à les réduire au maximum. Ce travail sera à réaliser en **concertation entre les acteurs du développement des énergies renouvelables, les acteurs de la biodiversité et les citoyens**.

Acteurs mobilisés

- Acteurs de l'énergie et de la transition énergétique
- Acteurs de la protection de la nature
- Acteurs socio-économiques (tous secteurs)
- Acteurs institutionnels régionaux
- Acteurs des milieux humides, aquatiques, de l'eau et de l'assainissement

(Liste des acteurs disponible en annexe)



DEFI 4 : Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement

DEFI 4 : Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement

Action 4.1 : Améliorer la connaissance sur la fonctionnalité des milieux et sur les continuités écologiques

Argumentaire

La Trame verte et bleue (TVB) est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques, qui associe des réservoirs de biodiversité (comprenant les espaces naturels protégés) abritant une biodiversité riche, et des corridors écologiques, par lesquels les espèces se dispersent et se déplacent entre les réservoirs. Cette trame est indispensable pour maintenir et reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'humain, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. Elle assure la diversité génétique du vivant et est indispensable à sa résilience et à son adaptation au changement climatique.

La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques impliquent que l'on agisse partout sur le territoire : en milieu rural, dans les zones urbaines et à l'échelle des cours d'eau.

A l'échelle régionale, la trame verte et bleue a été identifiée et cartographiée dans les **Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE)** des deux anciennes régions, qui vont être annexés au **SRADDET**. Ce premier travail, appuyé sur un diagnostic important du territoire, constitue une base solide à décliner plus localement pour orienter les actions de préservation et de restauration. Toutefois, les deux anciens SRCE ayant été réalisés avec des approches différentes, des compléments sont à conduire pour les affiner et les homogénéiser.

En parallèle ou à la suite des travaux d'élaboration des SRCE, de **nombreux inventaires par types de milieux ont été menés en Occitanie** : inventaire **des zones humides, forêts anciennes, milieux secs, grands corridors fluviaux, milieux ouverts, milieux rupestres...** Là aussi des questions d'extension des inventaires sur l'ensemble du territoire régional et d'homogénéisation des méthodes ont émergé. Ces inventaires par types de milieux naturels ont été intégrés dans la stratégie régionale d'acquisition de connaissance de Midi-Pyrénées, qui est maintenant à élaborer à l'échelle du territoire régional.

En complément, **des efforts sont également à porter : sur la trame noire**, encore méconnue, qui impacte pourtant les déplacements et la survie d'un très grand nombre d'espèces animales (insectes, chauves-souris, oiseaux...) sur l'ensemble du territoire (cf. action 1.3). A cet égard l'expérience pilote des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux devra être diffusée et mise à profit. Des efforts sont également à porter sur la question du **rôle des sols** et de la préservation de leur caractère « vivant », compartiments indissociables du bon état de la biodiversité et pourtant encore méconnus voir oubliés.

L'objectif est ainsi de **poursuivre l'harmonisation, l'identification et la définition de la TVB actuellement identifiée à l'échelle régionale, en déployant des cartographies à différentes échelles (1/25 000, 1/10 000, 1/5 000), déclinant les différentes sous trames.**

L'amélioration de la diffusion de ces données est également à conduire (cf. action 4.4). L'objectif à terme est une bonne prise en compte des TVB dans les documents de planification et les projets d'aménagement, pour leur préservation et leur restauration.

Descriptif des actions

- **Elaborer une stratégie d'amélioration des connaissances sur la biodiversité à l'échelle Occitanie**, intégrant une approche par milieux naturels et cortèges d'espèces associées.

Une stratégie régionale d'acquisition de connaissance a été élaborée sur le territoire de Midi-Pyrénées et présentée en CSRPN. Elle dresse un état des lieux des connaissances en termes d'habitats naturels, liens fonctionnels (corridors, trames) et de groupes taxonomiques. Les lacunes sont identifiées par groupe et par territoire. Elle est maintenant à élaborer à l'échelle de l'Occitanie afin de définir les priorités en termes

d'amélioration des connaissances à conduire par milieux et par espèces.

- **Harmoniser et affiner la cartographie de la TVB régionale au moyen d'une carte d'occupation des sols homogène et précise sur l'ensemble du territoire d'Occitanie.**

- **Réaliser une cartographie des habitats naturels d'Occitanie et de leur état de conservation** (rechercher une couverture du territoire, homogénéisation des protocoles). Il sera possible de s'appuyer sur les travaux des conservatoires botaniques, la méthodologie nationale CARHAB de cartographie des végétations, les approches par télédétection...

- **Déployer les inventaires et cartographies spécifiques sur certaines trames encore insuffisamment cartographiées et pourtant fragiles**

Il s'agit notamment des zones humides, vieilles forêts, milieux secs, en lien avec les actions correspondantes sur chacun de ces milieux (cf. Défi 2). En particulier, dans la sous-trame forestière pyrénéenne, les îlots de vieux bois dans les peuplements en production, qui ont vocation à constituer les corridors assurant la jonction entre les réservoirs de biodiversité : vieilles forêts et peuplements plus récents en libre évolution (RBI, RNN, RNR). Il s'agit également de la trame brune (sols) et de la trame noire (sans pollution lumineuse).

En complément, **des travaux de recherche spécifiques** seront à mener pour mieux comprendre les facteurs influençant la fonctionnalité des milieux qui constituent ces trames.

- **Améliorer la connaissance sur la résilience apportée par les écosystèmes et la biodiversité face au changement climatique, et ses impacts sur la fonctionnalité des milieux**, en lien avec l'action 2.7

Poursuivre l'amélioration de la connaissance sur les rôles joués par la biodiversité dans la lutte contre le changement climatique, sur l'impact du changement climatique sur les milieux, les espèces et les continuités écologiques (travaux engagés dans l'Observatoire Pyrénéen du Changement climatique, FLORAPYR, CANOPEE, REPLIM, GREEN...).

Développer les approches de **bioindication** (champignons, lichens, bryophytes, flore, arachnides, insectes...) pour suivre l'évolution de l'état des milieux naturels et de leur fonctionnalité.

Rendre accessibles les résultats à un public diversifié, en valorisant les mesures d'atténuation et d'adaptation nécessaires pour préserver la biodiversité et lutter contre les effets du changement climatique.

- **Articuler les cartographies régionales et départementales avec les cartographies locales.**

Dans cette optique, il convient d'accompagner la déclinaison locales des enjeux TVB et la réalisation des cartographies TVB locales, en fournissant des méthodologies, des standards pour la remontée des données, et en s'assurant, notamment dans le cadre des aides financières apportées à ce type de projet, de la bonne intégration de ce cadre commun. Dans cette optique, il sera utile de mobiliser et s'appuyer sur le réseau des acteurs de la biodiversité, de réaliser un recueil d'expériences, d'analyser les avantages/inconvénients des différentes méthodes appliquées jusqu'ici, ainsi que les utilisations qui en sont faites (leur traduction dans les documents d'urbanisme). Une fois le cadre méthodologique commun établi, l'organisation de formations sera nécessaire pour le diffuser et permettre son appropriation.

Acteurs mobilisés

- Acteurs de la recherche et de la connaissance
- Acteurs de la protection de la nature
- Acteurs institutionnels régionaux
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 4 : Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement

Action 4.2 : Suivre et évaluer l'état de la biodiversité en Occitanie au travers de la connaissance sur la biodiversité menacée et les réservoirs de biodiversité

Argumentaire

La connaissance naturaliste en Occitanie s'est nettement améliorée ces 15 dernières années grâce à des **programmes d'acquisition de connaissance** (modernisation des ZNIEFF, appels à projets Région/FEDER sur la biodiversité, inventaires départementaux des zones humides...), d'inventaires de **type atlas de répartition** de plusieurs groupes taxonomiques, **d'inventaires généraux et d'inventaires ciblés** sur les espèces protégées, rares ou menacées. Ces différents programmes ont contribué à **alimenter le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP)**, les avis d'experts sur les projets d'aménagement, ou encore les listes rouges.

Cependant, la connaissance sur la biodiversité est hétérogène et son amélioration **doit se poursuivre en priorité dans les milieux et territoires présentant les plus forts enjeux**. Par ailleurs, la connaissance est **peu partagée** et valorisée et donc insuffisamment prise en compte dans l'aménagement du territoire.

Les espaces et espèces remarquables, et notamment les espaces protégés, concentrent l'effort de connaissance depuis de nombreuses années. L'amélioration des connaissances doit s'intéresser également aux milieux, aux habitats naturels, à leur état de conservation et leur fonctionnalité, ainsi qu'aux cortèges d'espèces associées, de façon à parvenir à une connaissance globale et homogène des enjeux régionaux.

Afin d'encourager et d'impulser la mise en œuvre d'actions de gestion des milieux et de restauration des continuités écologiques terrestres et aquatiques et de préparer l'adaptation au changement climatique, il apparaît nécessaire de déployer des actions permettant une **meilleure prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques, l'aménagement du territoire et les activités humaines et de valoriser la connaissance auprès des non spécialistes** afin de la rendre accessible. **Cet objectif passe par l'acquisition et la diffusion de connaissances très opérationnelles et une meilleure accessibilité à cette connaissance par certains publics stratégiques** (socio-professionnels, collectivités locales...). Ces travaux doivent permettre également de mieux identifier le niveau de responsabilité régionale en matière de conservation des espèces et des habitats.

Descriptif des actions

Mener des études spécifiques sur les espèces et habitats, en cohérence avec les priorités de la stratégie d'amélioration des connaissances à l'échelle d'Occitanie (cf. action 4.1) : les habitats naturels et espèces à enjeux (Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, espèces identifiées dans des listes rouges, des Plans nationaux d'action, des Plans régionaux d'action), les groupes taxonomiques méconnus (ou données anciennes), les zones sous-inventoriées, les habitats et cortèges d'espèces particulièrement sensibles au changement climatique (indicatrices). Pour les habitats naturels et les espèces faisant l'objet d'une reconnaissance de la nécessité de leur protection, il s'agira de les **étudier et de suivre l'efficacité des mesures mises en œuvre**.

- **Poursuivre la dynamique d'élaboration, d'harmonisation et d'actualisation des listes rouges d'espèces et d'habitats naturels** (en commençant par les habitats sensibles soumis à de fortes pressions comme les habitats humides), qui sont la base d'évaluation de l'état de vulnérabilité et du niveau d'enjeu de chaque espèce (remarquables ou non) et habitats naturels (outil d'analyse pour les programmes de préservation de la biodiversité, les projets d'aménagement, les documents de planification...). Chaque élaboration/actualisation de liste rouge nécessite une importante dynamique de récolte systématique de données pour obtenir une matière suffisante à l'évaluation du degré de menace pesant sur chaque groupe taxonomique ou habitat naturel. Cette dynamique permet donc une forte amélioration des connaissances de tout le groupe étudié, les espèces/habitats le composant étant patrimoniales/aux ou non.

Dans l'ex-Languedoc-Roussillon, seule la liste rouge régionale des oiseaux est validée. Dans l'ex-Midi-Pyrénées,

les listes rouges sont validées pour **les oiseaux, les amphibiens, les reptiles, la flore vasculaire, les bryophytes et les champignons supérieurs**. L'évaluation du statut de menace étant dépendant de l'échelle territoriale considérée, il n'est pour l'instant pas possible d'agrèger en l'état ces listes à l'échelle de la nouvelle Région. L'élaboration de listes rouges régionales à l'échelle de l'Occitanie **nécessitera le lancement de nouvelles évaluations**. La DREAL a notamment sollicité ses partenaires associatifs pour la réalisation de nouvelles listes pour la région Occitanie, dont certaines ont été finalisées en 2019 (odonates, rhopalocères) ou sont en cours (orthoptères et mollusques). Une liste rouge de la flore des Pyrénées est en cours de réalisation à l'échelle des trois pays France, Espagne et Andorre dans le cadre du programme FLORAPYR (coordination par le CBNPMP, diffusion 2019).

Une réflexion méthodologique devra être lancée sur **l'articulation de listes rouges déterminées à des échelles administratives avec des listes rouges biogéographiques** établies en partenariat avec les régions voisines ou en transfrontalier afin d'appréhender les enjeux à l'échelle des aires de répartition (bassin aquitain, Massif central, Pyrénées, domaine méditerranéen).

- **Poursuivre l'actualisation en continu de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**, véritable outil d'identification des espaces naturels à enjeux. Privilégier l'utilisation des listes rouges, quand elles existent, pour le choix des espèces et habitats déterminants des ZNIEFF.

Le déploiement de **l'inventaire permanent des ZNIEFF** pourra permettre d'alimenter la réflexion sur les espaces à enjeux et notamment les réservoirs de biodiversité.

L'ensemble des résultats devra être versé au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) et alimenter l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) (cf. action 4.4).

Ces données et expertises serviront à alimenter les porter à connaissance dans le cadre de l'élaboration des différentes politiques publiques, des projets d'aménagement et des documents de planification (cf. Défi 1).

Acteurs mobilisés

- Acteurs de la recherche et de la connaissance
- Acteurs de la protection de la nature
- Acteurs institutionnels régionaux

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 4 : Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement

Action 4.3 : Améliorer et valoriser la connaissance sur les services rendus par la biodiversité et les écosystèmes en Occitanie

Argumentaire

La biodiversité et les écosystèmes ont **une valeur d'existence intrinsèque**. Ils procurent en outre de **nombreux services**. **Indispensables à la vie humaine**, ces services sont également **indispensables à un grand nombre d'activités économiques**, et sont ainsi une **composante incontournable du développement du territoire**.

- des **services d'approvisionnement en matières premières pour de nombreuses activités** primaires (agriculture, sylviculture, chasse, pêche, horticulture, pharmacopée, ressources génétiques...), secondaires (construction, papeterie et emballage, production d'énergie, alimentation, médicaments, textile...), et tertiaires (fournitures de bureau, restauration...).
- **des services de régulation, particulièrement importants pour la résilience des territoires aux effets des changements climatiques**, tels que la régulation du climat, des ravageurs, de la quantité et de la qualité des eaux, la lutte contre l'érosion, la prévention des inondations et des ruissellements, la dépollution de l'air, la régulation des températures en ville, mais également des services supports à la production, tels que la pollinisation et la fonctionnalité agronomique des sols. Ces services sont souvent invisibles mais certains sont très importants en Occitanie, avec des effets notables sur la santé et la sécurité des habitants, et contribuent à limiter les changements climatiques et leurs effets.
- **des services culturels et récréatifs pour les habitants**, tels que l'enrichissement culturel, le développement cognitif, l'inspiration, le cadre de vie ou les loisirs. En Occitanie, ces services contribuent largement à l'attractivité du territoire, en procurant des atouts paysagers de premier plan, faisant de l'Occitanie la 1ère région touristique de France en termes de nuitées et attirant toujours plus de nouveaux habitants.

Or, si les services rendus par les écosystèmes concernent **tous les acteurs** d'Occitanie, **l'importance des bénéfices apportés reste largement sous-estimée** par nombre d'entre eux. Pourtant, cet argument apparaît comme un **levier** fort de mobilisation. Il est ainsi nécessaire d'enrichir la connaissance du territoire sur ces services, pour pouvoir utiliser ce levier de sensibilisation et d'appui à la décision en se basant sur des arguments **quantifiés et robustes**.

Descriptif des actions

- **Synthétiser les connaissances existantes sur les services écosystémiques, avec une problématisation centrée sur les enjeux régionaux**

Recenser, compiler et vulgariser les nombreuses publications existantes (publications scientifiques mais également rapports d'études ou de stages) afin de disposer d'une base d'information mobilisable à l'échelle régionale et à l'échelle des territoires. Cette synthèse visera à : **recenser et décrire** l'ensemble des services rendus par les différentes composantes de la biodiversité (différents milieux terrestres et aquatiques, sols, espèces...) ; apporter un maximum d'éléments de **quantification et de chiffrage économique** de ces services.

- **Etablir des compléments de connaissance ciblés sur certaines thématiques et/ou certains territoires**

Le travail de synthèse ci-avant permettra de mettre en évidence les lacunes de connaissance concernant des **sujets clés** pour le territoire régional. Il s'agira alors de réaliser un travail de recherche complémentaire ciblé sur ces besoins, notamment sur les services rendus en matière de **résilience du territoire** (ex : par les milieux forestiers, littoraux, les sols ou les zones humides, ou encore par certains cortèges d'espèces tels que les pollinisateurs ou les auxiliaires de culture).

- **Vulgariser et diffuser largement les connaissances sur les services rendus par la biodiversité**

S'appuyer sur les services écosystémiques pour **développer la sensibilisation** à la nécessité de préserver et favoriser la biodiversité.

Diffuser l'ensemble des travaux dans un format adapté aux différents publics cibles : élus, agents techniques, acteurs économiques, population (cf. actions 1.1, 4.5 et 4.6). Créer des outils/supports ad'hoc (portail, kit de communication...).

Les acteurs de l'éducation au développement durable seront incités à se saisir de ce sujet afin notamment de faire comprendre et d'illustrer le concept de services écosystémiques. Les gestionnaires d'espaces naturels pourront également mobiliser les connaissances recueillies afin de communiquer localement sur les services écosystémiques rendus par les milieux dont ils ont la gestion.

- **Etudier la faisabilité du développement d'un outil d'analyse des projets au regard des services écosystémiques**

Il s'agit de développer un outil de comparaison quantifiée des services écosystémiques préservés/perdus pour le territoire entre les différents scénarios d'un projet, au regard notamment de la résilience du territoire (risques naturels, changement climatique...). Une telle analyse, pour chaque projet, constituerait une **aide à la décision des élus**, permettrait de fournir des **éléments objectifs** au public et aux parties prenantes dans le cadre des concertations autour des projets, et donnerait les éclairages nécessaires aux **porteurs de projet privés** pour mieux évaluer les impacts de leurs projets et faire des choix qui préservent au maximum les ressources et la capacité de résilience du territoire dans lequel ils sont implantés (lien fiche 3.3). Une telle démarche pourrait en outre favoriser l'acceptation locale du projet.

Acteurs mobilisés

- Acteurs de la protection de la nature
- Acteurs de la recherche et de la connaissance
- Acteurs institutionnels régionaux
- Acteurs socio-économiques (tous secteurs)
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 4 : Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement

Action 4.4 : Consolider l'accès à la donnée et valoriser la connaissance à l'échelle régionale

Argumentaire

La connaissance constitue la **base de la préservation de la biodiversité**. L'amélioration de cette connaissance (cf. actions 4.1 à 4.3) et sa diffusion large sont une priorité pour mettre en œuvre de façon efficace cette préservation.

En **Occitanie, région reconnue comme un « hotspot » de biodiversité**, les outils et plateformes de libre accès à la donnée sont nombreux. Pourtant, **la connaissance et l'appropriation des enjeux liés à la biodiversité** par les habitants, mais aussi par de nombreux acteurs dans les territoires, reste **insuffisante**.

L'accès à la connaissance est pourtant stratégique, à la fois en termes de gestion des milieux naturels et pour assurer la prise en compte de la biodiversité dans les projets de territoire.

Pour mobiliser les acteurs sur les enjeux de biodiversité et **susciter une gestion responsable** de cette ressource, il est essentiel de mettre en œuvre une **diffusion et une valorisation** des informations sur la biodiversité au travers **d'outils bien identifiés et intégrateurs à l'échelle régionale**.

Descriptif des actions

- **Déployer et faire connaître le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP)**

En ce qui concerne **l'accès à la donnée d'observation de la biodiversité**, le **SINP** est en cours de déploiement à l'échelle de l'Occitanie.

Son objectif est de favoriser la synergie entre l'ensemble des acteurs de la production, la gestion, la validation, la valorisation et la mise à disposition des informations sur la nature en Occitanie. Cet outil, piloté par l'Etat, est donc une réponse stratégique à l'échelle régionale au besoin d'accès à la donnée sur la biodiversité relevé par les acteurs du territoire. En facilitant la **circulation des données** entre tous les acteurs, que ce soit les associations, les scientifiques, les collectivités, les services et établissements publics, les bureaux d'études, ou encore les opérateurs fonciers et les aménageurs, il permet de **consolider et d'accroître la connaissance des milieux naturels présents sur un territoire, et ainsi d'améliorer leur conservation et leur prise en compte** dans l'aménagement du territoire, problématique majeure en Occitanie. Cette information est d'autant plus importante que les espaces et les habitats sensibles mais qui ne sont pas l'objet de protection sont souvent mal identifiés dans les études préalables aux projets.

L'accès à la donnée par les différents acteurs se fait via l'adhésion et la signature d'une charte qui en définit les conditions de diffusion et d'utilisation.

La **diffusion grand public** de la connaissance est également un objectif du SINP, pour améliorer l'appropriation de la biodiversité par les citoyens. La mise en ligne d'un **atlas des données du SINP** répondra à cet objectif. Le SINP Occitanie est par ailleurs en articulation avec Depobio (télé-versement légal au niveau national des données brutes de biodiversité) dont les données seront intégrées au SINP régional.

- **Co-construire un Observatoire Régional de la Biodiversité**

La mise à disposition de l'information ne suffit pas à garantir son appropriation et son utilisation à bon escient, notamment par les acteurs non experts de la nature. Aussi, il est nécessaire que le SINP se développe en synergie avec **l'Observatoire Régional de la Biodiversité** sur le territoire d'Occitanie. Fort de l'expérience midi-pyrénéenne, cet observatoire, construit en partenariat avec l'ensemble des acteurs et têtes de réseaux naturalistes, est porté par l'Agence Régionale de la Biodiversité. Il a, à la fois, des missions de **suivi de l'état de la biodiversité** et de **son évolution, de sensibilisation**, y compris du grand public, aux enjeux de biodiversité et

de suivi-évaluation de politiques publiques, dont la SrB (cf. action 5.6) à l'échelle du territoire régional. L'Observatoire Régional de la Biodiversité est également un **lieu de rencontre entre producteurs et utilisateurs** des données naturalistes, permettant de faciliter et structurer les échanges autour de la connaissance de la biodiversité en Occitanie et ainsi améliorer sa prise en compte dans l'aménagement et le développement des territoires. L'ORB a également un rôle de valorisation de la connaissance auprès du grand public, à travers notamment la production de **supports pédagogiques**.

Une charte de fonctionnement de l'ORB est en cours d'élaboration pour faciliter l'articulation des acteurs impliqués.

Un travail de **coordination, d'échanges et de communication** sera par ailleurs à mener pour assurer une **bonne lisibilité et une bonne articulation** de ces outils avec les différents outils de production et de diffusion de données mobilisés par les réseaux d'acteurs du territoire. Une meilleure diffusion et un partage entre les différents programmes d'étude et de conservation des espèces et des habitats sont également attendus.

Acteurs mobilisés

- Acteurs institutionnels régionaux
- Acteurs de la recherche et de la connaissance
- Acteurs de la protection de la nature
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux
- Acteurs de l'urbanisme, de l'aménagement et du foncier
- Acteurs socio-économiques (tous secteurs)

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 4 : Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement

Action 4.5 : Sensibiliser et former les acteurs de l'aménagement pour la prise en compte de la biodiversité

Argumentaire

L'organisation spatiale du territoire et les activités humaines ont un impact sur le fonctionnement des écosystèmes. Les acteurs de l'aménagement ont ainsi un rôle majeur à jouer dans la réduction des impacts sur la biodiversité et la manière de concevoir des aménagements plus respectueux de la nature. Parmi ces derniers, les collectivités territoriales ont **une responsabilité importante, au regard des compétences qui leur sont dévolues.**

Trop souvent, les zones agricoles, forestières et naturelles sont considérées par les acteurs de l'aménagement comme des espaces « vierges », libres d'être urbanisés, et la biodiversité comme une contrainte, un frein au développement des territoires.

Un **changement de regard est nécessaire.** La préservation des paysages, la qualité du cadre de vie sont souvent des entrées intéressantes pour sensibiliser plus largement à la préservation de la biodiversité. La notion de services écosystémiques, bien que souvent critiquée, peut se révéler utile également pour faire comprendre l'importance de la nature, et conduire à une meilleure préservation de celle-ci. L'émerveillement reste également une clé essentielle.

L'ensemble des messages seront d'autant plus pertinents qu'ils seront ancrés sur le territoire : Ressources naturelles à proximité, maintien des espaces verts et des îlots de respiration en zone urbaine, adaptation et résilience du territoire face au changement climatique et ses conséquences, maintien d'une agriculture de proximité pour développer les circuits courts, valorisation de l'identité paysagère du territoire, du patrimoine naturel... Les arguments sont nombreux, mais les messages restent à consolider et à diffuser largement.

La sensibilisation et la formation des élus et des agents des collectivités, et plus largement des décideurs en matière d'aménagement, constituent en cela des leviers essentiels, afin de favoriser une intégration plus transversale de ces enjeux dans l'ensemble des politiques publiques en lien avec l'aménagement et le développement de tous les territoires urbains, périurbains ou ruraux.

La sensibilisation du grand public (cf. action 4.6) sera également un levier fort pour accompagner les choix des élus.

Descriptif des actions

- **Développer des outils et déployer une communication spécifique auprès des décideurs pour les sensibiliser aux enjeux de biodiversité**

La sensibilisation à la biodiversité des élus, et plus largement des décideurs en matière d'aménagement, doit conduire à adapter les messages, les outils, et les lieux pour chaque public, en fonction des enjeux et des projets. L'objectif est de conduire les décideurs à reconsidérer la place de la biodiversité : non plus comme une contrainte, mais comme une partie intégrante de leur stratégie d'aménagement, voire même une alliée pour la qualité de vie, la résilience des territoires et la pérennité de leurs activités. Des échanges entre élus (et/ou entre services techniques) de plusieurs collectivités, et avec des acteurs privés de l'aménagement, s'appuyant notamment sur des retours d'expériences positifs seront à développer de manière à diffuser les bonnes pratiques et à permettre d'identifier les leviers d'actions futures. Les démarches exemplaires devront être soutenues et valorisées.

Les outils sont nombreux et diversifiés ; les acteurs régionaux pourront développer leur créativité et innover pour en créer de nouveaux, expérimenter, déployer pour gagner en efficacité (ateliers, jeux de rôles, étude de cas, guides thématiques, animations, visites de terrain, programmes et kits de formation, MOOC, formation-action, etc.). Au-delà des outils, il s'agira de mobiliser les réseaux d'acteurs idoines pour diffuser et déployer ces outils sur les territoires.

- **Développer la formation en continu des services techniques des collectivités et services de l'Etat**

Dans cette même perspective, les services techniques, des collectivités et de l'Etat, constituent également des cibles privilégiées pour les actions de sensibilisation et de formation, notamment en ce qui concerne la prise en compte de la biodiversité en zones urbanisées : dans la planification, dans les projets d'aménagement, dans les infrastructures, dans les bâtiments, dans les espaces publics et les espaces extérieurs, en phase chantier et dans l'exploitation et la gestion (cf. fiches 1.1, 1.2 et 1.3).

Les organismes de formations tels que le Centre national de la fonction publique territoriale ou le Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines seront à solliciter. Des échanges réguliers entre services des collectivités et de l'Etat, voire des formations croisées seraient appréciées. Des associations impliquées dans la formation à l'environnement seront à solliciter.

De manière plus opérationnelle, ces sensibilisations/formations pourront se concrétiser au travers de la mise en œuvre d'outils tels que les Atlas de la biodiversité (inter)communale ou les Territoires engagés pour la nature, portés notamment dans le cadre du Plan National Biodiversité. Plusieurs acteurs en région sont susceptibles d'accompagner les collectivités pour cela.

- **Faire monter en compétences les acteurs juridiques, garants d'une meilleure prise en compte de la biodiversité**

Acteurs clés de la bonne prise en compte de la biodiversité dans les projets : les acteurs juridiques. Les nouveaux outils créés, la complexité du droit rendent plus que nécessaire le partage d'expériences, le partage d'analyses, le partage d'interprétations... Des formations juridiques sont à développer pour les acteurs en charge du contrôle des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement sur les sujets espèces protégées, trame verte, bleue et noire, « Eviter, Réduire, Compenser ». Une analyse en continue de la jurisprudence relative à ces sujets doit être réalisée pour en informer les collectivités et acteurs opérationnels afin de modifier les pratiques, le cas échéant. Enfin, sur ce volet juridique, des interactions, des échanges et des formations pourraient être proposées aux magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

Acteurs mobilisés

- Acteurs institutionnels régionaux
- Acteurs de la protection de la nature
- Acteurs de l'urbanisme, de l'aménagement et du foncier
- Acteurs socio-économiques (tous secteurs)
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 4 : Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement

Action 4.6 : Faire des citoyens d'Occitanie des acteurs majeurs de la préservation de la biodiversité

Argumentaire

La **prise de conscience par le grand public**, et en particulier les jeunes, vis-à-vis des enjeux environnementaux et climatiques est de plus en plus forte.

L'enjeu essentiel de la préservation de la biodiversité, et, plus largement, de la transition écologique et énergétique, se situe désormais dans l'implication citoyenne et collective, qui déterminera à court, moyen et long terme, les possibilités d'**évolution positive des comportements individuels et collectifs**.

Le renforcement de l'implication et des attentes individuelles (des habitants mais aussi des acteurs socio-économiques du territoire) est un **moteur** pour l'action collective. En parallèle, le travail de sensibilisation **facilite l'acceptation** des choix et arbitrages en adéquation avec les enjeux de préservation.

La réussite de cette implication nécessite une **compréhension des enjeux par tous** les publics, au moyen d'actions éducatives adaptées : l'éducation est la condition de cette réussite.

Il est donc indispensable de mobiliser l'ensemble des parties prenantes autour des enjeux de sensibilisation, d'information, de communication, de formation, d'éducation et d'accompagnement. Ceci afin de porter une ambition pédagogique forte, et de **donner aux citoyens d'Occitanie les moyens d'agir** notamment via des solutions et exemples concrets.

L'enjeu est également d'intégrer la préservation de la biodiversité dans une information, une sensibilisation, une éducation **transversale** aux enjeux de la transition écologique et énergétique (TEE), et prenant en compte les contextes socio-économiques et culturels locaux. L'implication de chacun passe aussi par la nécessité d'appréhender les enjeux de biodiversité de manière **opérationnelle et quotidienne**, à proximité de son lieu de vie, de manière croisée pour favoriser la compréhension et l'intégration globale et transversale des enjeux de la TEE, afin de pouvoir agir dans des **actions de terrain**.

En Occitanie, le **réseau dense et dynamique des acteurs** de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) et des acteurs de la biodiversité, et **leur expertise**, constituent un point d'appui stratégique. Il est ainsi nécessaire de **valoriser le rôle** que peuvent jouer ces acteurs clés, tout **en préservant et en développant leurs moyens d'agir**.

Afin de trouver les méthodologies pédagogiques les plus appropriés permettant de s'adresser à tous les public, une évolution des pratiques et une **innovation** dans l'ingénierie pédagogique sont nécessaires et sont à encourager.

Descriptif des actions

- **Maintenir et renforcer le soutien aux programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable**, y compris pour les scolaires.

- **Développer une communication engageante, à la hauteur des enjeux, à destination du grand public**

Les messages de sensibilisation doivent être ciblés de manière à toucher les publics les plus larges et diversifiés possibles, en ayant une approche spécifique adaptée à ces différents publics. Plusieurs axes de travail sont identifiés :

- croiser les questions de biodiversité avec les enjeux touristiques, économiques, agricoles, culturels,

artistiques, sportifs, etc. afin de sensibiliser au mieux les personnes concernées en leur faisant toucher du doigt le rôle joué par les milieux naturels et la biodiversité dans leurs activités de prédilection, et l'impact potentiel que ces activités peuvent avoir sur les autres êtres vivants avec lesquels l'Homme partage la planète. Les « lieux » de communication croisant biodiversité et autre thématique sont à multiplier, par exemple : événements culturels (pièce de théâtre, exposition photos, land-art...), sensibilisation à l'occasion d'un événement sportif, d'une découverte des produits locaux lors d'une visite d'exploitation agricole, etc.

- développer de nouveaux outils de mesure favorisant la prise de conscience (à l'instar de l'empreinte écologique il y a quelques années) : indice planète vivante, calcul du jour du dépassement... et des outils facilitant le changement de comportements (nudges...)
- développer et soutenir la création d'outils pédagogiques innovants, permettant d'aborder une thématique ou un enjeu particulier de la biodiversité régionale et adaptés aux publics d'Occitanie
- proposer des événements sur le terrain, par exemple pour les familles le week-end,... : sorties botaniques, observation ornithologique, sorties mycologiques, sorties découverte des insectes, découverte des paysages,...
- favoriser l'implication : rallye biodiversité sur 24h pour améliorer la connaissance, « défi des familles à biodiversité positive », plantation d'arbres associant les enfants des écoles, mise en pratiques d'écogestes, reproductibles à l'échelle collective ou individuelle (arrêt de l'utilisation des pesticides, gestion différenciée des espaces verts, mise en place d'hôtels à insectes ou de nichoirs, aménagements favorisant la libre circulation de la petite faune...)...

Un agenda permettant d'identifier tous les événements relatifs à la biodiversité organisée en région sera proposé.

- **Diffuser les messages et développer des modules/temps spécifiques dédiés à la biodiversité dans les parcours de formation**

Les enjeux liés à l'adaptation au changement climatique et à la préservation de la biodiversité sont indissociables et doivent davantage faire partie des cursus pédagogiques dans l'ensemble des filières (générales, agricoles,...) de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. La formation des enseignants doit être renforcée en conséquence.

Au-delà, dans l'ensemble des parcours de formations, une place pourrait être donnée à la sensibilisation relative à la préservation de la biodiversité afin de renforcer la prise de conscience et faire évoluer les pratiques des professionnels. Des partenariats avec les organismes de formation seront recherchés (formation initiale et continue), de même qu'avec les acteurs de l'éducation à l'environnement, pour construire des outils ad hoc et garantir leur pertinence. L'ancrage sur le territoire, voire des visites de terrain ou formations permettant de vivre « une expérience » liée à la biodiversité pourraient être recherchés. Des pratiques positives d'acteurs engagés seront à rechercher pour témoigner et essaimer dans les filières et les territoires.

Pour déployer la sensibilisation des acteurs, à l'instar du « droit individuel à la formation », un temps spécial pourrait être octroyé aux travailleurs pour contribuer à des projets collectifs visant à préserver la biodiversité, type chantiers participatifs. A cet égard des partenariats avec les APNE seront indispensables.

- **Mailler le territoire d'ambassadeurs pour la biodiversité**

Les acteurs de l'EEDD constituent des relais majeurs de sensibilisation sur les territoires, auprès de l'ensemble des publics (grand public, scolaires, élus...). Au-delà, les territoires d'Occitanie bénéficient d'un important réseau d'acteurs relais auprès du grand public : offices de tourisme, organisateurs d'événements sportifs ou culturels, associations naturalistes, ... Ces acteurs peuvent être plus ou moins experts en matière de biodiversité, mais ils ont tous un rôle essentiel à jouer dans la communication, la sensibilisation et l'éducation autour de ces enjeux, ceci d'autant plus qu'ils touchent tous les publics (publics jeune, touristique, empêché,...) et peuvent donc fortement contribuer à la diffusion des messages au plus près des habitants et sur l'ensemble des territoires. Une dynamique est à construire pour les mobiliser, les former aux enjeux biodiversité, à la fois en termes techniques et pédagogiques et animer une démarche engageante dans le temps.

- **Ancrer la biodiversité dans les dispositifs existants de démocratie locale et d'implication citoyenne**

L'implication des citoyens dans la vie locale est possible grâce à de nombreux dispositifs (conseil de quartier, conseil de développement, processus de concertation sur certains projets, budget participatif...). Ces instances ou ces processus décisionnels représentant des opportunités pour débattre de biodiversité, de projets et d'initiatives locales pour favoriser la préservation de la biodiversité, et pour la mise en place d'actions concrètes (végétalisation de trottoirs, incroyables comestibles, compostage...). La mise en place de budget participatif représente un levier important pour soutenir des initiatives locales en faveur de la biodiversité, susceptibles également de contribuer à la résilience des territoires face aux changements climatiques.

- **Généraliser les sciences participatives et les chantiers participatifs, pour sensibiliser et former les citoyens par l'action**

L'offre en **sciences participatives**, impliquant les citoyens dans l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, sera renforcée et diversifiée. Un retour concret au citoyen est à rechercher dans ces programmes : développement progressif des connaissances, implication dans la conception des programmes et dans l'analyse des résultats, information sur l'utilisation des résultats (ex : intégration dans les plateformes régionales de données, préconisations, aide à la décision....).

Le déploiement des **chantiers participatifs** sera recherché, en lien avec les associations locales, par exemple : participation de citoyens à la restauration d'une mare, à la protection d'un espace naturel, à la restauration de trames écologiques par la plantation d'espèces locales...

Des programmes seront spécifiquement développés auprès des jeunes (au sein des écoles, collèges et lycées, dans le cadre des activités périscolaires, au sein des accueils collectifs de mineurs, au sein des centres de vacances...)

Acteurs mobilisés

- Acteurs de la protection de la nature
- Acteurs institutionnels régionaux
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux

(Liste des acteurs disponible en annexe)



DEFI 5 : Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs

DEFI 5 : Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs

Action 5.1 : Engager une démarche d'exemplarité des politiques publiques

Argumentaire

Les **interventions publiques en faveur de la biodiversité** consistent la plupart du temps à soutenir les activités qui contribuent de manière directe à la connaissance, la gestion, la protection, la valorisation et la restauration de la biodiversité.

En parallèle, **certaines politiques publiques** peuvent avoir un impact positif sur la biodiversité (actions en faveur de la préservation de la qualité de l'eau et de la reconquête de la biodiversité aquatique, certaines actions en faveur de l'adaptation au changement climatique...) et d'autres **peuvent être en contradiction avec les objectifs de préservation de la biodiversité**. C'est le cas par exemple des politiques impliquant l'imperméabilisation de surfaces ou leur artificialisation. Certaines pratiques de gestion des milieux naturels sont également courantes malgré leurs incidences négatives sur la biodiversité (fauches répétées des bords de route, retrait des arbres morts en forêt...), etc.

Pour mieux protéger la biodiversité, il convient ainsi de **travailler suivant une approche plus globale, transversale, en agissant sur l'ensemble des interventions publiques** susceptibles d'avoir un impact sur le maintien de la biodiversité.

C'est le constat dressé dès 2010 à **Nagoya** par la **Convention internationale sur la diversité biologique**, repris par la Commission Européenne, qui prévoit la suppression des subventions dommageables à l'environnement, en tenant dûment compte des incidences sur les personnes les plus démunies, ainsi que par la France dans le cadre de la **Stratégie nationale pour la biodiversité** en 2011, et plus, récemment dans le cadre du **Plan National pour la Biodiversité** (action 87 : « nous identifierons les subventions dommageables à la biodiversité, dans l'optique de les réduire »).

Cela nécessite toutefois de **mieux informer les décideurs** avec une évaluation plus fine des impacts néfastes susceptibles d'être générés par les dispositifs et politiques publiques, pour leur permettre de procéder à des arbitrages éclairés, entre des objectifs parfois contradictoires. Ceci peut conduire à faire évoluer des aides publiques susceptibles d'être préjudiciables au maintien de la biodiversité, ou à cibler un soutien à l'évolution d'activités stratégiques (agriculture agro-écologique, sylviculture « extensive », activités économiques et touristiques durables, etc.). Au-delà, la **commande publique** constitue un autre levier susceptible de réduire les impacts sur la biodiversité, de sensibiliser et d'influencer les pratiques.

Les actions de coopération internationale favorisent également le transfert de pratiques exemplaires (cf. action 5.2).

La **SrB**, par son diagnostic et son programme d'actions, constituera un **cadre de référence** pour réaliser ce travail.

Descriptif des actions

- **Prendre en compte explicitement la biodiversité dans les marchés publics**

La commande publique représente un levier important pour faire évoluer les pratiques. Cela suppose au préalable de **former les services achats** aux enjeux de biodiversité **et de proposer un dialogue** avec les responsables biodiversité afin de **définir conjointement des critères de préservation de la biodiversité dans les marchés publics** (dans les critères environnementaux existants, faire explicitement apparaître les aspects portants sur la biodiversité). Le cas échéant, un appui ponctuel des services compétents ou experts en biodiversité peut être proposé pour les appels d'offres à enjeu.

- **Généraliser une analyse des impacts sur la biodiversité des projets financés par des fonds publics**

Cette action nécessite un **travail en transversalité** au sein des administrations, permettant d'instaurer un **dialogue en amont** pour définir un équilibre acceptable entre politiques et objectifs potentiellement contradictoires, ainsi que des **critères d'analyse objectifs** pour analyser les différents dispositifs d'aide. Une fois ces derniers analysés au regard des pressions ou bénéfiques vis à vis de la biodiversité, des **solutions adaptées** doivent être proposées, par exemple proposer un accompagnement des porteurs de projets pour améliorer le projet, imposer dans les projets d'aménagement subventionnés un coefficient de biotope ou une part de matériaux biosourcés locaux et produits durablement... Ces analyses pourraient conduire à bonifier voire conditionner l'attribution d'une subvention.

Acteurs mobilisés

- Acteurs institutionnels régionaux
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux
- Acteurs de la protection de la nature

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 5 : Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs

Action 5.2 : Déployer les symbioses entre acteurs, vecteur d'innovations pour le territoire

Argumentaire

Le territoire régional est reconnu pour le **dynamisme historique de son tissu d'acteurs dédiés à la préservation de la biodiversité**. Ces acteurs se sont, depuis longtemps, **organisés en réseaux à différentes échelles** (locales, départementales, régionales) et sur différentes thématiques (ex : par milieux et/ ou par types de missions). Toutefois, **ces réseaux sont aujourd'hui en phase de recomposition** pour différentes raisons (fusion des deux anciennes Régions, baisse des fonds publics, réorganisation des compétences suite à la loi NOTRe de 2015 et à la loi biodiversité de 2016, création de l'Office Français de la Biodiversité).

Par ailleurs, au-delà de ce réseau ciblé sur la biodiversité, différents **acteurs socio-économiques** participent à la préservation de la biodiversité, avec des entrées thématiques et des réseaux qui leur sont propres : gestionnaires et exploitants d'espaces naturels (agriculteurs, éleveurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs), gestionnaires d'infrastructures, acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, acteurs du tourisme et des loisirs, industriels, PME/ TPE... Ces acteurs et ceux de la biodiversité ont d'ores et déjà commencé à se rapprocher, dans le cadre de projets ciblés ou dans le cadre plus global de l'élaboration des SRCE puis de la Stratégie régionale pour la Biodiversité, de la communauté régionale ERC, de l'Agence régionale pour la biodiversité et du Comité Régional Biodiversité.

Il apparaît ainsi nécessaire de **conforter ces dynamiques de réseaux à l'échelle Occitanie** en s'appuyant sur le maillage existant d'acteurs, de développer encore davantage les échanges, la coordination, les retours d'expériences (notamment programmes partenariaux), pour une **synergie plus efficace** au service de la biodiversité d'Occitanie et pour une meilleure **visibilité** du réseau d'acteurs et des actions menées.

Descriptif des actions

- **Soutenir l'extension et la structuration à l'échelle d'Occitanie des réseaux et du travail partenarial**

Il s'agit de **valoriser et étendre les expériences positives** des différents territoires. Pour chacune, rechercher la structuration d'une **d'animation dédiée** et clairement identifiée, organisée ou coordonnée à l'échelle régionale, pour assurer la pérennité, le dynamisme et la cohérence du réseau. Le soutien, financier et administratif, aux projets et programmes partenariaux, puissants vecteurs de synergie et de mutualisation entre les acteurs, est à poursuivre.

En parallèle, le travail engagé concernant les **réseaux** doit être poursuivi : des gestionnaires d'espaces naturels (Réseau GEN), des naturalistes (ex : Oc'Nat), des CATZH, des animateurs Natura 2000, des structures d'éducation à l'environnement (ex : CPIE), des associations de planteurs de haies, mais également les réseaux centrés sur une approche par milieux : lagunes, milieux secs, milieux aquatiques, milieux forestiers...

Un **annuaire des acteurs** de la biodiversité, pour mieux identifier et valoriser les actions portées par chaque acteur et les réseaux existants, et faciliter les rapprochements entre acteurs sera utile à l'ensemble de la communauté. Un **événement d'envergure régionale** réunissant tous les acteurs, de manière régulière, annuelle par exemple, pourra contribuer à maintenir la dynamique de partage des pratiques engagée avec l'élaboration des SRCE puis de la SRB, en vue de constituer une réelle communauté biodiversité dynamique en Occitanie. Cet événement pourra être l'occasion de partager un point d'étape annuel sur l'avancement de la mise en œuvre de la SRB (cf. fiches 5.3 et 5.6), et sera à articuler avec le forum annuel des acteurs organisé par l'ARB.

- **Développer des passerelles entre réseaux pour enrichir les actions** en faveur de la biodiversité

Afin de favoriser le rapprochement entre les acteurs socio-économiques et ceux de la biodiversité, il est nécessaire de décroiser les débats, favoriser les échanges et les collaborations interdisciplinaires.

Ce rapprochement peut être opéré à **toutes les échelles**, échelle régionale, en favorisant les interactions entre les têtes de réseau socio-économiques et celles des acteurs de la biodiversité, et aux échelles plus locales, et entre les territoires, notamment dans le cadre des projets territoriaux ou d'initiatives innovantes. Il s'agit

notamment de favoriser l'**acculturation réciproque**, et les partenariats en vue de concilier au mieux les projets et pratiques (cf. action 3.3). Le croisement des réseaux permettrait des échanges fertiles, pourraient aboutir à création d'outils méthodologiques, publications collectives...

- **Faire de l'Occitanie un territoire proactif dans la dynamique nationale en faveur de la biodiversité**

Le Plan national vise à donner un coup d'accélérateur aux actions en faveur de la biodiversité. La mobilisation doit être accentuée. En tant que chef de file, l'échelon régional se doit d'être un pivot, à l'interface des engagements et actions nationales et plus locales. Il s'agit de participer aux débats nationaux, d'influencer les décisions, etc. Différents réseaux, instances, existent au niveau national dans lesquels le territoire régional doit être représenté. La Région participe par exemple au Comité National Biodiversité, au club biodiversité animé par Région de France, etc. D'autres réseaux existent tels que le groupe de travail « collectivités et biodiversité » animé par l'IUCN, le réseau TVB animé par le Ministère, etc. pour les collectivités ; d'autres concernent plus spécifiquement les acteurs économiques : Club infrastructures linéaires et biodiversité, EPE, Orée, GT UICN « énergies renouvelables et biodiversité »...

- **Partager les projets, les expériences, les savoir-faire et les compétences des acteurs du territoire au-delà des frontières**

La Région Occitanie et certains de ses partenaires s'investissent depuis de nombreuses années dans des **projets de coopération internationale** ou déploient leurs activités à l'étranger dans le secteur de la biodiversité (réseau ENCORE, coopération décentralisée...). Ils favorisent les échanges techniques et politiques, facilitent le **transfert d'expériences**, la **construction de projets/solutions innovants**, et la **mise en place de projets pluri-nationaux**. La poursuite de tels projets, ainsi qu'une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les politiques de coopération décentralisée, renforcera la prise en compte du **caractère transnational** des enjeux de préservation de la biodiversité et favorisera le rayonnement du territoire en la matière. La mise à l'agenda de la biodiversité dans les **événements mondiaux** à venir offrira également l'opportunité de valoriser les expériences régionales (Congrès mondial de l'IUCN en juin 2020 à Marseille, COP 15 fin 2020 à Pékin, etc.).

Acteurs mobilisés

- Acteurs institutionnels régionaux
- Acteurs de la protection de la nature
- Acteurs socio-économiques (tous secteurs)

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 5 : Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs

Action 5.3 : Catalyser et rendre lisibles les engagements et actions de chacun

Argumentaire

La SrB a été construite autour de moments forts de concertation car la volonté première de la Région Occitanie a été d'écrire **une stratégie partagée par l'ensemble des acteurs**. L'objectif était que cette stratégie soit appropriée le plus largement possible pour que, demain, elle soit mise en œuvre et déclinée sur les territoires par l'ensemble des forces vives régionales. Cette appropriation dès la phase d'élaboration est considérée comme un facteur de réussite essentiel pour assurer sa mise en œuvre et son efficacité.

C'est ainsi une **stratégie explicitement contributive** qui est proposée à l'échelle régionale, elle-même contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB). Elle doit permettre à chaque partie prenante de trouver sa place.

Selon les actions, certains acteurs seront au cœur de la mise en œuvre et doivent être reconnus comme tels. Ils doivent ainsi émerger et être désignés comme pilotes ou acteurs clés. Afin que la feuille de route soit réellement mise en œuvre de manière partagée, il est indispensable que les profils de ces pilotes soient diversifiés. En effet, les actions ne peuvent être portées uniquement par des acteurs de la biodiversité. L'objectif est bien une appropriation des problématiques de biodiversité par les non experts de la nature, et notamment par les acteurs socio-professionnels afin qu'ils se saisissent du sujet et deviennent contributeurs, voire animateurs des actions qui les concernent en premier lieu.

En parallèle, face à l'ampleur de la tâche, il est essentiel d'obtenir l'adhésion du plus grand nombre d'acteurs possible. Ainsi, au-delà, c'est **l'engagement de tous** qui sera recherché **et les actions conduites par chacun** qui seront mieux valorisées.

En devenant un véritable **cadre de référence**, une « grille de lecture » pour l'ensemble des projets et actions conduits en lien avec la biodiversité, la SrB permettra d'améliorer la lisibilité des actions de chacun, de renforcer les synergies entre les acteurs, d'inciter à l'action à toutes les échelles et sur tous les territoires, et de **coordonner les efforts pour une meilleure préservation et une reconquête de la biodiversité en Occitanie**.

Descriptif des actions

- **Encourager les stratégies locales qui concourent à la mise en œuvre de la SrB**

Les démarches locales d'élaboration et de mise en œuvre **de stratégies territoriales de reconquête de la biodiversité sont à encourager** et à accompagner (ex. les déclinaisons du Plan national pour la Biodiversité par les services de l'Etat, les Plans départementaux/stratégies départementales pour la Biodiversité – cas du Lot et du Gard, la stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité pour le massif des Pyrénées (SPVB), les Territoires Engagés pour la Nature et autres programmes d'action en faveur de la biodiversité structurés à l'échelle des collectivités). Pour exemple, la SPVB, pilotée par la DREAL Occitanie et portée par le Commissariat de massif, a vocation à devenir une déclinaison de la SrB à l'échelle du massif pyrénéen, afin d'en intégrer toutes les spécificités (prédominance des milieux naturels et forte concentration d'espèces emblématiques). Constituant une **feuille de route collective** en faveur de la biodiversité à l'échelle régionale, articulée elle-même avec le Plan National Biodiversité, la SrB doit être traduite et déclinée dans les territoires et par les acteurs, **en tenant compte des spécificités locales et compétences de chacun**. Ces stratégies seront à leurs tours susceptibles d'enrichir la SrB et de la faire évoluer dans le temps.

- **Proposer une charte d'engagements des acteurs en faveur de la biodiversité**

La création d'une charte d'engagement des acteurs en faveur de la biodiversité (en complément du dispositif Territoires Engagés pour la Nature), permettra à chaque acteur de faire connaître sa contribution (ses

engagements, ses réalisations, ses actions à venir) à la mise en œuvre de la SrB. Adressés à l'ensemble des professionnels du secteur privé ou public, une telle charte est susceptible d'**encourager** et de **promouvoir** les actions favorables à la biodiversité sur le territoire, et de **favoriser les synergies** entre les acteurs autour du cadre que constitue la SrB. Accompagnée d'une communication adéquate, la signature de ces chartes représente une opportunité pour donner des coups de projecteurs sur la capacité des acteurs à se mobiliser et sur les actions porteuses en matière de biodiversité au regard des résultats obtenus.

- **Centraliser et valoriser les actions et projets concourant à la mise en œuvre de la SrB**

Les différents événements dédiés à la biodiversité organisés sur le territoire régional représentent autant de vecteurs pour faire connaître, soutenir les acteurs, favoriser un transfert de pratiques (réunions techniques, séminaires, forums régionaux, assises...) et donner de la visibilité, resituer les interventions de chacun au regard de la SrB. Au-delà, l'ensemble des actions conduites méritent d'être centralisées et valorisées de manière permanente. Une plateforme web par exemple permettrait de **recenser les contributions des acteurs à la mise en œuvre de la SrB** avec une présentation des engagements des acteurs, des actions menées, des résultats obtenus, des financements accordés le cas échéant, ainsi qu'une localisation à l'aide de cartographies, l'identification des personnes contact, etc. Dotée d'une fonction de recherche adaptée (permettant des recherches par type de porteurs de projet, activité concernée, territoire...), cette plateforme permettrait d'identifier rapidement des expériences similaires susceptibles d'inspirer les acteurs régionaux et d'être déployées sur le territoire.

- **S'appuyer sur la SrB pour intégrer la biodiversité dans les politiques contractuelles des territoires**

Les acteurs institutionnels sont invités à contractualiser/conventionner avec leurs partenaires engagés en faveur de la biodiversité **en utilisant la SrB comme cadre de référence** : par exemple les Parcs naturels régionaux, les CEN, Conservatoire du Littoral, CBN, associations, collectivités et leurs groupements.

- **Conforter et renforcer les financements existants en faveur de la biodiversité**

Il s'agit de déployer des dispositifs d'intervention technique et financière, suivant le cadre fixé par la SrB, et en fonction des compétences et priorités de chacun. A cet égard, la SrB doit appuyer les négociations relatives au contrat de plan Etat-Région et aux programmes européens pour la période postérieure à 2020 (cf action 5.4).

Acteurs mobilisés

- Acteurs institutionnels régionaux
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux
- Acteurs de la protection de la nature
- Acteurs socio-économiques (tous secteurs)

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 5 : Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs

Action 5.4 : Tester et mettre en œuvre des dispositifs de financement et des modes de faire innovants pour les actions en faveur de la biodiversité

Argumentaire

Le bilan des SRCE d'Occitanie, réalisé en 2018, a mis en exergue des difficultés de mobilisation des financements publics pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue et plus globalement pour la mise en œuvre de projets de préservation ou de restauration de la biodiversité. Plusieurs écueils ont été identifiés.

D'une part, il existe un **manque de connaissance et de lisibilité** des dispositifs de financement et une **complexité administrative** dans la gestion des dossiers de financement, notamment des fonds européens. Pour certains, cela représente un réel frein au dépôt de dossier. Ensuite, s'il obtient un financement, il fait alors face à un investissement de départ particulièrement lourd au regard de sa **capacité de trésorerie** (délais de paiement longs).

D'autre part, en ce qui concerne plus spécifiquement la trame verte et bleue, en dehors des sous trames milieux humides et cours d'eau, soutenues par les Agences de l'eau, les autres sous-trames n'ont **pas de financeurs privilégiés** en complément de la Région et des fonds européens. L'approche transversale que revêt le sujet des continuités écologiques, et plus globalement de la biodiversité, est par ailleurs souvent mal identifiée par les **dispositifs financiers** qui restent encore **trop sectoriels**.

Enfin, la nature même des dépenses liées aux projets de préservation et de restauration de la biodiversité ne correspond pas aux « priorités » d'intervention des dépenses publiques. Ces actions concernent **majoritairement des dépenses de fonctionnement**, pour lesquelles les dotations sont, ces dernières années, en baisse constante. A contrario, les lignes budgétaires dédiées à l'investissement sont plus disponibles et pourtant moins mobilisées car correspondent moins aux actions de terrain nécessaires à la biodiversité, qui s'orientent plus vers l'animation territoriale et la gestion des sites que vers des dépenses importantes de travaux.

Au regard de l'ampleur des enjeux actuels auquel fait face la biodiversité dans un contexte budgétaire contraint, il apparaît **indispensable, d'une part, de conforter et renforcer les financements existants** (cf. action 5.3) **et, d'autre part, d'innover pour proposer des modes de faire adaptés** à l'action en faveur de la biodiversité.

Descriptif des actions

- **Faire évoluer les critères d'éligibilité et d'instruction dans les programmations post-2020**

Il s'agit d'identifier, partager puis prendre en compte les spécificités des actions en faveur de la biodiversité, et des structures qui les portent, notamment dans le cadre des réflexions pour l'élaboration des futures programmations (ex : FEDER, FEADER, CPER). Des solutions seront recherchées pour faciliter le dépôt, l'instruction et le suivi administratif des dossiers, pour les services instructeurs et les porteurs de projet (ex : simplification de certaines étapes ou de certains documents demandés, réflexion sur les avances de trésorerie, décloisonnement des dispositifs). Ces réflexions aborderont également les difficultés liées à la conciliation des objectifs de réduction des dépenses publiques de fonctionnement avec les spécificités des actions en faveur de la biodiversité.

- **Développer un appui au montage de dossiers de financement de projets en faveur de la biodiversité**

Développer un **accompagnement spécifique au niveau régional**, pour appuyer les structures dans le **montage administratif et financier** de leurs dossiers, notamment sur les projets d'envergure impliquant des fonds européens importants (ex : Life...) ou des dispositifs nationaux (ex : PIA PME biodiversité, fonds liés à l'économie sociale et solidaire, dispositifs de la Caisse des dépôts et consignations). Cela concerne un accompagnement stratégique mais aussi méthodologique dès l'amont, la mise à disposition d'une ingénierie financière, la mise en

relation avec des personnes ressources ou entre porteurs de projets pour faciliter les synergies, et, enfin, du support administratif.

Cet investissement de départ au service des acteurs de la biodiversité sera un **levier extrêmement bénéfique pour démultiplier les fonds européens et nationaux qui pourront être alloués au territoire d'Occitanie.**

- **Faciliter l'accès à l'information sur les dispositifs de financement des projets en faveur de la biodiversité**

Créer une page **internet relayant l'ensemble des dispositifs** de financement accessibles au niveau régional : lien vers les pages dédiées des sites des co-financeurs (notamment Région, Départements, Agences de l'eau, Etat, FEDER, OFB) ; relais de l'information sur les actualités concernant les financements accessibles aux actions en faveur de la biodiversité d'Occitanie (ex : appels à projets, appels à manifestation d'intérêt, mécénat, etc).

- **Favoriser la mobilisation et le déploiement des financements privés au service des actions en faveur de la biodiversité**

Créer des partenariats, entre acteurs privés (entreprises, fondations,...) et acteurs locaux de la biodiversité pour mobiliser des fonds privés pour financer des actions locales en faveur de la biodiversité. Développer une dynamique pérenne autour : **du mécénat d'entreprise**, l'opportunité et la faisabilité de différentes solutions seront étudiées (ex : création d'un fonds de mécénat mutualisé, facilitation et mise en relation); **des mesures compensatoires**, lorsqu'elles n'ont pu être évitées, afin qu'elles servent au mieux les enjeux de la biodiversité en Occitanie (lien action 1.2); de la **participation des citoyens** (financement participatif)...

Dans ce cadre, **l'optimisation de l'utilisation des fonds mobilisés pour limiter le changement climatique et ses impacts** sera recherchée, afin que l'investissement réalisé soit au service à la fois du climat et de la biodiversité, composantes indissociables de la transition écologique et énergétique, et de la résilience des territoires (cf. actions 2.7 et 4.3).

- **Mener des travaux sur l'évolution des financements liés à la biodiversité, y compris en matière de fiscalité**

Faire de la région Occitanie une force de proposition (territoire pilote) pour faire évoluer les réglementations à l'avantage de la biodiversité : évolution de la fiscalité pour favoriser le maintien des terrains à usage naturel et contenir leur artificialisation, cadre juridique existant, source et règles de financement nouveaux. Sur le modèle des Obligations Réelles Environnementales (ORE) qui offrent, depuis le 1er janvier 2017, une possibilité d'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties aux propriétaires ayant conclu une ORE⁸, il s'agira d'engager des réflexions à l'échelle régionale sur des propositions à porter. Ces réflexions pourront faire émerger d'autres chantiers exploratoires (ex. 1% culture, comptabilité écologique...).

Acteurs mobilisés

- Acteurs institutionnels régionaux
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux
- Acteurs de la protection de la nature
- Acteurs socio-économiques (tous secteurs)
- Acteurs de la recherche et de la connaissance

(Liste des acteurs disponible en annexe)

⁸ Conformément au III de l'article 72 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016, à partir du 1er janvier 2017, les communes peuvent, sur délibération du conseil municipal, exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les propriétaires ayant conclu une obligation réelle environnementale.

DEFI 5 : Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs

Action 5.5 : Animer la nouvelle gouvernance de la biodiversité en Occitanie

Argumentaire

Le paysage institutionnel de la biodiversité a évolué ces dernières années de manière conséquente. Avec la loi MAPTAM, la Région Occitanie est devenue chef de file sur la protection de la biodiversité. Elle est ainsi chargée d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la protection de la biodiversité (art.3). C'est la raison pour laquelle la **SrB** a été élaborée de manière concertée et représente aujourd'hui une véritable **feuille de route partagée**.

Cette SrB s'inscrit ainsi pleinement dans les orientations de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016 ; un texte sur lequel la Région et ses partenaires se sont appuyés également pour créer dès novembre 2016 le **Comité Régional pour la Biodiversité (CRB) Occitanie**, ainsi que l'**Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)** début 2019.

Le CRB a vocation à être un lieu d'échange et d'information entre tous les acteurs de la biodiversité. Il a pour principaux objectifs de renforcer la cohérence des politiques publiques de biodiversité conduites à l'échelle régionale et de simplifier et améliorer la lisibilité de la gouvernance de la biodiversité. Ce « parlement pour la biodiversité » est composé de 145 membres, représentatifs des acteurs du territoire. Il est co-Présidé par l'Etat et la Région.

L'ARB constitue quant à elle un outil multi-partenarial, créé à l'initiative de la Région et de l'AFB, bras armé pour la mise en œuvre de la SrB, au travers de ses missions que sont l'observation, l'animation du réseau des gestionnaires et l'ingénierie territoriale.

Le CRB et l'ARB représentent tous deux des instances et outils phares pour animer la gouvernance régionale en matière de biodiversité. Au-delà, le dialogue doit se poursuivre et s'amplifier pour simplifier, rendre lisible, renforcer les synergies, avec en toile de fond la SrB.

A ce titre, la loi MAPTAM propose un nouvel outil aux chefs de file pour clarifier les compétences nécessitant le concours de plusieurs collectivités: les **Conventions Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC)**. Ces conventions organisent les modalités de l'action commune des collectivités et doivent être présentées en Conférence Territoriale d'Action Publique (CTAP) pour que les élus locaux membres l'examinent. Elles permettent également de déroger à deux règles de financement contraignantes : le non cumul de subventions d'investissement et de fonctionnement de la région et du département et la diminution du taux de participation du maître d'ouvrage de 30% à 20%.

Descriptif des actions

- **Faire des instances régionales et locales dédiées à la biodiversité des garants de la mise en œuvre de la SrB**

Le **Comité Régional Biodiversité (CRB)** est associé à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi de la SrB, mais également du SRADDET. Il est consulté sur les orientations de programmation financière des contrats de plan État-Régions, sur les orientations stratégiques prises par l'ARB. Son avis peut être également recueilli sur les projets de documents de planification relatifs aux continuités écologiques préalablement à l'enquête publique, et sur toute mesure réglementaire, de tout document de planification ou de tout projet ayant trait à la biodiversité.

Le CRB peut saisir le **conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)** pour la production de toute expertise nécessaire à ses délibérations. Ce dernier regroupe des spécialistes désignés pour leurs compétences scientifiques (botanique, zoologie, géologie, écologie...), pour les milieux terrestres, aquatiques et marins, dans les domaines de la connaissance, de la conservation et de la gestion du patrimoine naturel régional. Il s'agit d'une instance consultative placée auprès du préfet de région et du président du conseil régional.

A l'instar de ces instances au niveau régional, dont l'animation sera poursuivie par la Région et l'Etat, les territoires infra-régionaux peuvent mettre en place des **instances locales d'échanges et de débats sur la biodiversité**.

- **Cultiver la dynamique partenariale entre institutions à l'échelle régionale**

L'animation de la gouvernance régionale en matière de biodiversité suppose des échanges réguliers entre partenaires régionaux pour dialoguer, partager les périmètres et les modes d'interventions, mettre en commun les priorités stratégiques portées par chaque acteur, construire chemin faisant une cohérence renforcée entre les interventions et les procédures de chacun, assurer la complémentarité des financements, mutualiser outils et ressources... dans un souci constant d'efficacité et de lisibilité de l'action publique.

- **Coordonner l'action des collectivités territoriales au travers d'une CTEC avec les collectivités volontaires**

La signature de CTEC permet de coordonner et articuler les interventions des collectivités qui s'accordent pour agir sur une même trajectoire. Des CTEC dédiées à la biodiversité permettront de **renforcer la cohérence et l'efficacité** des actions, en rendant plus lisible la répartition des rôles de chacun. Enfin, elles donneront un **cadre légal pour le cofinancement** et sécuriseront ainsi les projets qui en bénéficieront. Elles permettront aux collectivités partenaires de s'engager avec la Région à suivre les orientations de la SrB en les traduisant et priorisant selon leurs spécificités locales. Les CTEC doivent nécessairement être débattues lors d'une Conférence Territoriale d'Action Publique (CTAP), un lieu idoine pour échanger entre élus et une opportunité donc, pour améliorer la compréhension et l'appropriation des enjeux biodiversité en Région, et favoriser l'engagement et l'action.

Acteurs mobilisés

- Acteurs institutionnels régionaux
- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux
- Acteurs de la protection de la nature

(Liste des acteurs disponible en annexe)

DEFI 5 : Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs

Action 5.6 : Suivre et évaluer la Stratégie régionale pour la Biodiversité

Argumentaire

Dans un souci de **transparence**, mais aussi d'**amélioration constante** de son action, en confrontant régulièrement ses politiques aux réalités vécues par les citoyen.nes, le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée favorise, en complément et sans préjudice des procédures légales existantes, tout mécanisme d'évaluation publique de ses politiques.

L'évaluation de la stratégie régionale biodiversité s'inscrit ainsi dans le **cadre du suivi et de l'évaluation de l'action régionale** issu de l'article 114 du **règlement intérieur de la Région**. Cet article stipule que depuis janvier 2018, tout dispositif doit être accompagné de plusieurs indicateurs permettant de suivre et d'évaluer l'action régionale. Il précise par ailleurs que les conclusions de toute procédure d'évaluation doivent être rendues publiques dans les meilleurs délais, afin d'assurer la **participation constructive et croissante des citoyen.nes**.

La Région et ses partenaires souhaitent partager ce travail, indispensable à une **meilleure compréhension** des impacts, à la production de connaissances, et à la mise en évidence des points forts et des points faibles des politiques en faveur de la biodiversité. L'évaluation de la SrB représente également un intérêt pour soutenir la **communication**, à travers la mise en place d'un langage et d'un référentiel communs, ainsi que le **changement de pratiques**, à travers la capitalisation d'expériences.

Evaluer, c'est d'abord questionner : quid de la pertinence qui justifie l'action ? quelle cohérence au regard des moyens mis en œuvre ? quelle efficacité et quel impact pour témoigner de l'évolution de la situation initiale ? Un protocole d'évaluation est à construire pour préciser les modalités de l'évaluation, le périmètre, les critères...

Certaines analyses sont particulièrement difficiles à conduire en matière de biodiversité, de par la complexité à identifier les liens de causes à effets directs, ou encore la nécessité de prendre en compte le temps long. Les partenaires régionaux pourront s'appuyer sur des **initiatives existantes**, à l'échelle régionale (SINP, ORB) ou plus ciblées (évaluation de certains projets locaux, évaluation des mesures de gestion des espaces naturels protégés, etc.) ou sur des initiatives innovantes (par exemple la mise en place d'une comptabilité écologique des milieux aquatiques d'Occitanie et de leur biodiversité).

Descriptif des actions

- **Mettre en place des outils de suivi de la mise en œuvre de la SrB**

Le suivi de la mise en œuvre de la SrB permet de **mesurer l'avancement de la réalisation des actions** prévues et si possible des résultats et des moyens associés (avancement physique, niveau de programmation...). Ces éléments constituent une batterie d'indicateurs permettant le pilotage de la SrB. Au-delà, à mi-parcours puis à l'issue de la mise en œuvre de la SrB, une analyse plus exhaustive est à réaliser afin d'appréhender les changements à l'œuvre, le chemin parcouru pour mettre en œuvre les actions, les engagements et atteindre les cibles visées, etc. Des indicateurs sont d'ores et déjà proposés dans la stratégie. Ils préfigurent un véritable tableau de bord de suivi de la mise en œuvre de la SrB.

- **Evaluer collectivement la mise en œuvre de la SrB et sa portée dans une dynamique d'amélioration continue**

En parallèle, et parce que la création et la structuration des données relatives à la biodiversité revêtent un caractère stratégique, il s'agit de rechercher des indicateurs pertinents qui permettent **de renseigner l'évolution de l'état de la biodiversité régionale**, en cohérence avec les indicateurs nationaux, et de mesurer la contribution de la SrB à ces changements. Peu nombreux, pour ne pas alourdir inutilement le dispositif de suivi et d'évaluation, ils devront être suffisamment fiables et significatifs quant à leur portée explicative. Cette analyse constitue un axe de travail important pour l'**observatoire régional de la biodiversité (ORB)**, porté par l'agence régionale de la biodiversité. Ce dernier animera un groupe de travail dédié et proposera un référentiel

d'indicateurs partagés avec les acteurs du territoire afin de prioriser les productions à réaliser. Les évaluations locales et/ou plus spécifiques conduites sur le territoire pourront apporter des éclairages et appuyer cette dynamique (ex. évaluation de l'efficacité des mesures compensatoires et d'évitement).

- **Partager et valoriser les résultats liés la mise en œuvre de la SrB**

L'ensemble de ces analyses doivent être partagées afin d'échanger sur la trajectoire et les résultats obtenus. Un comité de pilotage permet d'asseoir cette responsabilité partagée que représente la préservation de la biodiversité. Plus largement, les résultats seront présentés et discutés lors de réunions d'instances régionales telles que le CRB, et diffusés plus largement de manière dématérialisée. L'ensemble des acteurs pourra être amené à partager ses contributions à la mise en œuvre de la SrB. Des outils et supports de communication adéquats seront à mobiliser, notamment pour rendre ces productions et résultats accessibles au plus grand nombre.

Acteurs mobilisés

- Acteurs institutionnels régionaux
- Acteurs de la protection de la nature

(Liste des acteurs disponible en annexe)

ANNEXES

- Liste des acteurs à mobiliser pour mettre en œuvre la SrB
- Liste des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la SrB et indicateurs stratégiques (version décembre 2019)
- Articulation entre le programme d'actions collectif de la SrB et les autres politiques publiques en lien avec la biodiversité :
 - Plan National Biodiversité (présenté par le gouvernement le 4 juillet 2018)
 - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Adour-Garonne 2016-2021
 - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021
 - Documents intégrés au SRADDET Occitanie (Région Occitanie, version arrêtée, décembre 2019) :
 - Rapport d'objectifs du SRADDET
 - Fascicule de règles du SRADDET
 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique Midi-Pyrénées (2015)
 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique Languedoc-Roussillon (2015)
 - Plan d'actions régional sur le foncier Occitanie (2019)

ANNEXE

ACTEURS MOBILISÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE BIODIVERSITÉ

- Acteurs institutionnels régionaux

Région, Services de l'Etat, Agences de l'eau, Office Français de la Biodiversité, Agence Régionale de la Biodiversité, Comité régional de la biodiversité, CESER...

- Collectivités, territoires de projets, établissements publics locaux

Communes, Intercommunalités, Départements, Région, PNR, SCoT, PETR, Syndicats mixtes, services départementaux de l'Etat, associations d'élus,...

- Acteurs de la protection de la nature

CEN, CBN Pyrénées-MP, CBN Méditerranée, gestionnaires d'espaces naturels, animateurs Natura 2000, associations naturalistes, associations de protection de la nature, associations d'éducation à l'environnement, réseaux d'associations de protection de la nature et EEDD, fédérations de chasse et de pêche, CSRPN, Réserves naturelles, Parcs Nationaux, Parc marin, associations de quartiers et citoyens...

- Acteurs des milieux humides, aquatiques, de l'eau et de l'assainissement

Structures porteuses de démarches de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques (SAGE, contrat de milieu), CLE des SAGE, structures GEMAPI (EPCI, EPAGE, EPTB, syndicats), propriétaires et gestionnaires d'ouvrages, CATZH et autres structures d'animation sur les zones humides, Pôle relais Zones humides, Départements via les CATER (cellules d'aide technique à l'entretien des rivières), fédérations de pêche, Agences de l'eau, Agence Régionale de Santé (qualité de l'eau)...

- Acteurs de l'urbanisme, de l'aménagement et du foncier

Agences d'urbanisme, organisations professionnelles, associations des professionnels de l'urbanisme (APUMP, SNAL...), aménageurs et promoteurs, URCAUE, CAUE, gestionnaires d'infrastructures et de réseaux, bureaux d'études, structures porteuses de SCoT, Services instructeurs (DREAL, DDT), commissaires enquêteurs, personnes publiques associées aux documents d'urbanisme, ARAC, AD'OCC, écoles d'urbanisme, d'architecture, du paysage, opérateurs fonciers, SAFER, opérateurs de compensation, Etablissements publics fonciers, Conservatoire du Littoral, Conservatoire d'Espaces Naturels...

- Acteurs des filières agricole, sylvicole

Centre régional de la propriété forestière, ONF, Chambres d'agriculture, syndicats et fédérations agricoles, associations et syndicats de propriétaires forestiers, associations foncières pastorales, syndicat des propriétés rurales privées, Centres d'études techniques et économiques forestières, Collectivités forestières, SAFER, coopératives agricoles, agriculteurs, CDPENAF, FREDON ...

- **Acteurs des milieux marins et littoraux**

Conservatoire du littoral, gestionnaires des sites du Conservatoire du littoral, collectivités littorales, OFB (Parc Marin), organisations professionnelles de pêche, de conchyliculture, de navigation, Pôle relais Lagunes, EID Med (pôle littoral), Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales (gestion RN Banyuls), Parlement de la mer, Pôle mer Méditerranée, Centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes (Cépralmar), Fédération française des ports de plaisance, Institut nautique méditerranéen, Syndicat national des entreprises de plongée de loisir ...

- **Acteurs de l'énergie et de la transition énergétique**

ADEME, entreprises, opérateurs, professionnels et syndicats de l'énergie et énergies renouvelables (EDF, ENGIE, Syndicat des énergies renouvelables, Enerplan, France Energie Eolienne, bureaux d'études, R&D...)...

- **Acteurs socio-économiques (tous secteurs)**

Chambres consulaires (Chambres d'agriculture, CCI, CMA..), entreprises, associations de professionnels, syndicats et représentants professionnels, gestionnaires d'infrastructures (routes, transports, stations de ski, eau, énergie...), CDC Biodiversité, organismes de formation professionnelle, AD'OCC, opérateurs de tourisme, syndicats et professionnels du sport, organisateurs d'évènements culturels et commerciaux, Voies Navigables de France, SNCF, ...

- **Acteurs de la recherche et de la connaissance**

Organismes de recherche (INRA, IFREMER, IRSTEA, FRB, CIRAD...), CSRPN, universités, Observatoire pyrénéen du changement climatique, Observatoire océanologique de Banyuls, CREM Université de Perpignan, associations naturalistes, MNHN, Conservatoires Botaniques Nationaux, El Purpan...

ANNEXE

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE OCCITANIE

Pour s'assurer de la mise en œuvre et de l'efficacité de la SrB, un dispositif de suivi-évaluation est prévu dans le but d'orienter les actions, d'éclairer la décision et de piloter le changement.

L'évaluation de la stratégie régionale biodiversité s'inscrit ainsi dans le **cadre du suivi et de l'évaluation de l'action régionale** issu de l'article 114 du **règlement intérieur de la Région**. Cet article stipule que depuis janvier 2018, tout dispositif doit être accompagné de plusieurs indicateurs permettant de suivre et d'évaluer l'action régionale. Il précise par ailleurs que les conclusions de toute procédure d'évaluation doivent être rendues publiques dans les meilleurs délais, afin d'assurer la **participation constructive et croissante des citoyen.ne.s**.

Le suivi et l'évaluation de la SrB Occitanie seront notamment fondés sur le recueil, l'analyse et l'interprétation des données suivantes :

- les **indicateurs de suivi** permettront de suivre la progression de la mise en œuvre des actions sur les territoires et dans les instances concernées par les différents acteurs. L'avancement de ces actions est considéré comme le préalable à la réussite de la SrB et à l'obtention de résultats sur la biodiversité. Au-delà, à mi-parcours puis à l'issue de la mise en œuvre de la SrB, une analyse plus exhaustive est à réaliser afin d'appréhender les changements à l'œuvre, le chemin parcouru pour mettre en œuvre les actions, respecter les engagements et atteindre les cibles visées, etc.
- les **indicateurs sur l'évolution de l'état de la biodiversité** et des pressions qui s'exercent sur elles s'inscriront dans le cadre de la mise en œuvre de l'enjeu lié à la connaissance (fiche-actions 4.1 à 4.4) et en s'appuyant sur les travaux de l'Observatoire régional de la biodiversité piloté par l'ARB.
- Un indicateur stratégique sera identifié pour chaque défi.

L'évaluation collective de la SrB dressera un bilan partagé des actions mises en œuvre, des résultats obtenus et des efforts restant à mener pour préserver et valoriser la biodiversité d'Occitanie.

Ci-après sont présentés des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la SrB, ainsi que des indicateurs plus stratégiques (version décembre 2019). Un travail doit être conduit pour affiner ces éléments, et notamment préciser les cibles à atteindre.



| Défi | N° | Fiche-action | Actions | Indicateurs stratégiques / indicateurs de suivi de la mise en œuvre SrB | Compléments indicateur |
|--|---|--|---|--|--|
| <p align="center">Défi n°1 : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à horizon 2040</p> | | | | <p align="center">Evolution de l'occupation des sols</p> <p align="center">Evolution de la perte nette de biodiversité</p> | <p align="center">A travailler dans le cadre de l'ORB : artificialisation des sols, fragmentation, consommation des ENAF</p> <p align="center">A travailler dans le cadre de l'ORB</p> |
| | <p align="center">1.1</p> | <p align="center">Eviter, réduire l'artificialisation et la fragmentation, renaturer pour reconquérir la biodiversité</p> | <ul style="list-style-type: none"> > Améliorer et diffuser la connaissance sur les phénomènes d'artificialisation en Occitanie, et sur leurs conséquences pour la biodiversité > Suivre et évaluer la prise en compte de la trame verte, bleue et noire (TVBN) dans les documents de planification > Dans toute démarche d'aménagement, réaliser dès l'amont un diagnostic au plus juste des besoins et des enjeux, puis engager une démarche itérative pour éviter et réduire les impacts > Prioriser l'évitement dans la planification territoriale > Concevoir des aménagements économes en espaces et en ressources naturelles /Concevoir des aménagements et infrastructures économes en espaces et en ressources naturelles, et perméables à la biodiversité > Outiller et responsabiliser les acteurs de l'aménagement pour systématiser des démarches efficaces d'évitement puis de réduction > Reconquérir les espaces artificialisés en les re-naturant, en restaurant des connexions, et en laissant de la place à la nature pour agir en contrepoint de l'artificialisation > Requalifier les friches et délaissés artificialisés | <p>Mise en place de modalités de suivi de l'intégration de la TVBN dans les documents d'urbanisme locaux (identification d'un référent, définition d'une organisation, proposition de critères d'évaluation (intégration des données du SINP Occitanie dans l'élaboration du diagnostic, recours à des compétences naturalistes, analyse de scénarii appuyée sur un diagnostic biodiversité...)</p> <p>Accompagnement ARB, associations, ...</p> <p>Acteurs référents identifiés, couverture du territoire, outils/ guides développés, nombre de territoires/acteurs accompagnés, événements</p> <p>Définition des modalités (définition et protocole partagés), création d'un outil (outil/non)</p> <p>Création et suivi de la fréquentation, retour d'expériences utilisateurs</p> <p>Analyse quantitative et qualitative : nombre, type de projets, ...</p> <p>Analyse quantitative (surfaces et nombres) et qualitative (retour d'expériences : renaturation, évaluation des impacts...)</p> <p>Suivi des friches AMI régional : nombre de friches et délaissés concernés, surfaces, typologies associées, diagnostics réalisés, suites données (renaturation/recyclage...)</p> <p>Retour d'expériences sur le territoire régional</p> <p>Analyse quantitative et qualitative (origine de la compensation, milieux concernés (site projet/site compensation), type de mesures, parties prenantes, efficacité des mesures...)</p> | |
| | <p align="center">1.2</p> | <p align="center">Mobiliser les outils fonciers pour préserver et protéger la biodiversité</p> | <ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre et conforter les actions foncières en faveur de la protection de la biodiversité > Impulser une dynamique de réseau autour de la biodiversité entre les principaux acteurs fonciers > Mettre en place une veille foncière coordonnée à l'échelle régionale > Anticiper les besoins en parcelles dédiées à la compensation > Développer des actions innovantes alternatives à la maîtrise foncière > Anticiper les besoins pour améliorer l'efficacité des mesures de compensation, lorsqu'elles n'auront pu être évitées | <p>Mise en place GT, organisation de journées d'échanges, nb et nature de participants...</p> <p>Définition des modalités (précision des besoins, organisation...), création et valorisation d'outils</p> <p>Analyse quantitative (nombre, surface et pourcentage d'ORE vis-à-vis des autres dispositifs ...) et qualitative</p> | |
| <p align="center">1.3</p> | <p align="center">Donner plus de place à la nature en ville, au bénéfice de la biodiversité et des citoyens</p> | <ul style="list-style-type: none"> > Restaurer et conforter des continuités écologiques fonctionnelles en milieu urbain > Réduire la pollution lumineuse et restaurer les trames noires > Mobiliser les documents d'urbanisme et de planification > Intégrer la biodiversité dans la conception des projets urbains et des bâtiments > Encourager les collectivités à mobiliser les outils disponibles en faveur de la nature en ville | <p>Travail de structuration, réalisation, utilisation</p> <p>Analyse quantitative et qualitative</p> <p>Analyse quantitative et qualitative</p> <p>Retour d'expériences</p> | | |

| Défi | N° | Fiche-action | Actions | Indicateurs stratégiques / indicateurs de suivi de la mise en œuvre Srb | Compléments indicateur |
|---|-----|--|---|---|--|
| Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique | 2.1 | Maintenir et restaurer la fonctionnalité des milieux ouverts et semi-ouvert | <ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre l'amélioration des connaissances des milieux ouverts et semi-ouverts > Conforter les dispositifs partenariaux et les animations territoriales d'appui à la gestion et de suivi des milieux ouverts et semi-ouverts > Soutenir le développement de l'agro-écologie, pour des pratiques favorables aux milieux ouverts et semi-ouverts et aux espèces inféodées > Mobiliser les documents d'urbanisme pour préserver les éléments constitutifs de la trame ouverte et semi ouverte > Mettre en place des actions spécifiques aux milieux ouverts d'altitude (comprenant les milieux rocheux) | <p>Evolution de la biodiversité sur le territoire régional</p> <p>Evolution de la qualité des sols</p> <p>Suivi des études permettant l'amélioration des connaissances des milieux ouverts et semi-ouverts</p> <p>Suivi des programmes structurants pour la préservation et la restauration des milieux ouverts et semi-ouverts et couverture régionale</p> <p>Suivi des surfaces en agro-écologie et/ démarches environnementales</p> <p>Nombre de MAEC et montants ; suivi PSE</p> <p>Documents d'urbanisme (SCoT et PLU) prenant en compte la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts</p> | <p>A travailler dans le cadre de l'ORB : milieux, faune, flore...</p> <p>A travailler dans le cadre de l'ORB</p> |
| | 2.2 | Préserver et renforcer les écosystèmes forestiers et les continuités boisées | <ul style="list-style-type: none"> > Améliorer la connaissance de la sous-trame forestière et prioritairement des vieilles forêts (dont la définition d'une sous-trame "vieux arbres") > Préserver et valoriser les vieilles forêts : protection, action de maîtrise foncière, et d'usage, libre évolution. > Mobiliser les documents d'urbanisme pour préserver les éléments constitutifs de la trame boisée > Accompagner et apporter de nouveau outils aux forestiers pour l'intégration de la biodiversité dans leurs pratiques de gestion > S'appuyer sur les réponses naturelles des forêts face au changement climatique. | <p>Suivi des vieilles forêts</p> <p>Définition d'une sous-trame "vieux arbres" à l'échelle occitanie</p> <p>Suivi des pratiques en milieux forestiers</p> | <p>Analyse quantitative et qualitative : surface de vieille forêt ; surface protégée (obj 100%) ; modalités (protection foncière, règlementaire, usage...)</p> <p>Analyse quantitative et qualitative : surface et % de surface de forêt gérée durablement, surface et % de forêts en libre évolution, nombre d'essences par ha en forêt de production, nombre de documents d'aménagement forestier prenant en compte une trame de vieux arbres, utilisation de l'Indice de Biodiversité Potentielle, prise en compte de la phénologie des espèces sensibles, exclusion des plantations d'espèces exotiques...</p> |
| | 2.3 | Maintenir la fonctionnalité de la trame bleue, dans une approche de bassin versant | <ul style="list-style-type: none"> > Compiler à l'échelle de l'Occitanie les connaissances sur les ripisylves > Conforter les actions prise en compte de la trame bleue dans la restauration des milieux > Préserver prioritairement les têtes de bassin versant > Poursuivre la préservation et la restauration de la continuité latérale des cours d'eau, dans une approche écosystémique et hydromorphologique > Restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau, pour assurer la libre circulation des matériaux et des espèces aquatiques, dont les poissons migrateurs, et semi-aquatiques > Préserver les lacs de montagne > Conforter les démarches partenariales de gestion des milieux > Poursuivre et développer les actions d'accompagnement des acteurs du territoire > Mettre en œuvre une stratégie de surveillance, de lutte et de gestion des espèces exotiques envahissantes (faune et flore) à l'échelle régionale | <p>Evolution de la prise en compte de la biodiversité dans les labels FSC et PEFC</p> <p>Documents d'urbanisme (SCoT et PLU) prenant en compte la trame de vieux arbres</p> <p>Nombre d'actions permettant l'amélioration des connaissances concernant les ripisylves</p> <p>Suivi de l'état écologique des cours d'eau</p> | <p>Structuration de la démarche, évolution des critères existants ou création d'un critère spécifique biodiversité</p> <p>Indicateur DCE (+zoom à rechercher sur les têtes de bassins versants)</p> |

| Défi n° 4 | N° | Fiche-action | Actions | Indicateurs stratégiques / indicateurs de suivi de la mise en œuvre | Compléments indicateur |
|-----------|---|--------------|---|--|--|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> > Favoriser la préappropriation de ces milieux par les riverains et le grand public > Poursuivre et élargir la mise en œuvre des actions prévues dans les programmes en faveur des espèces et habitats patrimoniaux des milieux aquatiques, dont les poissons migrateurs amphihalins | <p>Linéaire de cours d'eau restauré</p> | |
| 2.4 | Maintenir et restaurer la fonctionnalité de la sous-trame des milieux humides | | <ul style="list-style-type: none"> > Améliorer et valoriser les connaissances sur la trame des milieux humides > Améliorer la résilience des zones humides- et des territoires- face au changement climatique, via la préservation de leurs fonctionnalités > Améliorer la résilience des zones humides, et des territoires, via la restauration voire la réhabilitation des zones humides dégradées > Conforter la gestion durable des zones humides > Poursuivre et élargir la mise en œuvre des actions prévues dans les programmes en faveur des espèces et habitats patrimoniaux des milieux humides > Mobiliser le dispositif "TEN" en faveur des zones humides > Former les élus, les acteurs de l'aménagement et les gestionnaires de zones humides > sensibiliser le grand public sur ces milieux particuliers | <p>Nombre d'actions améliorant la connaissance des milieux humides et actions de valorisation</p> <p>Suivi des zones humides protégées/gérées</p> <p>Couverture du territoire régional par des structures locales accompagnant la préservation des zones humides</p> <p>Documents d'urbanisme (SCoT et PLU) identifiant et protégeant les zones humides</p> | <p>Analyse quantitative et qualitative : surface des zones humides protégées/gérées, surface de zones humides restaurées ou réhabilitées ; surface de zones humides sous protection foncière ; surface de zones humides sous protection réglementaire....</p> |
| 2.5 | Maintenir et reconquérir la fonctionnalité du littoral | | <ul style="list-style-type: none"> > Préserver les continuités écologiques actuelles et futures via la planification territoriale, maîtriser le foncier et garantir la présence de structures gestionnaires > Poursuivre l'acquisition des connaissances, sur un territoire qui va évoluer de façon importante > Sensibiliser tous les publics à des pratiques responsables > Gérer durablement ces espaces | <p>Suivi des actions améliorant la connaissance des milieux littoraux</p> <p>Suivi des pratiques dans les milieux littoraux protégés</p> <p>Couverture du littoral régional par des structures de gestion compétentes, budgets alloués aux structures gestionnaires des milieux littoraux</p> <p>Nombre d'opérations favorisant le maintien ou la restauration écologique des milieux littoraux et leurs fonctionnalités</p> <p>Documents d'urbanisme (SCoT et PLU) prenant en compte les fonctionnalités des milieux littoraux et marins</p> <p>Couverture des milieux marins par des structures de gestion compétentes</p> | <p>Analyse quantitative et qualitative : nombre, type, objet...</p> <p>Analyse quantitative et qualitative : surface et % des milieux littoraux protégés et/ ou faisant l'objet d'un plan de gestion, évolution des pratiques des acteurs du littoral (éco-tourisme, ports propres...), retour d'expériences ...</p> |
| 2.6 | Préserver et valoriser le milieu marin | | <ul style="list-style-type: none"> > Renforcer le réseau des aires marines protégées et des zones gérées > Renforcer la gouvernance sur le milieu marin > Restaurer la fonctionnalité des habitats > Limiter les pollutions > Sensibiliser les différents publics | <p>Nombre d'Aires Marines Protégées</p> <p>Proportion de surface d'herbiers de phanérogames et de coralligène soumis à des pressions physiques dues aux mouillages</p> <p>Nombre d'opérations de restauration écologique des petits fonds côtiers</p> <p>Nombre de ports équipés de nurseries artificielles</p> <p>Nombre de ports certifiés « Ports Propres »</p> | <p>Site Natura 2000, Parc Naturel Marin, Réserve Marine nationale ou régionale, arrêté de protection de biotope ou d'habitat naturel, cantonnement de pêche (indicateur PAMM/DSF)</p> |

| Défi | N° | Fiche-action | Actions | Indicateurs stratégiques / indicateurs de suivi de la mise en œuvre SrfB | Compléments indicateur |
|---|-----|--|--|---|--|
| | 2.7 | Renforcer la résilience des écosystèmes face au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité locale | <ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre et renforcer l'acquisition de connaissance sur les impacts du changement climatique et la résilience des habitats et des espèces > Intégrer l'enjeu de résilience des écosystèmes et des territoires dans tous les projets, en particulier dans les aménagements en milieu artificialisés et les plans de gestion d'espaces naturels > Accompagner les professionnels agricoles et sylvicoles dans l'adaptation des pratiques culturales, pour assurer la résilience de leurs activités et celle des territoires qui les abritent > Sensibiliser et former les acteurs du territoire, en visant notamment l'appropriation des enjeux | <p>Suivi des actions améliorant la connaissance des interactions entre biodiversité et changement climatique</p> <p>Plans de gestion d'espaces naturels intégrant le changement climatique</p> <p>Documents d'urbanisme (SCoT et PLU) intégrant le changement climatique</p> | Analyse quantitative et qualitative : nombre, type, objet... |
| | 2.8 | Mettre en œuvre une stratégie de suivi, de gestion et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (faune et flore) à l'échelle régionale | <ul style="list-style-type: none"> > Harmoniser et améliorer la connaissance sur la flore et la faune exotiques envahissantes, sur l'ensemble de la région Occitanie > Etendre et harmoniser à l'échelle d'Occitanie les programmes d'actions existants > Poursuivre la sensibilisation et la communication sur les enjeux des espèces exotiques envahissantes, pour faire évoluer les pratiques > Renforcer le réseau de veille et de surveillance > Optimiser les relations transfrontalières et transrégionales | <p>Suivi des actions améliorant la connaissance des espèces exotiques envahissantes à l'échelle Occitanie</p> <p>Nombre de programme structurés relatifs aux espèces exotiques envahissantes (faune et flore) en Occitanie</p> <p>Création d'un centre de ressources sur la faune et la flore exotiques envahissantes à l'échelle Occitanie</p> | Analyse quantitative et qualitative : nombre, type, objet... |
| | 2.9 | Etendre le réseau d'aires protégées d'Occitanie pour préserver les réservoirs de biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> > Conforter le réseau existant des aires protégées d'Occitanie > Elaborer une feuille de route régionale partagée pour le renforcement du réseau d'aires protégées > Poursuivre et conforter les démarches de protection par la maîtrise foncière et d'usage | <p>Suivi des aires protégées réglementairement</p> <p>Suivi des aires sous protection foncière et contractuelle</p> <p>Suivi des PNR</p> <p>Suivi des Espaces Naturels Sensibles</p> <p>Création feuille de route SCAP</p> | Analyse quantitative et qualitative : superficie RNR, RN, PN... Analyse quantitative et qualitative : superficie Analyse quantitative et qualitative : nombre et surface... Analyse quantitative et qualitative : surface classées, acquises, aménagées,... |
| et à faibles impacts sur la biodiversité | | | | | |
| | 3.1 | Concilier exploitation des ressources naturelles et préservation de la biodiversité pour une économie responsable | <ul style="list-style-type: none"> > Consolider et démultiplier les collaborations et partenariats entre acteurs socio-économiques et acteurs naturalistes > Responsabiliser, à l'échelle des filières, les professionnels pour réduire les facteurs de pressions liés à leurs activités > Développer des outils et méthodes pour mieux prendre en compte la biodiversité dans le fonctionnement des entreprises et administrations > Mettre en place des démarches concertées, à l'échelle des territoires, visant à garantir des activités économiques respectant l'intégrité fonctionnelle des écosystèmes | <p>A travailler dans le cadre de l'ORB</p> <p>Nombre de nouveaux outils/dispositifs déployés pour des actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement;</p> <p>Nombre de contractualisations/chartes de professionnels engagés dans une démarche de prise en compte de la biodiversité</p> <p>Nombre...</p> | Nombre de territoires engagés, retours d'expériences |
| | 3.2 | Faire du respect de la biodiversité un gage de qualité et de valorisation des terroirs d'Occitanie | <ul style="list-style-type: none"> > Faire du respect de la biodiversité un gage de qualité et de valorisation des terroirs d'Occitanie | <p>Suivi des territoires/entreprises utilisant l'entrée identité locale /paysage comme levier d'action en faveur de la biodiversité</p> <p>Suivi du déploiement de la marque collective Végétal local ou équivalent</p> <p>Nombre de labels/marques intégrant des critères biodiversité</p> | Nombre de territoires utilisant des espèces rustiques et/ou locales dans la gestion des espaces verts |

| Défi | N° | Fiche-action | Actions | Indicateurs stratégiques / indicateurs de suivi de la mise en œuvre SrB | Compléments indicateur |
|---|-----|---|---|--|---|
| Défi n°3 : Construire un modèle de développement sans pollution | 3.3 | Impliquer davantage les acteurs socio-professionnels au travers de l'innovation et de synergies renforcées favorables à la biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> > Communiquer différemment pour changer le regard sur la biodiversité et sur les actions en sa faveur > Systématiser un bloc de compétence « biodiversité », dans les formations initiales et continues > Mobiliser et valoriser les acteurs socio-économiques > Faire émerger et animer un réseau de socio-professionnels mobilisés autour de la biodiversité > Valoriser les solutions fondées sur la nature et conforter leur mise en œuvre opérationnelle | Suivi des outils de communication / sensibilisation / formation à destination des professionnels en matière de biodiversité Suivi des retours d'expériences visant à mieux intégrer a biodiversité dans les pratiques et valorisation | Analyse quantitative et qualitative : nombre et type de formation concerné, nombre et type d'outils, d'événements... Analyse quantitative et qualitative |
| | 3.4 | Agir contre toutes les sources de pollutions pour préserver le vivant | <ul style="list-style-type: none"> > Soutenir les pratiques économes en intrants > Poursuivre les actions de préservation et d'amélioration de la qualité de l'eau et des sols, au regard des pollutions domestiques et industrielles > Réduire la pollution atmosphérique en devenant une « Région à Energie Positive » > Réduire la pollution des milieux aquatiques, marins et littoraux par les plastiques et macro-déchets > Développer de nouvelles recherches sur le lien entre les différentes pollutions et la santé du vivant | Etat des programmes de recherche sur la santé-environnement et les pollutions Suivi des actions pour la réduction des pollutions lumineuses et sonores Suivi de la mise en œuvre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets annexé au SRADDET Suivi de la mise en œuvre du volet "air" du SRADDET | |
| | 3.5 | Concilier la transition énergétique avec la préservation de la biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> > Développer et valoriser la connaissance des impacts sur la biodiversité des différents types d'énergies renouvelables, et des solutions d'évitement efficaces > Accompagner les acteurs du développement des énergies renouvelables dans les démarches d'évitement puis de réduction d'impacts | Suivi bon état chimique des eaux Mise en place d'une organisation dédiée à la connaissance des impacts et à l'expérimentation de solutions d'évitement Mise à disposition de l'outil Bioccitanie et utilisation Documents d'urbanisme (SCoT et PLU) définissant des principes d'implantations par type d'ENR en intégrant les enjeux liés à la biodiversité | indicateurs DCE Identification des acteurs, animation d'une instance (GT...)ad hoc, outils... lien acteurs biodiv - énergie Intégration de modules spécifiques sur les Enr ? + Données supplémentaires à afficher (couloir de migration, sites chiro...?) |
| Ivément | | | | | |
| | | | | | |
| | 4.1 | Améliorer la connaissance sur la fonctionnalité des milieux et sur les continuités écologiques | <ul style="list-style-type: none"> > Elaborer une stratégie d'amélioration des connaissances sur la biodiversité à l'échelle Occitanie > Harmoniser et affiner la cartographie de la TVB régionale au moyen d'une carte d'occupation des sols homogène et précise sur l'ensemble du territoire d'Occitanie Réaliser une cartographie des habitats naturels d'Occitanie et de leur état de conservation > Déployer les inventaires et cartographie spécifiques sur certaines frames encore insuffisamment cartographiées et pourtant fragiles > Améliorer la connaissance sur la résilience apportée par les écosystèmes et la biodiversité face au changement climatique. et ses | Evolution de l'état de la connaissance relative à la biodiversité Evolution de la sensibilisation et de la mobilisation de la société civile en faveur de la biodiversité Elaboration d'une stratégie d'amélioration de la connaissance à l'échelle Occitanie Elaboration d'une cartographie précise de l'état des milieux naturels Mise à jour de la cartographie TVB régionale Suivi des études complémentaires | A travailler dans le cadre de l'ORB A travailler dans le cadre de l'ORB oui/non oui/non Sous trames étudiées, études relatives au changement climatique... |

Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie régionale Biodiversité Occitanie



| Défi | N° | Fiche-action | Actions | Indicateurs stratégiques / indicateurs de suivi de la mise en œuvre | Compléments indicateur |
|---|-----|---|--|--|--|
| Défi n°4 : Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement | 4.2 | Suivre et évaluer l'état de la biodiversité en Occitanie au travers de la connaissance de la biodiversité menacée et les réservoirs de biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> > impacts sur la fonctionnalité des milieux > Articuler les cartographies régionales et départementales avec les cartographies locales > Mener des études spécifiques sur les espèces et habitats prioritaires, en cohérence avec la stratégie d'amélioration des connaissances à l'échelle d'Occitanie > Poursuivre la dynamique d'élaboration, d'harmonisation et d'actualisation des listes rouges d'espèces et d'habitats naturels > Poursuivre l'actualisation en continu de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique | <p>Suivi des cartographies locales TVB</p> <p>Suivi des études spécifiques conduites</p> <p>Suivi des listes rouges</p> <p>Suivi des Znieff</p> | <p>Outils carto et outils d'accompagnement ; Nombre de territoires accompagnés dans la déclinaison de se la TVB locale ; Nombre et pourcentage de nouveaux documents d'urbanisme (SCoT, PLU-i) ayant décliné une TVB locale</p> <p>Nombre, objet... en lien avec suivi mise en œuvre Stratégie connaissance</p> <p>Nombre, échelle, harmonisation</p> <p>Nombre, surface, actualisation</p> |
| | 4.3 | Améliorer et valoriser la connaissance sur les services rendus par la biodiversité et les écosystèmes en Occitanie | <ul style="list-style-type: none"> > Synthétiser les connaissances existantes sur les services écosystémiques, avec une problématisation centrée sur les enjeux régionaux > Etablir des compléments de connaissance ciblés sur certaines thématiques et/ou certains territoires > Vulgariser et diffuser largement les connaissances sur les services rendus par la biodiversité > Etudier la faisabilité du développement d'un outil d'analyse des projets au regard des services écosystémiques | <p>Réalisation d'une synthèse des connaissances des services écosystémiques en Occitanie</p> <p>Suivi des études spécifiques conduites pour améliorer les connaissances des services écosystémiques en Occitanie</p> <p>Suivi des outils de vulgarisation et de diffusion</p> <p>Etude de faisabilité d'un outil d'analyse des projets au regard des services écosystémiques</p> | <p>oui/non</p> <p>Nombre, cibles, types...</p> <p>oui/non</p> |
| | 4.4 | Consolider l'accès à la donnée et valoriser la connaissance à l'échelle régionale | <ul style="list-style-type: none"> > Déployer et faire connaître le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) > Co-construire un Observatoire Régional de la Biodiversité | <p>Déploiement du SINP Occitanie ; mise en ligne d'un atlas des données du SINP ; utilisation</p> <p>Mise en place de l'ORB ; suivi des réalisations</p> | <p>Analyse quantitative et qualitative : nombre de données d'observation de taxons ou d'habitats naturels disponibles ; nombre de taxons de niveau spécifique ou d'habitats naturels recensés, ...</p> <p>Retour d'expériences utilisateurs : nombre de demandes au SINP , nombre de données par taxons exportées...</p> <p>Nombre de données interprétées ou traitées par l'ORB, productions ORB, retour d'expériences utilisateurs</p> |
| | 4.5 | Sensibiliser et former les acteurs de l'aménagement pour la prise en compte de la biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> > Développer des outils et déployer une communication spécifique auprès des décideurs pour les sensibiliser aux enjeux de biodiversité > Développer la formation en continu des services techniques des collectivités et services de l'Etat > Faire monter en compétences les acteurs juridiques, garants d'une meilleure prise en compte de la biodiversité | <p>Suivi des outils de communication développés</p> <p>Suivi des formations "aménagement" proposant un module biodiversité</p> <p>Suivi des programmes d'EEDD et de sciences participatives</p> | <p>Caractéristiques, types, cibles, modalités de diffusion</p> |
| | 4.6 | Faire des citoyens d'Occitanie des acteurs majeurs de la préservation de la biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> > Maintenir et renforcer le soutien aux programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable > Développer une communication engageante, à la hauteur des enjeux, à destination du grand public > Diffuser les messages et développer des modules/temps spécifiques dédiés à la biodiversité dans les parcours de formation > Mailler le territoire d'ambassadeurs pour la biodiversité > Ancrer la biodiversité dans les dispositifs existants de démocratie locale et d'implication citoyenne > Généraliser les sciences participatives et les chantiers participatifs, pour sensibiliser et former les citoyens par l'action | <p>Nombre d'adhérents aux associations de protection de la nature</p> <p>Suivi des outils de communication</p> <p>Mise en place et retours d'expérience d'ambassadeurs pour la biodiversité sur les territoires</p> <p>Retours d'expérience de focus biodiversité dans les dispositifs existants de démocratie locale et d'implication citoyenne</p> | <p>Exemple : Nombre de candidatures et de votants aux budgets participatifs de la Région en lien avec la biodiversité</p> |

| Défi | N° | Fiche-action | Actions | Indicateurs stratégiques / indicateurs de suivi de la mise en œuvre SrB | Compléments indicateur |
|---|-----|--|--|--|--|
| Défi n°5 : Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs | 5.1 | Engager une démarche d'exemplarité des politiques publiques | <ul style="list-style-type: none"> > Prendre en compte explicitement la biodiversité dans les marchés publics > Généraliser une analyse des impacts sur la biodiversité des projets financés par des fonds publics | <p>Evolution de la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques</p> <p>Mise en place de critères d'analyse biodiversité dans les projets financés</p> | oui/non + retours d'expériences |
| | 5.2 | Déployer les symbioses entre acteurs, vecteur d'innovations pour le territoire | <ul style="list-style-type: none"> > Soutenir l'extension et la structuration à l'échelle d'Occitanie des réseaux et du travail partenarial > Développer des passerelles entre réseaux pour enrichir les actions en faveur de la biodiversité > Faire de l'Occitanie un territoire proactif dans la dynamique nationale en faveur de la biodiversité > Partager les projets, les expériences, les savoir-faire et les compétences des acteurs du territoire au-delà des frontières | <p>Suivi de la dynamique des réseaux d'acteurs dédiés à la biodiversité</p> <p>Suivi de l'implication des acteurs dans la dynamique nationale</p> <p>Suivi des actions de coopérations décentralisées</p> | <p>Nombre de réseaux, dynamisme des échanges, couverture du territoire, Suivi des dynamiques inter-réseaux</p> <p>Participation travaux nationaux ; contributions PNB</p> <p>Territoires, actions, acteurs concernés ...</p> |
| | 5.3 | Catalyser et rendre lisible les engagements et actions de chacun | <ul style="list-style-type: none"> > Encourager les stratégies locales qui concourent à la mise en œuvre de la SrB > Proposer une charte d'engagements des acteurs en faveur de la biodiversité > Centraliser et valoriser les actions et projets concourant à la mise en œuvre de la SrB > S'appuyer sur la SrB pour intégrer la biodiversité dans les politiques contractuelles des territoires > Conforter et renforcer les financements existants en faveur de la biodiversité | <p>Suivi des stratégies locales concourantes à la SrB</p> <p>Création et suivi de la charte d'engagement des acteurs</p> <p>Création et suivi de la plateforme web valorisant les actions et projets</p> <p>Suivi des dispositifs de financement et des contractualisations en faveur de la biodiversité</p> | <p>Nombre, superficie couverte, % de population couverte par une stratégie locale de biodiversité</p> <p>Création de la charte, nombre d'acteurs engagés dans la charte régionale biodiversité</p> <p>Création, nombre d'acteurs/excèpriebees recensés, fréquentation, analyse quantitative et qualitative</p> |
| | 5.4 | Tester et mettre en œuvre des dispositifs de financement et des modes de faire innovants pour les actions en faveur de la biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> > Faire évoluer les critères d'éligibilité et d'instruction dans les programmations post 2020 > Développer un appui au montage des dossiers de financement de projets en faveur de la biodiversité > Faciliter l'accès à l'information sur les dispositifs de financement des projets en faveur de la biodiversité > Favoriser la mobilisation et le déploiement des financements privés au service des actions en faveur de la biodiversité > Mener des travaux sur l'évolution des financements liés à la biodiversité, y compris en matière de fiscalité | <p>Analyse de l'intégration de la biodiversité dans les programmations post-2020</p> <p>Suivi des projets accompagnés</p> <p>Création d'une page web recensant les dispositifs de financement des projets en faveur de la biodiversité</p> <p>Suivi de la dynamique créée autour des fonds privés</p> <p>Suivi des travaux relatifs aux financements liés à la biodiversité, y compris en matière de fiscalité</p> | <p>Montages de dossiers, financements débloqués</p> <p>Nombre de partenaires, nombre de projets bénéficiant de financements privés, montant dévolu...</p> |
| | 5.5 | Animer la nouvelle gouvernance de la biodiversité en Occitanie | <ul style="list-style-type: none"> > Faire des instances régionales et locales dédiées à la biodiversité des garants de la mise en œuvre de la SrB > Cultiver la dynamique partenariale entre institutions à l'échelle régionale > Coordonner l'action des collectivités territoriales au travers d'une CTEC avec les collectivités volontaires | <p>Suivi des instances dédiées à la biodiversité</p> <p>Suivi du partenariat entre institutions</p> <p>Suivi des CTEC</p> | <p>Nombre de réunions, rapport d'activités, création d'instances locales</p> <p>Fréquence, pourcentage de complétude et d'avancement</p> |
| | 5.6 | Suivre et évaluer la Stratégie Régionale pour la Biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> > Mettre en place des outils de suivi de la mise en œuvre de la SrB > Evaluer collectivement la SrB dans une dynamique d'amélioration continue > Partager et valoriser les résultats liés à la mise en œuvre de la SrB | <p>Création et actualisation d'un tableau de bord</p> <p>Réalisation d'un bilan à mi-parcours et d'une évaluation ex post, tenant compte de l'évolution de l'état de la biodiversité</p> <p>Suivi des modalités de partage et valorisation de la mise en œuvre de la SrB</p> | <p>Evolution composition COPIL, fréquence, modalités de diffusion, ...</p> |

ANNEXE

Articulation du programme d'action de la Stratégie régionale Biodiversité Occitanie avec d'autres documents stratégiques à l'échelle régionale ou supra-régionale

- Plan National Biodiversité (présenté par le gouvernement le 4 juillet 2018)
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Adour-Garonne 2016-2021
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021
- Documents intégrés au SRADDET Occitanie (Décembre 2019) :
 - o Rapport d'objectifs du SRADDET
 - o Fascicule de règles du SRADDET
 - o Schéma Régional de Cohérence Ecologique Midi-Pyrénées (2015)
 - o Schéma Régional de Cohérence Ecologique Languedoc-Roussillon (2015)
 - o Plan d'actions régional sur le foncier Occitanie (2019)



| PNB | SRB | Défi 1 : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 | | | | | | | | | | Défi 2 : Renforcer la cohérence des écosystèmes et territoires, dans un contexte de changement climatique | | | | | | | | Défi 3 : Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité | | | | | | | | Défi 4 : Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement | | | | | | Défi 5 : Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs | | | | | |
|---|---|---|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|--|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---|-----|-----|--|--|--|---|--|--|--|--|--|
| | | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 2.1 | 2.2 | 2.3 | 2.4 | 2.5 | 2.6 | 2.7 | 2.8 | 2.9 | 3.1 | 3.2 | 3.3 | 3.4 | 3.5 | 4.1 | 4.2 | 4.3 | 4.4 | 4.5 | 4.6 | 5.1 | 5.2 | 5.3 | 5.4 | 5.5 | 5.6 | | | | | | | | | |
| | Objectif | N° | Action | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 5.3 Mobiliser l'ensemble des acteurs à agir | 79 | Lancement d'une campagne de communication par l'AFB pour sensibiliser le grand public | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 80 | Déploiement d'un réseau d'écolocataires pour la biodiv dans l'ensemble des territoires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 81 | Renforcer les engagements des organisateurs d'événements sportifs vers l'excellence environnementale | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 82 | Inscription de la préservation de l'environnement et la biodiv parmi les principes fondateurs de la République | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 6.1 Consolider le droit de l'environnement | 83 | Lancement d'une mission conjointe pour renforcer l'application du droit de l'environnement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 84 | Défense de l'adoption d'un Pacte mondial pour l'environnement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 85 | Développement d'une application dédiée aux espaces naturels | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 6.2 Financer la biodiversité et les espaces naturels | 86 | Chantier pour diversifier les sources de financement la biodiversité et expérimenter de nouveaux dispositifs incitatifs favorisant le mécénat | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 6.3 Réformer les aides publiques dommageables à la biodiversité | 87 | Identifier et réduire les subventions dommageables à la biodiv | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Axe 6 : Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

SDAGE Adour-Garonne

SRB

Défi 1 : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040
Défi 2 : Renforcer la cohérence des écosystèmes et territoires, dans un contexte de changement climatique
Défi 3 : Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité
Défi 4 : Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement
Défi 5 : Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs

| Orientations | Sous-orientation | Orientat ion | Action | N° | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 2.1 | 2.2 | 2.3 | 2.4 | 2.5 | 2.6 | 2.7 | 2.8 | 2.9 | 3.1 | 3.2 | 3.3 | 3.4 | 3.5 | 4.1 | 4.2 | 4.3 | 4.4 | 4.5 | 4.6 | 5.1 | 5.2 | 5.3 | 5.4 | 5.5 | 5.6 | | | | | | |
|--------------|--|--------------|--|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|--|--|--|--|--|--|
| M | | A | Raisonnement conjointement les politiques de l'eau et de l'énergie | A20 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | A | Elaborer un tableau de bord du SDAGE et réaliser des bilans | A21 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | A | Evaluer l'impact des politiques de l'eau | A22 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | A | Assurer le suivi des SAGE et contrats de rivière | A23 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | A | Mettre en oeuvre le programme de surveillance | A24 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | A | Favoriser les réseaux locaux de suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques | A25 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | A | Rassembler et structurer les données économiques | A26 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | A | Développer et promouvoir les méthodes d'analyse économique | A27 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | A | Intégrer l'analyse économique dans la gestion locale de l'eau | A28 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | A | Evaluer le coût d'objectifs environnementaux ambitieux | A29 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | A | Prendre en compte les bénéfices environnementaux résultant de l'obtention du bon état des eaux | A30 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | A | Evaluer les flux économiques liés à l'eau entre les usagers | A31 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | A | Consulter le plus en amont possible les structures ayant compétence dans le domaine de l'eau | A32 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | A | Susciter des échanges d'expériences pour favoriser une culture commune | A33 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | A | Informers les acteurs de l'urbanisme des enjeux liés à l'eau | A34 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | A | Définir, en 2021, un objectif de compensation de l'imperméabilisation nouvelle des sols | A35 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | A | Améliorer l'approche de la gestion globale de l'eau dans les documents d'urbanisme | A36 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A | Respecter les espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques dans l'utilisation des sols et la gestion des eaux de pluie | A37 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

les politiques de l'eau et l'aménagement du territoire

Développer l'analyse économique dans le SDAGE

SDAGE Adour-Garonne **SrB**

Défi 1 : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040

Défi 2 : Renforcer la cohérence des écosystèmes et territoires, dans un contexte de changement climatique

Défi 3 : Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité

Défi 4 : Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement

Défi 5 : Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs

| Orientations | Sous-orientation | Orientat ion | Action | N° | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 2.1 | 2.2 | 2.3 | 2.4 | 2.5 | 2.6 | 2.7 | 2.8 | 2.9 | 3.1 | 3.2 | 3.3 | 3.4 | 3.5 | 4.1 | 4.2 | 4.3 | 4.4 | 4.5 | 4.6 | 5.1 | 5.2 | 5.3 | 5.4 | 5.5 | 5.6 | | |
|--------------|------------------|--------------|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|--|--|
| | Conciliation | A | Prendre en compte les coûts induits liés à l'eau dans les projets d'urbanisme | A38 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | A | Identifier les solutions et les limites éventuelles en amont des projets d'urbanisme | A39 | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | B | Définir d'ici 2021 les flux admissibles | B1 | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | B | Réduire les pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale | B2 | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | B | Macropolluants : fixer les niveaux de rejets pour atteindre ou maintenir le BEE | B3 | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | B | Promouvoir l'assainissement collectif là où il est pertinent | B4 | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | B | Prendre en compte les dépenses de maintenance des équipements liés aux services d'eau | B5 | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | B | Micropolluants : fixer les niveaux de rejets pour atteindre ou maintenir le BEE | B6 | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | B | Réduire l'impact sur les milieux aquatiques des sites et sols pollués | B7 | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | B | Réduire l'impact des substances d'origine médicamenteuse et hormonale, des nouveaux polluants émergents et des biocides | B8 | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | B | Renforcer la connaissance et l'accès à l'information | B9 | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | B | Valoriser les résultats de recherche | B10 | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | B | Communiquer sur la qualité des milieux et la stratégie de prévention | B11 | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | B | Renforcer le suivi des phytosanitaires dans le milieu marin | B12 | | | | | | | | | X | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | B | Accompagner les programmes de sensibilisation | B13 | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | B | Réduire et améliorer l'utilisation d'intrants | B14 | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | B | Prendre en compte les enjeux locaux dans l'adaptation du renforcement du programme national | B15 | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | B | Améliorer les pratiques et réduire l'usage de produits phytosanitaires | B16 | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | |

ne agricole et assimilée

| SDAGE Rhône-Méditerranée | | SRB | | Défi 1 : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 | | | | | | | | | | | | | Défi 2 : Renforcer la cohérence des écosystèmes et territoires, dans un contexte de changement climatique | | | | | | | | | | | | | Défi 3 : Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité | | | | | | | Défi 4 : Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement | | | | | | | Défi 5 : Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs | | | | | |
|--------------------------|---|---|---|---|-------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|--|-----|-----|--|--|--|--|---|--|--|--|--|--|--|---|--|--|--|--|--|
| | | | | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 2.1 | 2.2 | 2.3 | 2.4 | 2.5 | 2.6 | 2.7 | 2.8 | 2.9 | 3.1 | 3.2 | 3.3 | 3.4 | 3.5 | 4.1 | 4.2 | 4.3 | 4.4 | 4.5 | 4.6 | 5.1 | 5.2 | 5.3 | 5.4 | 5.5 | 5.6 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Orientations | D. Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles | N° | Disposition | N° | 5C-07 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 5C | V valoriser les connaissances acquises et assurer une veille scientifique sur les pollutions émergentes | 5C-07 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 5D | Encourager les filières économiques favorisant les techniques de production pas ou peu polluantes | 5D-01 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | E. Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine | E. Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine | 5D | Favoriser l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement en mobilisant les acteurs et outils financiers | 5D-02 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | 5D | Instaurer une réglementation locale concernant l'utilisation des pesticides sur les secteurs à enjeux | 5D-03 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | 5D | Engager des actions en zones non agricoles | 5D-04 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | 5D | Réduire les flux de pollutions par les pesticides à la mer Méditerranée et aux milieux lagunaires | 5D-05 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | 5E | Protéger les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable | 5E-01 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | 5E | Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potable prioritaires, pollués par les nitrates ou les pesticides, et restaurer leur qualité | 5E-02 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | 5E | Renforcer les actions préventives de protection des captages d'eau potable | 5E-03 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5E | Restaurer la qualité des captages d'eau potable pollués par les nitrates par des zones d'actions renforcées | 5E-04 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5E | Réduire les pollutions du bassin versant pour atteindre les objectifs de qualité | 5E-05 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5E | Prévenir les risques de pollution accidentelle dans les territoires vulnérables | 5E-06 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5E | Porter un diagnostic sur les effets des substances sur l'environnement et la santé | 5E-07 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5E | Réduire l'exposition des populations aux pollutions | 5E-08 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| SDAGE Rhône-Méditerranée | | SRB | | | | | | | | | | | Défi 1 : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 | | | | | | Défi 2 : Renforcer la cohérence des écosystèmes et territoires, dans un contexte de changement climatique | | | | | | Défi 3 : Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité | | | | | | Défi 4 : Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement | | | | | | Défi 5 : Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs | | | | | |
|---|----|--|-------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---|-----|-----|-----|-----|-----|---|-----|-----|-----|-----|-----|--|-----|-----|-----|-----|-----|---|-----|--|--|--|--|---|--|--|--|--|--|
| Orientations | N° | Disposition | N° | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 2.1 | 2.2 | 2.3 | 2.4 | 2.5 | 2.6 | 2.7 | 2.8 | 2.9 | 3.1 | 3.2 | 3.3 | 3.4 | 3.5 | 4.1 | 4.2 | 4.3 | 4.4 | 4.5 | 4.6 | 5.1 | 5.2 | 5.3 | 5.4 | 5.5 | 5.6 | | | | | | | | | | |
| B. Préserver, restaurer et gérer les zones humides | 6A | Mettre en oeuvre une politique de préservation et de restauration du littoral et du milieu marin pour la gestion et la restauration physique des milieux | 6A-16 | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 6B | Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en oeuvre des plans de gestion stratégique des zones humides sur les territoires pertinents | 6B-01 | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 6B | Mobiliser les outils financiers, fonciers et environnementaux en faveur des zones humides | 6B-02 | | X | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 6B | Assurer la cohérence des financements publics avec l'objectif de préservation des zones humides | 6B-03 | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 6B | Préserver les zones humides en les prenant en compte dans les projets | 6B-04 | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | |
| C. Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau | 6C | Mettre en oeuvre une gestion plurielle du patrimoine piscicole d'eau douce | 6C-01 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 6C | Gérer les espèces autochtones en cohérence avec l'objectif de bon état des milieux | 6C-02 | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 6C | Favoriser les interventions préventives pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes | 6C-03 | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 6C | Mettre en oeuvre des interventions curatives adaptées aux caractéristiques des différents milieux | 6C-04 | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Concrétiser les actions de partage de la ressource et d'économie d'eau dans les secteurs en déséquilibre quantitatif ou qualitatif ou précaire | 7 | Elaborer et mettre en oeuvre les plans de gestion de la ressource en eau | 7.01 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 7 | Démultiplier les économies d'eau | 7.02 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 7 | Recourir à des ressources de substitution dans le cadre de projets de territoire | 7.03 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

ressource en eau et en anticipant l'avenir

Articulation entre le fascicule de règles du projet de SRADET Occitanie et le programme d'actions collectif de la Stratégie régionale Biodiversité Occitanie



| Règles SRADET | ScB | | Défi 1 : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 | | | | | | | | | | Défi 2 : Renforcer la cohérence des écosystèmes et territoires, dans un contexte de changement climatique | | | | | | | | | | Défi 3 : Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité | | | | | | | | | | Défi 4 : Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement | | | | | | | | | | Défi 5 : Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs | | | | | |
|--|-----|-----|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|--|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|--|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|--|--|--|--|--|
| | N° | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 2.1 | 2.2 | 2.3 | 2.4 | 2.5 | 2.6 | 2.7 | 2.8 | 2.9 | 3.1 | 3.2 | 3.3 | 3.4 | 3.5 | 4.1 | 4.2 | 4.3 | 4.4 | 4.5 | 4.6 | 5.1 | 5.2 | 5.3 | 5.4 | 5.5 | 5.6 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°1 : Pôles d'échanges multimodaux (PEM) stratégiques | 1 | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°2 : Réseaux de transport collectif | 2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°3 : Services de mobilité | 3 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°4 : Centralités | 4 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°5 : Logistique des derniers kilomètres | 5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°6 : Commerces | 6 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°7 : Logement | 7 | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°8 : Rééquilibrage régional | 8 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°9: Equilibre population - emploi | 9 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°10 : Coopération territoriale | 10 | X | X | | X | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°11 : Sobriété foncière | 11 | X | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°12 : Qualité urbaine | 12 | X | X | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°13: Agriculture | 13 | X | X | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°14: Zones d'activités économiques | 14 | X | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°15: Zones logistiques | 15 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°16 : Continuités écologiques | 16 | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | X | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°17: Séquence "Eviter - Réduire - Compenser" | 17 | X | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°18 : Milieux aquatiques et espaces littoraux | 18 | | | | | X | X | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°19 : Consommation énergétique | 19 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°20 : Développement des ENR | 20 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°21 : Gestion de l'eau | 21 | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°22 : Santé | 22 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°23: Risques | 23 | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°24 : Stratégie littorale et maritime | 24 | | | | | | X | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°25 : Recombination spatiale littorale | 25 | X | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°26 : Economie bleue durable | 26 | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°27 : Economie circulaire | 27 | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°28 : Capacités d'incinération et de stockage des déchets non dangereux | 28 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°29 : Installations de stockage des déchets non dangereux | 29 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°30 : Zones de chalandise des installations | 30 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°31 : Stockage des déchets dangereux | 31 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Règle n°32 : Situation exceptionnelle | 32 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| SRCE Midi-Pyrénées | | Défi 1 : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 | | | | | | | | | | Défi 2 : Renforcer la cohérence des écosystèmes et territoires, dans un contexte de changement climatique | | | | | | | | | | Défi 3 : Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité | | | | | | | | | | Défi 4 : Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement | | | | | | | | | | Défi 5 : Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs | | | | | | | | | |
|---|----|--|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|--|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Enjeu | N° | Action | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 2.1 | 2.2 | 2.3 | 2.4 | 2.5 | 2.6 | 2.7 | 2.8 | 2.9 | 3.1 | 3.2 | 3.3 | 3.4 | 3.5 | 4.1 | 4.2 | 4.3 | 4.4 | 4.5 | 4.6 | 5.1 | 5.2 | 5.3 | 5.4 | 5.5 | 5.6 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| F - Le soutien des acteurs et des territoires dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques | D7 | Concilier les activités agricoles et forestières avec la faune sauvage | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | D8 | Limiter l'impact négatif des activités sur les continuités hydrographiques | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| F - Le soutien des acteurs et des territoires dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques | E1 | Accompagner la mise en œuvre et l'appropriation locale du SRCE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | E2 | Mettre en place de nouveaux dispositifs d'aide ou pérenniser ceux existants | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| F - Le partage de la connaissance sur la TVB | E3 | Soutenir les initiatives locales favorables à la biodiversité | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | F1 | S'appuyer sur les réseaux existants et en cours de création pour mutualiser et faciliter l'accès aux données TVB et permettre des échanges entre acteurs du territoire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| F - Le partage de la connaissance sur la TVB | F2 | Sensibiliser et former les acteurs du territoire à la préservation et la remise en bon état de la TVB régionale | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| SRCE LR | SRB | Défi 1 : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 | | | | | | | | | | Défi 2 : Renforcer la cohérence des écosystèmes et territoires, dans un contexte de changement climatique | | | | | | | | | | Défi 3 : Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité | | | | | | | | | | Défi 4 : Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement | | | | | | | | | | Défi 5 : Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs | | | | | | | | | |
|---------|---------|---|--------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|--|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | N° | Action | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 2.1 | 2.2 | 2.3 | 2.4 | 2.5 | 2.6 | 2.7 | 2.8 | 2.9 | 3.1 | 3.2 | 3.3 | 3.4 | 3.5 | 4.1 | 4.2 | 4.3 | 4.4 | 4.5 | 4.6 | 5.1 | 5.2 | 5.3 | 5.4 | 5.5 | 5.6 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | E5.1.40 | Définir les espaces de mobilité des cours d'eau | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | E5.1.41 | Poursuivre l'inventaire des ZH à l'échelle des BV, mettre à disposition les données | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | E5.1.42 | Compléter le recensement des obstacles à la continuité des cours d'eau | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | E5.2.43 | Protéger les frayères | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | E5.2.44 | Intégrer dans les SAGE et contrats de milieux les enjeux du SRCE | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | E5.2.45 | Assurer un zonage ambileux dans les documents d'urbanisme pour préserver la continuité écologique latérale et longitudinale des cours d'eau et ZH | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | E5.2.46 | Maintenir ou adapter des pratiques agricoles favorables aux ZH | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | E5.2.47 | Développer des actions de sensibilisation et de formation sur les enjeux des continuités piscicoles et sédimentaires des milieux aquatiques | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | E5.3.48 | Supprimer ou aménager les obstacles à la continuité, mise en transparence des seuils pour la migration piscicole et sédimentaire | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | E5.3.49 | Encourager les opérations d'ensemble de restauration physique des milieux aquatiques | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | E5.3.50 | Restaurer les tourbières et les milieux humides | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | E5.3.51 | Former aux techniques d'ingénierie écologique sur les cours d'eau | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |



Tous engagés pour la biodiversité !

LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ CONSTITUE UNE FEUILLE DE ROUTE COLLECTIVE POUR L'ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE D'OCCITANIE.

Les partenaires régionaux s'engagent pour relever les défis en faveur de la biodiversité.

